L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1595 - VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

L'Équipe cycliste Groupama-FDJ, qui participe à sa 24e Grande Boucle, passe dans notre région !

Tous supporters

Groupama • FDJ
ÉQUIPE CYCLISTE

Groupama

Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document non contractuel. 09/2020

## Plan de relance

# Plus d'un milliard pour l'agriculture, mais pour quoi faire ?



Photo Cheik Saidou - ministère de l'Agriculture

Révélé le 3 septembre, le vaste plan de relance destiné à remettre l'économie française sur les rails à la suite de la crise sanitaire comporte un volet agricole conséquent. 1,2 milliard d'euros doivent être consacrés au secteur mais selon des axes bien précis : renforcement de l'indépendance et de la souveraineté alimentaire, accélération de la transition agroécologique et lutte contre le changement climatique. Un important plan protéine est notamment sur la table. *Page 3.*

Encart : Gan Assurance (sur certains cantons).

## *Côte d'Or*

› Dépôts d'ordures dans les prés

### *« Vraiment aucun scrupule »*



## *Nièvre*

› BVD

### La lutte collective démarre



## *Yonne*

› Enseignement agricole

### Une rentrée *« normale »* à La Brosse



G LE GÈNE DE L'ÉLEVAGE

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

Les nouveaux modèles HiTech et Active de la Série G Valtra vous donnent un contrôle total sur votre travail. Ils sont agiles, compacts et surtout, construits pour vous. Ce sont les nouvelles machines de travail pour nos agriculteurs et elles vous offrent une vision sur le futur de l'agriculture.
valtra.fr/serieg

DE L'IMAGINAIRE À L'ACCESSIBLE
Visitez : valtra.fr/finance

VALTRA
YOUR WORKING MACHINE

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
30 ans de réalisation
• CHARPENTE
• COUVERTURE
• BARDAGE
• ZINGUERIE
• SERRURERIE
• DÉSAMIANTAGE
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

# Sommaire


## Côte d'Or
04 • Environnement : *« Vraiment aucun scrupule »*
05 • Reproducteurs charolais : Des portes grandes ouvertes
06 • Production laitière : Environnementalement vôtre
07 • Ouverture de la chasse : Ils rattaquent

## Nièvre
08 • Coopératives : Des céréaliers mieux armés face à un monde qui change
09 • GDS : BVD : La lutte collective démarre

## Yonne
10 • Enseignement : Une rentrée « normale » à La Brosse
11 • FDSEA : Le revenu au cœur de l'action syndicale
12 • Innov'action : Se lancer dans la culture de plants de pommes de terre

## Région et ailleurs
13 • Salon Tech & Bio : Un lait bien valorisé au Gaec d'Argirey
14 • Partenariat : Pour que chasse et randonnée se connaissent mieux

## Dossier
16-19 • Spécial Quad et SSV

## Filières
20 • Élevage Viande : Face aux exigences du marché, savoir faire de la dentelle…
21 • Élevage Production ovine Rencontre technique régionale en Saône-et-Loire

## Infos Services
22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne


Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Coopération laitière

# « Pas d'année blanche sur les prix l'an prochain »

La crise sanitaire de la Covid-19 ne doit pas masquer l'enjeu majeur de la coopération laitière : rendre la profession d'éleveurs attractive auprès de futurs jeunes agriculteurs en tentant de leur assurer des revenus rémunérateurs.



Les producteurs de lait souffrent bien plus de la faiblesse de leur niveau de vie que de la crise sanitaire de la Covid-19 qui épargne relativement les zones rurales. C'est ce que traduit la baisse du nombre d'associés-collecteurs et surtout la diminution particulièrement inquiétante (-7 %) du nombre de points de collectes (dernières données disponibles), a affirmé le 3 septembre, Damien Lacombe, président de la coopération laitière. La production de lait manque d'attractivité. Damien Lacombe souhaite que les négociations commerciales 2020 sur les produits industriels Marques des distributeurs (MDD) s'achèvent dans les toutes prochaines semaines. Elles avaient été interrompues durant la période de confinement. Or, ces produits MDD représentent une part importante de l'activité de transformation des coopératives. Leurs prix de ventes conditionnent la formation des prix du lait payés aux éleveurs. Par ailleurs, les prochaines négociations commerciales de 2021 devront s'engager, dès cet automne, pour obtenir de nouvelles augmentations de prix sur les produits laitiers et s'approcher autant que faire se peut de l'objectif de hausse de 10 %, sur trois ans (2019-2021). Celui-ci a été fixé par la loi Égalim à 3,94 euros / litre en moyenne. *« On sera encore aux alentours de 3,60 euros payé sur l'année 2019 lorsque les chiffres sortiront »*, a déclaré Damien Lacombe pour qui *« imaginer l'an prochain une année blanche sur les prix est exclu »*.

## Grande résistance

Les hausses jusqu'à présent accordées n'ont pas excédé 2,4 % pour les produits de marque. Or, pour les producteurs laitiers, une augmentation de 1 % des prix de ces produits induit une augmentation de 2 à 3 % sur le prix du lait collecté. Pendant la période de confinement, les coopératives ont fait preuve d'une grande résistance. Elles ont su réorienter la fabrication de leurs produits pour approvisionner la grande distribution alors que le débouché de la restauration hors domicile avait été condamné par la fermeture des restaurants et des cantines scolaires. Mais les exportations de produits laitiers se sont maintenues (3,39 Mds d'€ sur six mois au niveau national). Damien Lacombe se réjouit que les mesures prises par la Commission européenne (stockage privé, écrêtement du pic de production du lait) aient évité l'effondrement du prix du lait. Selon lui, le prix moyen pourrait même être cette année légèrement inférieur à celui payé en 2019. Les coopératives partagent complètement les objectifs du plan de relance économique présenté le 3 septembre : inscrire l'économie française dans la transition agro-écologique, favoriser la relocalisation de la production nationale et renforcer les fonds propres des entreprises.

ACTUAGRI

## la météo présentée par Dijon Céréales

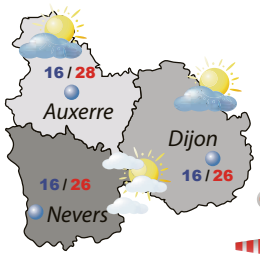
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

### Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

**Vendredi 11 Septembre**

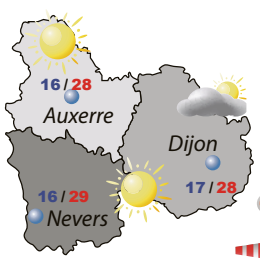



**Beau temps**
Un temps agréable s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps.

***T° mini :*** 15 à 17°C
***T° maxi :*** 25 à 29°C
***Vents :*** Nord 10 km/h

**Saint Adelphe**
***Soleil :*** 07h23 - 20h12
***Lune :*** 00h10 - 16h44

**Samedi 12 Septembre**

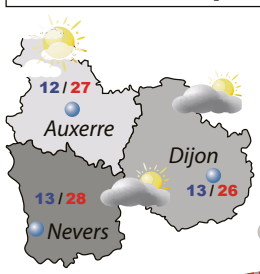



**Beau temps**
Le soleil sera bien présent et localement accompagné de quelques nuages.

***T° mini :*** 15 à 17°C
***T° maxi :*** 27 à 29°C
***Vents :*** Nord-Ouest 20 km/h

**Saint Apollinaire**
***Soleil :*** 07h24 - 20h10
***Lune :*** 00h57 - 17h39

**Dimanche 13 Septembre**




**Variable**
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

***T° mini :*** 11 à 13°C
***T° maxi :*** 24 à 28°C
***Vents :*** Ouest 10 km/h

**Saint Aimé**
***Soleil :*** 07h26 - 20h08
***Lune :*** 01h55 - 18h27

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 14 Septembre au Mercredi 16 Septembre**
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce pour ces prochains jours.
***Vents :*** Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C — T° maxi : 27 à 29°C

**Du Jeudi 17 Septembre au Dimanche 20 Septembre**
Un temps nuageux en perspective, avec quelques précipitations.
***Vents :*** Ouest à 20 km/h
T° mini : 6 à 8°C — T° maxi : 20 à 22°C

## clin d'œil




© Acip/Chaunu

Plan de relance

# Le gouvernement donne la priorité à la conversion écologique

Comme les autres activités économiques, l'agriculture est éligible au plan de relance à hauteur de 1,2 milliard d'euros sur les 100 milliards annoncés par le Premier ministre. Une somme principalement affectée à la conversion vers une agriculture plus écologique et au développement des circuits courts ainsi qu'au plan protéines et à la forêt.



Photo Xavier Remongin, ministère de l'Agriculture

**Le 4 septembre, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, visitait une entreprise vendéenne spécialisée dans le travail du sol et le désherbage mécanique. Il a échangé avec les représentants agricoles sur le plan de relance.**

*« La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat. C'est pourquoi France Relance vise à accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre système productif. La transformation de nos exploitations agricoles vers le bio et la qualité, l'investissement dans les énergies de demain comme l'hydrogène sont aussi à l'ordre du jour […] La France devra être plus indépendante, plus compétitive, plus attractive. Il s'agit de ne pas dépendre des autres pour les biens essentiels, de ne pas risquer des ruptures d'approvisionnement critiques. France Relance a été conçue comme un accélérateur de souveraineté »*, notamment dans la santé et l'agroalimentaire. En introduction du document adopté en Conseil des ministres, le Président de la République donne le ton sur le contenu agricole de ce plan. Sur les 100 milliards d'euros annoncés par le Premier ministre, Jean Castex, 1,2 milliard est affecté à la filière agroalimentaire.

## Renforcer, accélérer

Ainsi que l'a précisé le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, cette enveloppe vise à renforcer l'indépendance et la souveraineté de l'agriculture française mais surtout à accélérer la transition agroécologique et à lutter contre les effets du changement climatique. Sur le premier volet, l'indépendance et la souveraineté alimentaire, le ministre a évoqué le plan protéines, attendu depuis longtemps et qui sera doté de 100 millions d'euros. Objectif principal : réduire les importations de soja en doublant la superficie en légumineuses d'ici 2030. La filière bénéficiera également du Plan d'investissements d'avenir (PIA) recherche et développement. Sur ce volet, 250 millions d'euros seront affectés à la biosécurité et au bien-être animal. Le ministre a justifié cette enveloppe par *« la sensibilité sociétale vis-à-vis des abattoirs »*. Elle servira essentiellement à les accompagner dans leurs investissements de modernisation de façon à concilier *« les injonctions sociétales aux réalités économiques de terrain »*. L'accompagnement concernera aussi les agriculteurs qui font des efforts en ce sens. Dans ce volet également, Julien Denormandie a insisté sur le renouvellement des générations en agriculture. Pour la favoriser, le ministère de l'Agriculture va lancer une grande campagne de communication sur l'attractivité des métiers du vivant, de l'agriculture et de l'alimentation.

## Développement des Programmes alimentaires territoriaux

Quant aux jeunes qui s'installent, ils bénéficieront gratuitement d'un diagnostic carbone de leurs sols qui permettra d'identifier les leviers d'amélioration. Mais, pour le gouvernement, l'accélération de la transition écologique, deuxième volet du plan pour l'agriculture, passe surtout par le bio et l'agriculture à Haute valeur environnementale (HVE). Le fonds bio sera doté de quelques dizaines de millions d'euros supplémentaires et les agriculteurs engagés dans la HVE seront éligibles à un crédit d'impôt. Surtout, les circuits courts, *« qui ont été plébiscités pendant le confinement »*, selon le ministre de l'Agriculture, seront encouragés. *« Je veux que nos concitoyens mangent des produits frais français »*, a-t-il insisté. Le Premier ministre, Jean Castex, a évoqué le développement des Programmes alimentaires territoriaux (PAT) en précisant qu'il *« faudra permettre l'assouplissement des règles de la commande publique et établir des incitations financières pour que les collectivités locales puissent s'approvisionner près de chez elles »*. Sur ce sujet, Julien Denormandie a annoncé un plan de soutien aux cantines scolaires pour atteindre l'objectif déjà fixé de produits bio ou de proximité dans les menus ainsi que le déblocage d'une enveloppe de 80 millions d'euros pour la structuration des filières en circuits courts. 50 millions d'euros seront également affectés à la plantation de haies qui permettent de stocker le carbone ainsi que la création d'une prime à la casse pour favoriser la conversion des agroéquipements chez les agriculteurs vers des matériels plus adaptés aux exigences environnementales (pulvérisateurs par exemple) (150 millions d'euros). Quant à la lutte contre les effets du changement climatique, il s'agit d'accorder une aide aux investissements, aux arboriculteurs et aux viticulteurs pour se protéger contre les aléas tels que des filets anti-grêle. 100 millions d'euros y sont consacrés. À cela s'ajoutent 200 millions d'euros pour le renouvellement et la plantation de 50 millions d'arbres sur une superficie de 45 000 hectares.

ACTUAGRI

### Zoom sur… Le plan de relance agricole

- **Accélération de la transition écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité : 400 millions d'euros.**
- **Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal : 250 millions d'euros.**
- **Stratégie nationale sur les protéines végétales : 100 millions d'euros.**
- **Renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique : 250 millions d'euros.**
- **Aide à la forêt pour s'adapter au changement climatique : 200 millions d'euros.**

### Réaction *« Un premier pas vers la souveraineté alimentaire »* pour la FNSEA

**La FNSEA se montre relativement satisfaite du volet agricole du plan de relance. La satisfaction concerne notamment les moyens fléchés vers les exploitations agricoles, leur amont et leur aval. *« Un milliard d'euros sont dédiés à l'agriculture et il faut y ajouter les mesures transversales du plan de relance qui vont impacter très directement le secteur : relocalisation des industries agroalimentaires dans les territoires, investissements dans les technologies d'avenir, investissements dans les énergies décarbonées, plan de soutien à l'export, lutte contre l'artificialisation des sols… ».* La plupart des secteurs d'avenir qui avaient été identifiés par le syndicat se retrouvent dans ce plan comme l'agriculture de précision, les protéines, les énergies vertes, le numérique…**

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
Promodis
Pro, Proche, Promodis

Les OFFRES du MOIS



Fléaux KUHN A5407231
Prix de vente en sac de 50
1,30 € HT/unité
Prix de vente à l'unité
1,73 € HT
Valable jusqu'au 30/09/2020

N'oubliez les autres pièces d'usures qui vont avec :
- Les manilles
- Les entretoises
- Les boulons
- Les écrous

Toutes ces pièces sont disponibles en diamètre 12 ou 14.

Environnement

# « Vraiment aucun scrupule »

## Un agriculteur du canton d'Arnay-le-Duc déplore plusieurs incivilités autour de son exploitation.





Deux pneus balancés, près d'un axe routier.

Frédéric Porcheret, dans le canton d'Arnay-le-Duc, avec sa dernière découverte en date.

Aux « traditionnels » packs de bières délaissés dans les prés s'ajoutent désormais des dépôts de plastiques en tout genre. Frédéric Porcheret, exploitant agricole à Champignolles, en a fait plusieurs fois les frais ces derniers mois : *« la palme revient sans aucun doute à ces deux pneus que j'ai trouvés l'an passé dans un de mes prés. Je venais de passer devant, quelques minutes auparavant, et il n'y avait pourtant rien. Les gens n'ont vraiment aucun scrupule et balancent ça, comme ça, en pleine journée. J'ai deux autres exemples plus récents. Au printemps, en plein confinement, j'étais en train de broyer des ronces quand tout à coup un gros sac plastique est passé dans la machine, tout est parti en lambeaux. À l'intérieur : des cotons-tiges, des lingettes, des bouts de plastique de toute sorte… Dans l'incertitude sanitaire du moment, je me suis bien protégé pour tout ramasser. Plus récemment encore, mi-juillet, j'ai trouvé un dépôt similaire dans un autre pré, avec un gros plastique qui devait protéger quelque chose comme un canapé ou un matelas. Il y avait aussi des cendres de poêle… ».* Récemment inscrit sur les réseaux sociaux, Frédéric Porcheret a partagé ses différentes *« trouvailles »* en mode public, avec l'espoir que le ou les auteurs se reconnaissent et réfléchissent plus d'une fois à l'avenir : *« il existe des déchetteries pour jeter des choses pareilles, et nous payons tous des taxes pour bénéficier de ce service, alors pourquoi s'en priver ? Je pense que ces gestes sont un peu à l'image d'une partie de la société, les gens ne veulent plus s'emmer… La déchetterie est fermée ? On balance où on peut. Le problème, c'est qu'ils emmer…la planète et nous, agriculteurs, par la même occasion ! Je suis loin d'être le seul à avoir des anecdotes de ce type, ce genre d'incivilités est de plus en plus fréquent. Cela est d'autant plus difficile à accepter que les responsables de ces actes, à mon avis, sont les mêmes qui critiquent sans cesse les exploitants agricoles, dès lors qu'ils sortent un pulvérisateur ou moissonnent tard le soir. Les agriculteurs recyclent un maximum leurs déchets, nous avons des papiers signés qui prouvent que nous les avons bien ramenés dans des centres agréés. Nous donnons le maximum et en retour, nous déplorons ces incivilités, c'est bien dommage ».* **AG**

## ▸ Formations

**18, 25/09 et 09/10 à Bretenière** Évoluer et (ré)agir en période de changements

Votre métier d'agriculteur évolue, se transforme progressivement ce qui induit des changements stratégiques de tout ordre pour vous et votre entreprise.
Ces changements sont choisis ou parfois subis. Par exemple, vous pouvez être confronté à :
- adapter vos pratiques et votre système de production notamment en lien avec le changement climatique,
- gérer l'impact des crises sanitaires,
- examiner les possibilités de conversion en bio ou de développement d'un nouvel atelier de production ou de commercialisation,
- veiller à la santé économique et financière de votre entreprise,
- répondre à de nouveaux comportements de consommation,
- réfléchir à une adaptation ou une reconversion professionnelle…

Et vous, où en êtes-vous ?
Ce sujet vous intéresse, vous interroge ! Venez échanger et trouver des solutions et les ressources nécessaires pour réussir ces mutations. Cette formation est proposée par la Chambre d'agriculture. Inscrivez-vous vite ! La première journée est organisée ce 18 septembre.
Renseignement et inscription : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Conseil départemental

# Vendanges terminées

## Le Département vient de récolter les raisins dans sa parcelle récemment acquise près de Beaune.

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or a fait l'acquisition de 63 ares de vignes l'an dernier à Pommard. François Sauvadet, président, s'est rendu sur place le 31 août pour saluer le travail des vendangeurs et rappeler les différentes caractéristiques de cette parcelle en conversion biologique. Des travaux d'expérimentations y sont actuellement menés, dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Ce site bénéficie par ailleurs de la nouvelle appellation *« Bourgogne Côte-d'Or »*. Les vendanges, ainsi que l'entretien de ces vignes ont été confiés à l'entreprise adaptée viticole de Beaune, qui promeut l'insertion des personnes en difficulté dans le monde du travail. La mise en cuve et la vinification sont assurées par la maison Rossignol de Volnay. François Sauvadet sera de retour à Pommard courant novembre pour la présentation de la première cuvée départementale, relative aux vendanges 2019. **AG**



François Sauvadet, à la rencontre des vendangeurs.

**Cantines** Une rentrée très locale



**Manger bon, sain et local pour seulement deux euros est visiblement possible. C'est au collège de Vitteaux, le jour de la rentrée scolaire, qu'a été proposé le premier repas composé à 100 % de produits locaux. Ce type de menu sera désormais servi au moins une fois par mois dans tous les collèges du département. Le Conseil départemental maintient ainsi ses engagements pour développer une alimentation de qualité et de proximité, malgré une baisse de 47 % du prix du repas pour l'année scolaire 2020-2021. Plus de 29 % de produits durables et de qualité sont proposés cette année dans les menus des collégiens, contre 22 % en 2019. La barre des 50 % est visée pour 2022. Le menu qui était proposé le 1er septembre à Vitteaux était le suivant : œuf mayonnaise et salade (La ferme Picard, Noidan), escalope de porc (Quentin Guillaumot, Gissey-le-Vieil), pâtes torsadées au blé tendre (établissement Donet, Bussy-le-Grand), Époisses et yaourt aux fruits (La ferme des marronniers, Origny-sur-Seine), tarte aux fruits maison (Collège de Vitteaux), pain (Vitteaux).**

Reproducteurs charolais

# Des portes grandes ouvertes

La Fédération charolaise organise ses journées commerciales d'automne les 25, 26 et 27 septembre.



Bruno Gabory vend 35 bovins entre Semur et Époisses.

Quinze élevages participent aux journées commerciales de la Fédération charolaise, cet événement met chaque année en vente des reproducteurs inscrits au HBC. Les visiteurs sont très souvent accueillis avec le verre de l'amitié, sans prise de rendez-vous. Les éleveurs proposent ensuite une petite visite commentée de leur cheptel. Une trentaine de veaux de 8 mois et cinq taureaux de 18 mois sont notamment disponibles cette année chez Bruno Gabory, à Jeux-lès-Bard.

## Typés viande et élevage

Ce sélectionneur de 52 ans espère rencontrer le même succès qu'en 2019, exercice au cours duquel 27 transactions avaient été réalisées, dont 10 lors de ces seules portes ouvertes d'automne : *« J'avais reçu une quinzaine de visites à l'occasion de ces trois journées commerciales, des éleveurs étaient venus de plusieurs endroits de Côte-d'Or, mais aussi de l'Allier, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. La vidéo proposée par la Fédération charolaise et réalisée par Simon Genetic avait bien marché, des éleveurs m'avaient contacté dès sa diffusion, avant même la Porte ouverte »*. Un bon lot d'animaux est à nouveau proposé cette année, avec des animaux typés viande et élevage, dotés de bonnes qualités raciales et maternelles. Des bovins vêlage facile et sans corne font notamment partie de l'effectif.

## Prix à discuter

Bruno Gabory, éleveur de 180 vaches allaitantes, n'omet bien évidemment pas les difficultés du moment, avec les nouveaux caprices de la météo et des prix des broutards particulièrement bas : *« la conjoncture n'est favorable à personne. Lors de ce rendez-vous de la Fédération, chaque bête aura un prix, mais nous pourrons bien sûr le discuter, dans la mesure du raisonnable. Ici, nous vivons notre quatrième année de sec. Nous sommes désormais dans l'obligation d'anticiper des affouragements dès le 1er juillet chaque année, ce qui représente de l'alimentation supplémentaire pour environ quatre mois »*. Pour s'adapter, le producteur côte-d'orien a décidé de stopper la culture du colza pour lui préférer celle du ray-grass : *« dans le même temps, j'achète également davantage de foin et de paille, que je vais directement presser. La situation est actuellement tendue car il me manque 300 bottes de paille. Je réfléchis à des alternatives, notamment pour la partie litière. Nos stabulations sont très consommatrices en paille : j'étudie la possibilité de mettre de la sciure et des copeaux de bois. J'espère aussi rentrer mes bêtes assez tardivement dans l'année, et les ressortir assez tôt au printemps prochain »*.

## Inquiétudes pour la suite

Bruno Gabory se dit très inquiet pour les générations futures : *« installer des jeunes dans un tel contexte, notamment climatique, n'est pas simple du tout. J'ai moi-même un garçon de 22 ans, nous sommes actuellement en pleine réflexion. L'élevage demande des capitaux importants mais la rentabilité n'est pas au rendez-vous. Nous réfléchissons… Certains de ses copains vont avoir un revenu fixe chaque mois, avec des semaines terminées le vendredi dès 16 heures : je me demande s'il faut perdurer dans notre métier qui n'est, en plus de ça, pas soutenu par l'État. Ce serait vraiment dommage d'en arriver là. Encore ce matin, j'entendais un végan parler à la radio… Ce mouvement prend une dimension de plus en plus inquiétante, ça n'arrange rien »*.

**AG**

## Zoom sur… Les participants

**Nicolas Baudion (Pouilly-en-Auxois, 06 31 68 46 56), EARL Gabory Bruno (Jeux-lès-Bard, 06 87 43 40 33), EARL Lechenault (Foissy, 06 68 67 74 41), EARL Tursin (Villargoix, 06 73 95 62 82), Gaec Baulot (Villars-et-Villenotte, 06 74 71 75 30, 06 70 12 20 09), Gaec Choubley (La Motte-Ternant, 06 76 65 35 98), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux, 06 80 01 02 55, 06 83 95 58 61), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93), Gaec Menetrier Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 35 78, 06 14 13 59 11), Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne, 06 81 83 95 05), François Lucand (Molphey, 06 76 52 81 85), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57). Renseignements : Chambre d'agriculture à Créancey (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr). Vidéos disponibles sur simongenetic.com**

Châtillonnais

# Quel avenir pour ma ferme ?

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le Gab 21 et Terre de Liens BFC organisent une soirée d'échanges autour des thématiques de l'installation et la transmission des exploitations. Ce rendez-vous à destination des agriculteurs mais aussi des candidats à l'installation est programmé mercredi 23 septembre à partir de 20 heures à la salle des fêtes de Chemin-d'Aisey. Les participants pourront débattre ensemble sur les moyens disponibles pour anticiper et préparer sa transmission ou son installation. Les potentialités d'accueil du Châtillonnais et l'opportunité des installations dans un contexte de désertification des campagnes sont également au programme.

Les organisateurs de cette soirée rappellent que 27 % des agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté avaient plus de 55 ans en 2013. Près des deux tiers des agriculteurs de plus de 55 ans ne savent pas qui leur succédera, les enfants ne souhaitant pas systématiquement reprendre la ferme des parents. Aujourd'hui, un nouvel installé sur trois ne s'installe pas sur une ferme familiale : c'est deux fois plus qu'il y a 10 ans. Ces nouveaux installés, issus ou non du monde agricole, doivent faire leur place pour s'intégrer dans un milieu professionnel aussi complexe que celui de l'agriculture, avec la difficulté d'accéder à du foncier pour reprendre ou créer leur activité. Dans le même temps, la difficulté pour des cédants est de faire confiance à cette nouvelle génération d'agriculteurs et d'accompagner leurs installations qui sont parfois à l'origine de transformations des outils de productions. Renseignements : 06 95 53 83 21, bfc@terredeliens.org

## ► Formations

**30/09 à Pouilly-en-Auxois** Rédiger son DUER
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

**22/10 à Bretenière** Autoconsommer grâce au photovoltaïque
Contact : Alice Faivre, CA21 - 03 80 68 66 31
alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

OFFRE PROMOTIONNELLE
*sur*
Moissonneuses-batteuses

5 échéances à 0%*
(jusqu'au 31/10/2020)

Commandez avant le 30 octobre 2020 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle (1er à 12 mois de livraison). Sur toutes les moissonneuses-batteuses John Deere neuves.



* Offre valable du 1er août au 31 octobre 2020 pour tout achat d'une moissonneuse-batteuse John Deere neuve chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 5 échéances annuelles, la 1ère échéance de 2 000 € à 12 mois de la livraison et les suivantes de 2 000 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 0,302 % (frais de dossier maximum de 90 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 60 mois - Remboursement total du crédit : 10 090 € (frais de dossier maximum de 90 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Production laitière

# Environnementalement vôtre

L'évaluation environnementale des élevages laitiers a été abordée lors de l'assemblée de section d'Alysé.



Nicolas Michaud, président d'Alysé aux côtés de Laurent Chevalier, éleveur qui s'est engagé dans un diagnostic CAP'2ER à Cestres.

Alysé vient de tenir ses quatre assemblées de section, en amont de son assemblée générale programmée le 29 septembre à Charmoy, dans le département de l'Yonne. En Côte-d'Or, le rendez-vous était donné le 2 septembre à Saint-Martin-du-Mont, près de Saint-Seine-l'Abbaye. Cette rencontre a été l'occasion de présenter CAP'2ER, un outil qui permet d'évaluer l'empreinte environnementale des exploitations d'élevage de ruminants. Étienne Goumand, chef de projet à l'Institut de l'Élevage, a dévoilé les *« grandes lignes »* de ce nouveau dispositif *« simple et fonctionnant sur la base du volontariat »* : *« un diagnostic CAP'2ER peut être réalisé chez un éleveur qui en fait la demande. Les résultats permettent d'avoir une idée assez précise des émissions de gaz à effet de serre sur l'exploitation. À partir de là, un plan d'action carbone peut être envisagé avec un conseiller. Un potentiel de réduction de gaz est ainsi déterminé, différents leviers d'actions sont mis en place. Des exemples ? C'est souvent du cas par cas, nous pouvons néanmoins citer l'implantation de légumineuses, de prairies, de haies, il y a aussi tout ce qui tourne autour de l'optimisation du fonctionnement du troupeau et la réduction de la consommation des intrants… »*. Dans le cadre des crédits carbone portés par la filière laitière à travers France Carbone Agri Association, un second diagnostic réalisé cinq ans plus tard évalue le nombre de tonnes de carbone réellement *« économisées »*. Les éleveurs peuvent donc être rémunérés pour leurs efforts contre le changement climatique. *« Le prix négocié de la tonne de carbone est d'environ 30 euros aujourd'hui. Des simulations montrent qu'une exploitation laitière peut économiser en moyenne 300 tonnes sur les 5 ans du projet »*, indique Étienne Goumand.

## Accompagnement technique

Nicolas Michaud, président d'Alysé, assistait à cette présentation : *« Répondre à ce type de défi peut être intéressant, c'est sans doute une occasion supplémentaire d'améliorer nos pratiques et progresser dans la conduite technico-économique de nos troupeaux. Engager de telles actions pourra aussi nous servir face à nos éternels détracteurs… Et peut-être que demain, cette démarche sera un réel atout pour valoriser nos produits »*. Nicolas Michaud a profité de ce rendez-vous pour réaffirmer les stratégies de la coopérative : *« notre conseil d'administration souhaite renforcer notre accompagnement technique auprès des éleveurs, nous voulons aller bien au-delà du contrôle de performances et intervenir davantage dans les fermes robotisées. Alysé souhaite apporter une réelle expertise sur l'autonomie fourragère des exploitations, qui est un sujet extrêmement important face au changement climatique que nous connaissons. Nous travaillons aujourd'hui sur la mise en place d'une plateforme d'expérimentations fourrages avec Dijon Céréales et la Chambre d'agriculture »*.

**AG**

## ► *En bref*

**20/09** Vente de pommes de terre

La famille Gagnepain organise sa vente annuelle de pommes de terre. Celle-ci aura lieu à la ferme de Bessey-la-Cour dimanche 20 septembre de 10 heures à 19 heures. Il y aura également des carottes, oignons et échalotes. L'accueil sera personnalisé avec boissons et gâteaux gratuits. D'autre part, 400 prénoms ont été gravés sur des potirons et seront distribués, à raison d'un potiron par famille. Renseignements : 06 80 00 42 30, 03 80 20 13 16, audrey.claudon@wanadoo.fr, produitfermier21@orange.fr

**Vin** Lancement du site internet de la Saint-Vincent tournante 2021

Le site internet de la Saint-Vincent tournante 2021 de Corpeau-Puligny-Montrachet-Blagny (en Côte-d'Or) est désormais en ligne et accessible en français et en anglais à l'adresse https://saint-vincent-tournante-2021.com. Il comprend notamment l'explication du thème de cette 77e édition, avec la description des terroirs concernés. Il est également conçu pour les visiteurs comme un outil de préparation à leur venue à la Saint-Vincent tournante qui aura lieu les 30 et 31 janvier 2021. Ils peuvent découvrir le programme complet des festivités ainsi que les informations pratiques et les actualités. Un formulaire d'inscription pour devenir bénévole est également en ligne. Une boutique en ligne permet d'acheter et de réserver des verres logotés, les packs enfants et le kit de dégustation.


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 06 82 74 61 78 — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

Agri-Ressources 21

# De nouveaux candidats

Le groupement d'employeurs départemental et la FDSEA élargissent leur capacité de recrutement face à une pénurie de main-d'œuvre. Des expérimentations sont ainsi menées cette année avec des personnes réfugiées sous protection internationale.

Agri-Ressources recrute des salariés et les met à disposition de ses adhérents depuis plusieurs années en Côte-d'Or. Les travaux effectués sont divers et variés, tout au long de l'année. Face à une pénurie de main-d'œuvre sur certains postes, le groupement d'employeurs, en collaboration avec le service emploi de la FDSEA de Côte-d'Or, explore de nouvelles pistes pour répondre au mieux aux besoins des agriculteurs et des viticulteurs. À ce titre, une première expérimentation a été menée cette année. En partenariat avec le Conseil départemental, six jeunes mineurs non accompagnés originaires d'Afrique subsaharienne ont été recrutés par le groupement d'employeurs pour travailler en juillet dans les cultures de maïs semence. Une seconde expérimentation menée par la FDSEA a permis l'embauche, par un domaine viticole de Vosne-Romanée, de six réfugiés adultes en provenance du Moyen-Orient pour effectuer les vendanges. Ces recrutements sont issus des travaux conjointement menés avec la Direccte et l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration). D'autres actions de ce type pourraient être prochainement menées dans le département.

**AG**

**Difficultés de recrutement Un plan d'action pour y faire face**

**Il n'est pas toujours facile de trouver des candidats. Plusieurs expérimentations ont été menées pour promouvoir l'emploi agricole auprès du grand public : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, mission locale. En 2019, une action menée par le Conseil départemental et Pôle Emploi a été proposée auprès des demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA. Il s'agissait de cumuler RSA avec les revenus de l'activité d'emploi au moment des vendanges. Sur les demandeurs d'emploi informés, moins de 2 % ont répondu favorablement. Cette année, le cumul est de nouveau possible. Le dispositif se poursuit exceptionnellement jusqu'au 31 décembre, les revenus du RSA peuvent être cumulés avec les revenus de l'activité d'emploi. La mobilisation autour des métiers de l'agriculture se poursuit et s'intensifie au travers d'actions multipartenariales. Les acteurs de l'emploi restent mobilisés afin de promouvoir les métiers agricoles et de les rendre attractifs auprès du grand public.**

Ouverture de la chasse

# Ils rattaquent

**Les chasseurs ont rendez-vous le 20 septembre pour leur première sortie de l'année. Rencontre avec deux agriculteurs passionnés.**

Plus que quelques jours et les fusils seront de sortie. Cédric Sonnet, vers Saulieu, et Julien Jeannin, près de Pouilly-en-Auxois, ont coché la date du 20 septembre depuis bien longtemps sur leur calendrier. Cette nouvelle saison, ils l'espèrent tous les deux intense, riche en émotions, avec de nombreux moments de complicité en compagnie de leurs chiens et amis respectifs. La réalisation des plans de chasse, avec la nécessaire régulation du sanglier, sera bien sûr une priorité. À ce titre, ces deux éleveurs de vaches charolaises ont réalisé une très belle saison 2019-2020 en prélevant 26 cochons à eux deux.

### *« Au cœur de l'action »*

Cédric Sonnet a contracté le virus de la chasse dès son plus jeune âge, au sein de sa famille : *« J'accompagnais tout le temps mon père et mon grand-père. J'ai passé le permis le plus tôt possible, dès 16 ans. Depuis, je ne rate plus aucun week-end ! »*. Ce Côte-d'orien de 27 ans chasse dans trois sociétés à Villargoix, Thoisy-la-Berchère et Chanteau. Ses week-ends sont *« plus que bien remplis »* avec, en plus, le travail à la ferme à assurer. Cédric Sonnet reconnaît *« ne pas tenir en place »* et opte logiquement pour la traque, la très grande majorité du temps : *« j'y vais avec mes deux chiens, un fox et un jagd. Je vais bientôt avoir un beagle, un copain m'en a réservé un dans une portée. Traquer, c'est très vivant, nous sommes au cœur de l'action, c'est sans doute ce que j'aime le plus dans la chasse »*. Son record personnel de sangliers a été pulvérisé la saison dernière avec un nombre incroyable de 14 prélèvements. Le président JA du canton de Saulieu-Liernais *« re-signerait »* bien volontiers pour réaliser le même tableau cette année : *« avec le temps, j'ai appris à mieux viser, en prenant un peu plus mon temps. Je me souviens à l'époque, quelques jours après l'obtention du permis, mon père m'avait invité à passer une journée dans l'Aube : j'avais vu près de 80 sangliers en une seule matinée et j'y avais laissé ma cartouchière, sans la moindre réussite au tir ! Mon plus beau coup de fusil à ce jour ? C'était l'année dernière, avec un sanglier de 110 kg tué dans un fond de vallée, à plus de 200 mètres »*.

### Chasse 1-foot 0

Julien Jeannin, à Chazilly, prépare aussi l'ouverture avec son fils Paul, qui l'accompagne très régulièrement lors de ses sorties : *« Il y a une certaine impatience à reprendre, mais dans une moindre mesure. En effet, j'ai chassé à l'affût tout le mois de mai, avec l'autorisation de la DDT et avec des louvetiers, pour tenter de réguler les sangliers autour de l'exploitation. Ce qui me manque le plus aujourd'hui, c'est sans doute de lâcher mes cinq chiens ! »*. Son permis de chasse, Julien Jeannin l'avait passé avec quatre années *« de retard »*, à seulement 20 ans : *« je jouais au foot, il avait fallu faire un choix… J'ai réussi à jongler avec ces deux activités durant une seule saison, l'amour de la nature a vite pris le dessus… »*. L'agriculteur de 41 ans, qui traque dans son village ainsi que dans trois autres sociétés, a battu deux de ses records la saison dernière. Douze sangliers sont en effet tombés devant lui, dont une bête noire de 132 kg prélevée à l'affût.


Cédric Sonnet, exploitant près de Saulieu.

### Leurs rêves de chasseur

Muni d'une baguette magique, Cédric Sonnet changerait les idées préconçues d'un trop grand nombre de personnes ne connaissant pas la chasse mais donnant régulièrement leur avis : *« nous sommes trop souvent perçus comme des moins que rien et comme des destructeurs de la nature, alors que c'est tout l'inverse… Cela a tendance à m'énerver, d'autant plus que je suis sur les réseaux sociaux et je lis de nombreuses bêtises sur le sujet… Le monde d'aujourd'hui est comme ça, c'est regrettable. La régulation des populations ne se fait pas toute seule, l'humain a toujours chassé. Les gens qui habitent en ville ne se sentent pas concernés, tant que les sangliers ne viennent pas les embêter chez eux. Je le rappelle ici, une population non chassée double chaque année… Je laisse les experts deviner ce que deviendraient nos territoires sans chasseurs ! »*. Julien Jeannin, pas insensible non plus à ce type de préjugés, confie un rêve un peu plus *« personnel »*, celui de prélever un jour un joli cerf : *« cela ne m'est pas encore arrivé. Cela se fera peut-être dans la vallée de l'Ouche, où je me rends une fois par an. Avec Paul, nous avons aperçu un cerf la saison dernière mais le tir n'a malheureusement pas été possible. Ce sera pour une prochaine fois »*.

### Quelles solutions ?

Les tableaux dressés par ces deux chasseurs donnent aussi une certaine idée du nombre de sangliers, devenu très important ces dernières années. *« Ce n'est pas un scoop, il y en a beaucoup trop aujourd'hui et de nombreux dégâts sont à déplorer dans nos cultures »*, observe Cédric Sonnet, *« les hivers cléments que nous vivons sont propices à la reproduction, je pense aussi qu'il y a trop de tirs sélectifs. Selon moi, la mise en place des plans de chasse a joué un rôle dans le développement des populations. Une solution, à mon avis, consisterait à retirer les bracelets à tout le monde pendant au moins une année. Nous verrions ensuite comment évolueraient les populations, il faudrait faire le test »*. Pour Julien Jeannin, l'agrainage fait beaucoup de mal : *« il y a aussi beaucoup trop de territoires non chassés. Certaines sociétés ont sans doute trop de bois pour pouvoir chasser convenablement partout, toute la saison. La mode est actuellement aux petits chiens : les grands chiens courants sont de moins en moins nombreux et les sangliers restent souvent sur le même territoire, ça n'aide pas. Je vois aussi deux autres raisons : le tir sélectif est trop répandu, et trop de sociétés ne chassent pas le sanglier dès l'ouverture »*.

**AG**


Julien Jeannin et son fils Paul, à Chazilly.



Syndicalisme

## Les syndicats cantonaux JA et FDSEA de Château-Chinon appellent à la mobilisation

Après la première alerte en juillet à Tronzanges, les JA et la FDSEA interpellent les politiques sur la situation gravissime en zoomant sur les conséquences pour l'élevage. Ils vous donnent rendez-vous le lundi 14 septembre à Chatin.

Les éleveurs sont inquiets pour leur avenir et veulent le faire savoir aux élus du département. Lundi 14 septembre, les syndicats cantonaux JA et FDSEA de Château-Chinon appellent à se rassembler sur l'exploitation de Xavier Blandin située au lieu-dit Remoillon, commune de Châtin. Ces derniers ont écrit aux parlementaires, au conseil départemental et régional, aux maires ruraux et aux deux communautés de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et Bazois Loire Morvan pour les inviter à se joindre à cette rencontre. L'objectif est de leur faire prendre conscience que la capacité de développement des exploitations de polyculture élevage se trouve menacée par la succession des aléas climatiques sévères et récurrents. *« Les producteurs se trouvent enserrés dans un faisceau de contraintes, administratives, juridiques, financières, techniques, climatiques, qui rendent impossible toute gestion des risques, et qui laisse finalement peu de place pour se réinventer, identifier et activer les leviers de la résilience »* estiment les deux syndicats cantonaux dans leurs courriers. Outre l'aspect environnemental, d'autres thématiques pourront être abordées comme le cours de la viande, les aspects fiscaux, sociaux, la gestion de l'eau, l'application de la loi alimentation, ou encore l'approvisionnement local et les accords commerciaux. *« On nous parle de plan de relance, mais il nous faudrait plutôt d'un plan de sauvetage. Notre métier est menacé et c'est l'engagement mais aussi la volonté politique qui nous permettrait de déverrouiller le système. Nous voulons du concret ! »* conclut ainsi Pascal Lebel, le président cantonal de la FDSEA de Château-Chinon.
Rendez-vous ce lundi 14 septembre à 14 heures sur l'exploitation de Xavier Blandin à Remoillon, 58 120 Chatin.

THÉOPHILE MERCIER

Coopératives

# Des céréaliers mieux armés face à un monde qui change

Présente sur la Nièvre, la coopérative Axéréal a développé une formation exclusive, en partenariat avec l'université Paris Dauphine, débouchant sur l'obtention d'une certification *« Gouvernance et stratégie coopératives »*. 14 jeunes agriculteurs viennent d'être diplômés.



Photo : Alexandre Aldavert – Moncaramel Paris

**Adrien Butour : *« Le grand intérêt de cette formation pour un agriculteur, c'est qu'elle lui permet de prendre de la hauteur et de repenser ses stratégies ».***

Faire du soja pour une filière de poulets auvergnats : pour Adrien Butour, agriculteur céréalier basé à Précy, dans le Cher, tout près de la Nièvre, il n'y avait là rien d'évident jusqu'à une date récente. Du soja, il n'en avait jusqu'alors jamais produit. Si ce jeune exploitant de 35 ans a décidé de franchir ce pas, c'est parce qu'il a acquis, ces dix-huit derniers mois, un *« bagage »* qui lui a permis de prendre du recul et d'orienter son activité avec une vision stratégique beaucoup plus construite. Adrien Butour est l'un des 14 agriculteurs qui a suivi la formation *« Gouvernance et stratégie coopératives »* développée par la coopérative Axéréal, en partenariat avec l'université Paris Dauphine. Il est aussi conseiller région Loire-Nivernais au sein de la coopérative dont le siège est près d'Orléans. Installé en Société civile d'exploitation agricole (SCEA), en association avec sa mère, depuis janvier dernier, il exploite 422 hectares. C'est Jean-François Loiseau, le président d'Axéréal, qui l'a contacté pour lui proposer de s'impliquer dans cette formation. *« L'origine se situe en 2016,* explique Adrien Butour, *lorsque j'ai participé à un voyage organisé par la coopérative pour aller visiter sa filiale, la malterie Boortmalt d'Anvers, en Belgique. Pour la coopérative, ce fut l'occasion de nous interroger, nous, les jeunes exploitants, afin de se faire une idée de notre vision sur l'agriculture, sur le plan local, national ou international. J'étais déjà impliqué dans le fonctionnement de la coopérative par le biais du conseil de région Loire-Nivernais, je pense que mes réflexions et ma volonté de m'investir ont pesé, au moment du choix pour proposer la formation ».*

### Questionnement sur la viabilité des exploitations

Plusieurs facteurs ont encouragé Adrien à s'investir sur ce projet : il y a d'abord le souvenir cuisant de la récolte 2016, catastrophique, qui l'a poussé à réfléchir à ses pratiques. *« Il y avait aussi, de ma part, un questionnement sur la viabilité économique, à terme, de mon exploitation, en prenant en compte les échanges internationaux, la mondialisation. Je voulais prendre du recul par rapport à cela, voir les points négatifs et tenter de faire émerger une nouvelle stratégie… Ce qui m'intéressait beaucoup dans cette formation, c'était la partie touchant aux filières. Il y a chez Axéréal un « point filières » qui permet de travailler le marché national ou européen ».* Explorer de telles pistes, c'est s'ouvrir la possibilité d'obtenir d'autres plus-values. De ce point de vue, pour Adrien Butour, la formation s'est révélée très utile : *« après les Trente Glorieuses, la PAC, on est aujourd'hui dans un nouveau monde où la France n'est plus un acteur incontournable dans la production de céréales. La géopolitique du blé est aujourd'hui très différente. La formation nous a permis de comprendre à quel point nous ne sommes plus seuls, que les productions viennent aujourd'hui aussi bien de la région de la Mer Noire que de la Russie ou de l'Amérique du Sud, et qu'il nous faut donc penser de nouvelles stratégies, si on veut continuer d'exister avec nos exploitations ».* C'est un fait, Adrien Butour va faire évoluer la conduite de son exploitation. L'orientation sur de la culture de soja tracée, non-OGM, citée au début de cet article en est un exemple. *« Si l'on fait le travail nécessaire, en termes de marketing et de respect du cahier des charges,* souligne-t-il, *on peut concurrencer le soja d'Amérique du Sud ».* Voici donc une piste de développement qui a émergé en grande partie grâce à la réflexion suscitée par la formation, mais il en existe bien d'autres.

### Soutenance à faire

*« Sortir du colza-blé-orge,* ajoute-t-il, *c'est difficile, mais je considère que mon travail c'est aussi de savoir me remettre en question, et de bâtir des stratégies avec la coopérative. Pour la prochaine récolte, je n'aurai pas de colza. C'est le contexte climatique qui nous pousse à prendre en compte cette réalité ».* Au terme des dix-huit mois qu'aura duré la formation *« Gouvernance et stratégie coopératives »*, les agriculteurs étudiants avaient une soutenance à faire devant un jury sur une thématique particulière. Pour Adrien Butour, ce fut la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : *« J'ai travaillé sur celle d'Axéréal et de ses filiales. J'ai fait le lien entre l'agriculteur, les métiers du grain au sein de la coopérative (approvisionnements et collectes), la transformation du malt, et, au bout de la chaîne, la RSE chez les brasseurs ».* Pour Adrien Butour, la volonté de prendre plus de responsabilités, à l'avenir, au sein d'Axéréal, est réelle : *« Le moment venu,* conclut-il, *si on me demande de travailler un sujet particulier ou de devenir administrateur, je m'y impliquerai avec plaisir… Mais pour l'heure, on n'en est pas là. La priorité, c'est de continuer à développer la région dont j'ai la charge en tant que conseiller ».*

BERTY ROBERT


Photo : Alexandre Aldavert – Moncaramel Paris

**Le 26 août, 14 agriculteurs ont obtenu leur certification *« Gouvernance et stratégie coopératives »* au terme de dix-huit mois d'études.**

### Se former pour des règles du jeu mondiales

**En décidant de développer cette formation *« Gouvernance et stratégie coopératives »* avec l'université Paris Dauphine, Axéréal a pris acte d'une évolution de l'agriculture et du modèle coopératif. Le *« terrain de jeu »* est désormais mondial, les règles changent, des adaptations sont nécessaires. *« Être agriculteur aujourd'hui nécessite une ouverture d'esprit d'une nouvelle dimension. Les décisions à prendre au sein d'une exploitation agricole, mais aussi des instances collectives telles que les coopératives, imposent aux producteurs des connaissances agronomiques, industrielles ou encore géopolitiques qui ne cessent de s'élargir. Pour la pérennité du modèle coopératif auquel nous croyons profondément, il est nécessaire d'accompagner ces jeunes pour, demain, leur confier les clés d'un groupe qui continuera d'évoluer grâce à eux »* explique Jean-François Loiseau, président d'Axéréal. À raison d'un ou deux jours par mois à l'université, prolongés par du travail à distance, et complétés par un voyage d'étude en Argentine, territoire stratégique pour l'activité malt d'Axéréal, les étudiants ont acquis des compétences variées : stratégie globale, enjeux financiers et juridiques des coopératives, vision internationale des marchés agricoles et alimentaires, ou encore perspectives liées à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). *« Le secteur agricole est aujourd'hui au cœur des enjeux géopolitiques de la planète, il est dans l'intérêt d'une coopérative comme Axéréal d'assurer la pérennité de sa gouvernance en aidant la nouvelle génération d'agriculteurs à mesurer les évolutions du monde »* détaille Sébastien Duizabo, directeur de l'Executive éducation de l'université Paris Dauphine. Une seconde promotion pour cette formation est d'ores et déjà programmée.**

GDS

# BVD : La lutte collective démarre

Depuis le 1er août, le prélèvement du cartilage auriculaire et le dépistage de la BVD sur les veaux dès la naissance doivent être réalisés. L'occasion de rappeler les bons gestes à adopter et de faire le bilan de la phase de test mise en place dans le département.



**Depuis le 1er août 2020, le prélèvement de cartilage auriculaire et le dépistage de la BVD sur les veaux dès la naissance doivent être réalisés.**

Cette nouvelle prophylaxie est encadrée par l'arrêté du 31 juillet 2019. Elle s'appuie sur la mise en place du prélèvement de cartilage auriculaire pour un dépistage virologique sur tous les veaux. À partir de cette date, tout veau nouveau-né devra avoir un résultat virologique BVD.

## La boucle BVD pour tous

Le CROPSAV (conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale) de Bourgogne Franche-Comté a validé le recours au bouclage auriculaire à la naissance. C'est pourquoi les boucles fournies par l'EDE 58 pour la campagne de vêlage 2020-2021 comportent pour chaque veau une boucle conventionnelle et une boucle de prélèvement de cartilage, avec une pince spécifique à la pose des boucles BVD.

## Le plan national BVD déployé dans la Nièvre

Pour information les principales mesures de ce programme d'éradication de la BVD sont les suivantes :

- Surveillance de tous les troupeaux, par prélèvement et dépistage des veaux à la naissance. Un troupeau sera déclaré *« Infecté de BVD »* s'il présente au moins un animal virémique ou une sérologie positive.
- Assainissement des troupeaux infectés de BVD par élimination des IPI et recherche du statut de tous les bovins du troupeau et dépistage à la naissance de tous les animaux naissant dans les 12 mois suivant l'élimination du dernier porteur de virus. Les animaux reconnus IPI sont éliminés du troupeau le plus rapidement possible et au plus tard dans un délai de 15 jours (euthanasie ou abattoir en transport direct).
- Restriction à la circulation des IPI (voir encadré)

## Le bilan après une campagne de test

Dès l'année dernière des éleveurs du département se sont engagés dans le dépistage systématique des veaux à la naissance. Les résultats des premiers dépistages virologiques dans notre département (voir encadré) vont nous permettre de faire des projections pour la campagne à venir. Ceci nous a permis également d'entrer progressivement dans le programme, déjà généralisé dans la partie franc-comtoise en organisant les moyens : commande de boucles avec l'EDE, montée en charge du laboratoire, travail avec les vétérinaires sanitaires, accompagnement technique des éleveurs ayant des veaux IPI et transmission et traitement des résultats.

## Une mobilisation de chacun est nécessaire pour une réussite collective

L'assainissement BVD sera au cœur de notre action dans les mois à venir. Face à ce plan d'envergure, le GDS va vous informer dans des chroniques régulières. Cette thématique sera évidemment intégrée dans notre lettre d'information en octobre et dans nos élections cantonales. La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base.

Pour plus de renseignements, consultez nos actualités sur notre site gdsbfc.org, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

**Valérie Salomé, GDS 58**

## Un veau nouveau né peut être virémique transitoire ou IPI

**Un bovin infecté après la naissance est un virémique transitoire. Son test virologique est positif. Il porte et excrète le virus temporairement, pendant 2 à 3 semaines, jusqu'à développer sa réponse immunitaire et éliminer progressivement le virus de la BVD. Il ne sera contagieux que pendant cette période de « virémie transitoire » puis redeviendra non porteur. Durant la virémie, le bovin est particulièrement sensible aux autres pathologies.**

**Concernant les veaux naissants, le délai de bouclage est important. En effet, contrairement à un veau bouclé le jour de sa naissance, un veau bouclé à l'âge de 7 jours peut avoir été en contact avec le virus de la BVD si le virus circule dans l'élevage. Il sera alors virémique transitoire. D'où l'intérêt de boucler et prélever les veaux le plus tôt possible pour éviter de trouver des animaux virémiques transitoires en excès.**

**Un IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) est un animal qui a été infecté par le virus pendant la gestation (entre le 30ème et le 125ème jour). Il porte et excrète le virus de la BVD de sa naissance à sa mort. Il ne pourra pas en guérir. Il est la source principale de contamination des autres bovins. Ses tests virologiques, sur cartilage ou sur sang, seront toujours positifs quel que soit son âge.**

## Trois questions à Francis Taupin, président

**■ Quel bilan faites-vous de la phase de test ?**

**Francis Taupin :** *« Il est positif dans le sens où nous avons pu repérer des erreurs à corriger pour le lancement officiel de la prophylaxie. Cette phase de tests a été indispensable. Nous sommes désormais mieux armés »*

**■ En tant qu'éleveur comment avez-vous appréhendé les opérations prélèvements de cartilages ?**

**FT :** *« Cela ne m'a pas semblé compliqué. Il faut simplement être bien rigoureux et prendre son temps. Par rapport à l'envoi des prélèvements, il est conseillé de ne pas charger l'enveloppe car celle-ci est déjà affranchie à 20 grammes. En plus, vous avez juste une étiquette à coller qui vous facilite les choses »*

**■ Quelle est l'importance du dépistage ?**

**FT :** *« Premièrement c'est une prophylaxie obligatoire, donc il n'y a plus de question à se poser. Ensuite, il faut savoir qu'il va y avoir un statut BVD qui va suivre à vie l'animal, qu'il soit positif ou non. Le seul réflexe à avoir c'est d'éliminer les bêtes positives même si je reconnais que c'est dur sinon vous risquez de contaminer les cheptels voisins. En cas de besoin n'hésitez pas à contacter le GDS qui reste aux côtés des éleveurs durant toute la campagne de dépistage ».*

## Plus de 12 000 prélèvements réalisés

**Au niveau national, dans 80 départements français ayant réalisé des dépistages l'hiver dernier, 2.2 millions de dépistages virologiques ont été réalisés dans plus de 122 000 cheptels. En moyenne 4,3 % des cheptels dépistés sont des foyers et le nombre moyen d'animaux reconnus IPI par cheptel reconnu foyer est de 1.5 IPI.**

**Plus de 12 000 prélèvements de cartilage ont été analysés lors de la campagne 2019-2020. 95 éleveurs s'étant engagés volontairement pour réaliser les dépistages de leurs veaux dès l'année dernière. Chez ces éleveurs pratiquant la vaccination en majorité, les résultats sont encourageants : 0.11 % des veaux ont été diagnostiqués IPI soit 13 IPI dans 9 cheptels. Cela représente 9.4 % de cheptels considérés comme foyer avec un nombre moyen de 1.4 veaux IPI par cheptel infecté (de 1 à 4 veaux IPI par cheptel foyer).**

**Seuls 27 prélèvements, soit 0.24 % des échantillons, sont arrivés vides au laboratoire. Le GDS 58 a pu envoyer des boutons de rattrapage afin de prélever ces animaux et réaliser le dépistage complet.**

**Chez nos voisins, Allier, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, et Haute-Loire, le taux de cheptels foyers varie entre 3 et 7 % tandis que celui des veaux reconnus comme IPI varie de 0.17 à 0.8 %.**

**La connaissance de ces chiffres nous permet de faire des projections pour la campagne à venir.**

## ► Agenda

### 12/09 Fête des moissons

L'édition 2020 de la Fête des Moissons et des récoltes se referme ce samedi au Gaec des Passou à partir de 15 heures. Au programme, randonnée découverte de six kilomètres autour de trois fermes familiales. La promenade va débuter par la présentation des productions de l'exploitation du Gaec Bazot. Ensuite direction le Gaec des Jonquilles pour une découverte de la production de volailles de chair et enfin retour au Gaec des Passou dans la ferme de la famille Blandin. La randonnée peut également se faire en voiture pour les personnes à mobilité réduite. Un repas organisé par les JA de Château-Chinon est proposé le soir au tarif de 12 euros. Il est conseillé de réserver au 06 88 13 55 77 ou au 06 26 28 50 23.

### 25/09 Sécuriser son fourrage face au changement climatique

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a le plaisir de vous convier à sa conférence le vendredi 25 septembre de 9 h à 17 h à la Sicagemac de Corbigny. Au programme : évolutions climatiques et perspectives, les principaux repères de conduite et itinéraires techniques des prairies pour assurer l'autonomie fourragère, et visite d'une parcelle d'essais en betteraves fourragères. Restauration possible sur place avec une participation de 5 euros. Renseignements au 03 86 93 40 66.

## ► Formations

### 17 et 21/09 Préparer sa cession d'activité

La MSA et la Chambre d'agriculture s'associent pour vous proposer une réunion d'information sur la cessation d'activité. Rendez-vous le jeudi 17 septembre de 14 h à 17 h au Lycée Agricole de Château-Chinon et le lundi 21 septembre de 14 h à 17 h au centre social de la Baratte à Nevers. Au programme : les démarches pour établir son dossier, le cumul emploi retraite ou encore les différents baux. Contacts : Carole Simon et Christophe Bossaron carole.simon@nievre.chambagri.fr ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

### 15/09 Intégrer un chien de protection dans un troupeau

Connaître le fonctionnement d'un chien de protection avant de l'accueillir est nécessaire pour réussir son intégration au sein du troupeau. Cette formation se tient le mardi 15 septembre. Contact : Christophe Rainon, responsable de stage, au 06 72 39 76 43

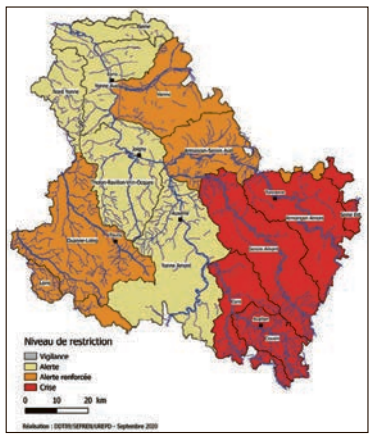
### 15/09 Un autre calendrier pour le vivant

La lune a une influence connue sur la vie. Ce stage, organisé mardi 15 septembre, peut vous apporter une aide à la décision dans la préparation des sols, semis, fertilisation, récolte… Contact : Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36.

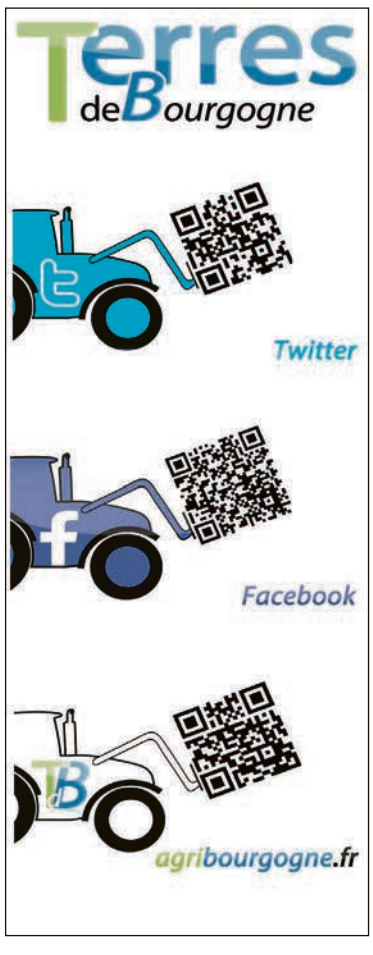
## En bref

**Sécheresse** Maintien des mesures de restrictions des usages de l'eau

Dans un communiqué datant du mardi 8 septembre, la préfecture de l'Yonne informe que les précipitations des derniers jours ne suffisent pas à améliorer la situation de la sécheresse. *« Le déficit en eau est toujours présent sur le département de l'Yonne »*, précise-t-elle. *« La végétation et les sols superficiels bénéficient en premier des averses mais les débuts des cours d'eau sont toujours bas »*.
Ainsi, les mesures de restrictions des usages de l'eau sont maintenues. Les secteurs du Serein Amont, de l'Armançon Amont, de la Cure et du Cousin sont maintenus en crise. Les zones de gestion de l'Armançon-Serein Aval, de l'Ouanne-Loing et de la Vanne sont maintenues en alerte renforcée. Les bassins de l'Yonne Amont, de l'Yonne Aval, des petits cours d'eau Nord Yonne et du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques restent en alerte.




**Franchissement des seuils de restriction des usages de l'eau. (Situation au 1er septembre).**
Source : DDT89 / SEFREN / UREPD - septembre 2020.




## Enseignement agricole

# Une rentrée « *normale* » à La Brosse

**La rentrée scolaire a eu lieu à l'EPL des terres de l'Yonne (Auxerre La Brosse). Malgré la crise sanitaire toujours d'actualité, tous les élèves ont pu rejoindre les bancs de l'école pour une rentrée dites « *normales* ». Avec tout de même quelques adaptations, comme le port du masque obligatoire pour tous, à l'intérieur comme à l'extérieur des salles de classe.**



Les élèves de l'EPL des terres de l'Yonne ont retrouvé les bancs de l'école, avec quelques adaptations pour respecter les gestes barrières.

À l'EPL des terres de l'Yonne (Auxerre La Brosse), la rentrée s'est faite, comme partout en France. Alors que la menace Covid-19 est toujours présente, pour Pierre Mathis, nouveau directeur de l'EPL (lire par ailleurs), *« le maître mot est une « rentrée normale ». Il n'est pas, pour le moment, question de laisser des élèves chez eux. Donc tous les élèves ont fait leur rentrée, bien sûr avec la mise en place de règles sanitaires, dont le port du masque obligatoire en tous lieux et en tout temps »*.
La distanciation physique au niveau de l'internat et des queues est respectée au maximum. La désinfection des mains est également faite le plus souvent possible. *« Il va falloir faire durer ces habitudes sur le long terme. Mais pour l'heure cela passe bien. Tout le monde joue le jeu »*, assure Pierre Mathis.
*« Le but est de maintenir coûte que coûte la relation pédagogique directe. Apprendre, c'est être en contact. Il n'y a pas seulement des cours théoriques. Il y a aussi de la technique, du savoir-faire, du savoir être »*, poursuit Corine Brigitte, nouvelle directrice adjointe de l'EPL des Terres de l'Yonne et proviseur du lycée agricole de Champs-sur-Yonne.

### Un recrutement correct

L'une des grosses inquiétudes était le recrutement des élèves. *« En période de crise sanitaire, les journées portes ouvertes classiques n'ont pas pu avoir lieu (des rendez-vous en ligne se sont tout de même tenus, ndlr) »*, explique Pierre Mathis. *« Mais on peut se féliciter que la rentrée se soit passée avec un recrutement tout à faire correcte. On se retrouve sur le site de Venoy avec 320-330 élèves, soit une quinzaine de plus que l'année dernière »*.
Quant au site de Champs-sur-Yonne ? *« L'effectif est sensiblement le même que l'année dernière, avec quand même un léger fléchissement dans la filière vente. Nous avons une petite classe de seconde vente : 15 sur un potentiel de 24 »*, détaille Corine Brigitte.

### Le CFA s'installe à Venoy

Alors, y a-t-il des nouveautés avec cette rentrée ? *« La grosse nouveauté, c'est au niveau du CFA »*, répond Pierre Mathis. *« Le site de Champignelles a été fermé. La décision a été prise de le rapatrier ici pour des raisons financières notamment. C'est donc la première rentrée qui se fait ici pour le CFA. L'un des grands objectifs de cette année est de réussir cette greffe du CFA à l'intérieur du site de Venoy »*.
Pour le directeur de l'EPL des terres de l'Yonne, *« l'arrivée du CFA sur le site de Venoy est l'opportunité de lui donner un second souffre et d'augmenter le recrutement dans les métiers qui sont les siens (métiers agricoles) »*.
Autre nouveauté de cette année : l'ouverture d'une seconde professionnelle NJPF (nature, jardin, paysage, foret). *« Les jeunes entrent en seconde avec un objectif de poursuivre ensuite leurs études à travers l'apprentissage. On facilite l'entrée dans le métier, car les lycéens de cette seconde sont jeunes et ont souvent plus de difficultés à trouver des places en apprentissage de par leur âge. On a espoir qu'au terme d'une année, ils trouveront plus facilement une place en apprentissage »*, développe Pierre Mathis.
Un projet fait en relation avec le CFA qui pourra ensuite les conserver. *« Cette seconde NJPF répond à trois secteurs professionnels : cela peut déboucher sur un bac pro gestion forestière, bac pro aménagement naturel ou bac pro aménagement paysagé. Il y a donc une carte importante à jouer sur le territoire. L'objectif est d'accompagner des jeunes qui sortent de troisième pour les préparer progressivement vers le monde du travail à travers l'apprentissage »*, conclut Corine Brigitte.

CHRISTOPHER LEVÉ

### Les nouveaux visages de l'EPL des terres de l'Yonne

**Qui dit nouvelle rentrée dit nouveaux visages. À l'EPL des terres de l'Yonne, même la direction a changé. Jean-Marie Baillard parti à la direction du lycée agricole de Nevers, c'est Pierre Mathis qui le remplace en tant que directeur de l'EPL. Celui qui était précédemment directeur de l'EPL Quetigny-Plombières-lès-Dijon arrive accompagné de deux nouveaux adjoints : Corine Brigitte, également proviseur du lycée agricole de Champs-sur-Yonne, et Éric Prestat. La direction du CFA change également avec la prise de fonction d'Hélène Decultot.**



Corine Brigitte, Pierre Mathis et Éric Prestat (de gauche à droite) sont les nouveaux visages de la direction de l'EPL des terres de l'Yonne.

FDSEA

# Le revenu au cœur de l'action syndicale

**À la veille de son assemblée générale du 18 septembre, la FDSEA de l'Yonne se mobilise pour obtenir des aides d'urgence afin d'aider à passer le cap de la moisson 2020. Mais son action est aussi sur le long terme avec comme priorité le revenu agricole.**



L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne aura lieu le 18 septembre, à Ouanne.

« *Le changement climatique c'est une chose, mais sans un revenu correct on ne pourra pas s'adapter* ». Ces mots d'un adhérent prononcés lors d'une réunion moissons résonnent d'autant plus ces temps-ci. En effet, si l'Yonne traverse sa troisième année de sécheresse consécutive, les exploitants agricoles du département doivent faire face à plusieurs années de revenus médiocres. L'absence de moyens est un frein pour s'adapter et faire face eux aléas qui se succèdent, comme le constate un autre adhérent inquiet pour son avenir : « *On n'a pas fini de rembourser ce que l'on avait emprunté en 2016 qu'il faut déjà recommencer à aller voir la banque* ».

La FDSEA de l'Yonne, parfaitement consciente des difficultés de ses adhérents, travaille sur des aides d'urgence et réfléchit également à l'avenir. Les aides d'urgence ne sont pas une solution à long terme pour notre agriculture. Il faut donc dès à présent préparer l'avenir en osant aller sur de nouveaux terrains.

Notre action ne se résume pas à la défense syndicale, mais aussi à l'anticipation et à l'accompagnement de projets et de démarches qui permettront aux agriculteurs de sécuriser leurs revenus. C'est tout l'objet de la table ronde qui sera le pilier de l'assemblée générale 2020 qui se tiendra le 18 septembre à Ouanne sur le thème : « *Quelles démarches créatrices de valeurs pour sécuriser mon revenu* ».

Les invités viendront exposer des démarches qui rémunèrent les producteurs mais qui portent aussi d'autres valeurs humaines, solidaires, durables.

Le syndicalisme a toute sa place dans l'accompagnement et l'initiation de ces démarches. Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA sera présent pour parler de ces démarches qui fleurissent partout sur le territoire et qui permettent aux agriculteurs de retrouver une valorisation de leurs produits. Il témoignera aussi de l'ambition des États généraux de l'alimentation (EGA) qui ont eu un effet levier pour certaines productions, même si ces outils restent encore insuffisants.

## Construire le prix en marche avant

La contractualisation et la prise en compte des coûts de revient doivent être au cœur des nouvelles réflexions. Et certains acteurs ont déjà amorcé les démarches. C'est le cas du lait « *C'est qui le patron ? !* » qui a intégré dès son lancement une juste rémunération à son producteur. Olivier Legrand, vice-président de l'organisation de producteur APLBC, viendra expliquer la démarche et son essor, ainsi que la place du producteur dans la réussite de la démarche. « *Farine Essonnienne* » s'inscrit également dans cette démarche, et propose une farine locale et équitable aux boulangers d'Île de France. L'un de ses représentants sera sur place pour présenter cette marque inscrite dans un label de commerce équitable.

La filière CRC permet aussi à un grand nombre d'agriculteurs icaunais de bénéficier d'une meilleure valorisation. Étienne Henriot , le président du GIE CRC, viendra parler de cette démarche et du choix qui a été fait de répartir la valeur sur tous les maillons de la chaîne.

Enfin, Emmanuel Bernard, nouveau président de la FDSEA de la Nièvre, se joindra aux débats pour parler du Label rouge pour la viande bovine et de l'association France Carbon Agri qui vient de signer les premiers contrats de vente de carbone stockés par des exploitants agricoles.

Le syndicalisme, plus que jamais accompagne les agriculteurs dans le changement et l'adaptation aux climats mais aussi aux marchés. Notre syndicat est acteur et moteur de ces initiatives qui feront le paysage agricole demain.

Sans revenu, il n'y a plus de paysan. La FDSEA de l'Yonne en est convaincue. Elle cherche avec ses adhérents des solutions concrètes et rémunératrices. Les réunions moisson ont permis d'identifier des pistes de travail et des territoires qui sont prêts à s'engager. La FDSEA 89 accompagnera chaque démarche et chaque projet collectif en gardant à l'esprit l'impératif de revenu des producteurs, sans lequel aucune démarche ne sera durable.

**FDSEA DE L'YONNE**

Viticulture

# Les fermages viticoles 2020

Les représentants bailleurs et fermiers de la FDSEA de l'Yonne, membres de la CCBR (Commission Consultative des Baux Ruraux), ont établi une proposition de prix qui a été validée par tous les représentants de cette commission, suivis de l'administration icaunaise.

Pour mémoire, le système de calcul a évolué en 2012 pour intégrer une moyenne sur trois années. Cette évolution était le fruit d'un accord entre fermiers et propriétaires pour lisser les fermages et éviter les fluctuations trop brutales.

Cette année, le fermage 2020 est donc la moyenne des prix des vins retenus sur les millésimes 2016, 2017 et 2018.

Ci-contre les cours moyens du vin servant pour le calcul du prix du fermage viticole 2020.

**FDSEA DE L'YONNE**

| APPELATIONS | FERMAGES 2020 (moyenne arrondie des prix des 3 millésimes) |
|---|---|
| Chablis Grand Cru | 1 806 € |
| Chablis 1er Cru | 920 € |
| Chablis | 615 € |
| Petit Chablis | 491 € |
| Bourgogne Blanc | 305 € |
| Bourgogne Aligoté | 257 € |
| Saint Bris | 301 € |
| B. G. O. Blanc | 213 € |
| Irancy | 508 € |
| Bourgogne Rouge et Rosé | 381 € |
| Bourgogne passe-tout-grain | 232 € |
| B. G. O. Rouge | 187 € |
| Crémant de Bourgogne | 227 € |
| Vézelay | 365 € |



## ▸ Agenda

### 14/09 Assemblée générale de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain

Le 14 septembre, à 14 heures, à la salle des fêtes de Soumaintrain (7 grande rue) se tiendront les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain. Une intervention thématique sur l'influence du changement climatique sur l'alimentation des vaches laitières en zone IGP, par Alyzé et CLCO aussi lieu lors de l'après-midi.

### 16/09 et 29/09 Se former aux métiers de la vigne et du vin

Le mercredi 16 septembre, à 9 h 30 et le mardi 29 septembre à 14 heures, auront lieu des informations collectives au CFPPA d'Auxerre La Brosse à Venoy, pour renseigner sur les formations proposées par la structure afin de se former aux métiers de la vigne et du vin. Pour rappel, plusieurs formations diplômantes sont accessibles : le BTSA viticulture-œnologie, le BPA travaux de la vigne, le BPREA système de production viticole et le BPA travaux de conduite et d'entretien des engins agri-viticoles. Des formations courtes sont aussi possibles, sur la taille de la vigne, les travaux en vert, la conduite d'enjambeur et d'assistant administratif vente et cave.

### 18/09 Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

Le vendredi 18 septembre aura lieu l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, à 14 heures, à la salle des fêtes de Ouanne. Lors de ce moment, Patrick Bénézit, membre du bureau de la FNSEA, interviendra sur le rôle du syndicalisme pour accompagner et porter des démarches rémunératrices pour les producteurs.

### 26 et 27/09 Fermes et caves ouvertes

Le samedi 26 et le dimanche 27 septembre aura lieu l'événement « les fermes et caves ouvertes », organisées par la FDSEA de l'Yonne. Pour la huitième édition du format, neuf viticulteurs et agriculteurs du département accueillent les visiteurs pour un moment d'échanges et de partages sur leurs exploitations. Les exploitants participants : Philippe Sorin, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi et le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Eric Saison, éleveur de porcs à Coulangeron (le samedi de 10 heures à 13 heures) ; Domaine Marsoif, viticulteur à Tonnerre (le samedi et le dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures) : Ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire, agriculture bio à Saint-Léger-Vauban (le dimanche de 10 heures à 18 heures), Domaine Gérard Calmus, viticulteur à Joigny (le samedi de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Florence Pouteau, agricultrice à Evry (le samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures) ; Laurent Tavoillot, agriculteur à Civry-sur-Serein (le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Domaine Louis Moreau, viticulteur à Beine (le samedi de 10 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 15 heures) ; et Domaine Jean-Louis et Jean-Christophe Bersan, viticulteurs bio à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi de 10 heures à 18 heures).




Innov'action

# Se lancer dans la culture de plants de pommes de terre

Dans le cadre des journées Innov'action et suite au forum des opportunités, la Chambre d'agriculture de l'Yonne proposait le jeudi 3 septembre, une réunion d'information consacrée à la filière plants de pommes de terre, en partenariat avec le Comité Centre & Sud.



Quarante agriculteurs ont participé à cette réunion organisée en partenariat avec le Comité Centre & Sud.

« *Avec une perte de 40 % de collecte cette année, la recherche de valeur ajoutée devient vitale pour nos exploitations* », introduit ainsi Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Un changement de système, l'introduction d'un nouvel atelier ou la quête de nouvelles cultures… autant de pistes à explorer et mises en lumière à travers Innov'action. Le principe de ces journées demeure le même : favoriser les échanges entre agriculteurs sur des pratiques innovantes, avec l'appui de nos experts ou partenaires. Cette nouvelle journée Innov'action était donc consacrée à la production de plants de pommes de terre.

### Une filière structurée

Trois organisations de producteurs reconnues par arrêté, se partagent le territoire français : Bretagne Plants pour la Bretagne comme son nom l'indique, le Comité Nord pour le nord de Paris et enfin le Comité Centre & Sud pour tout le sud parisien. Ces trois organismes, membres de l'association d'organisations de producteurs (FNPPP) gèrent 100 % de la production française de plants certifiés. Dans ce paysage structuré, on trouve également les collecteurs chargés de mettre sur le marché la production de plants en contractualisant avec les agriculteurs.

### Une production délocalisée

Les Pays-Bas, premier producteur de plants, possèdent 80 % des variétés commercialisées. L'un des plus petits pays de l'Union européenne, la Hollande souffre d'un manque de surfaces agricoles. Les pressions à la fois liées au développement urbain et à l'état sanitaire des parcelles, l'obligent à rechercher de nouveaux territoires de production de plants.

Ainsi, chaque année, la France augmente sa surface consacrée aux plants de pommes de terre de 800 à 1 000 ha/an pour atteindre à ce jour 24 000 ha de multiplication et plus de 200 000 tonnes exportées. La France devient ainsi le deuxième producteur et exportateur mondial. Notre pays est convoité pour deux raisons : sa proximité avec l'Europe du Sud, donc proche du bassin de consommation, et l'absence de pression sanitaire sur cette culture.

### Parole aux producteurs

Damien Gilloppé de Perceneige produit des plants depuis 2017 et consacre aujourd'hui un peu plus de 20 ha pour trois variétés. « *Au démarrage, j'ai fait une étude prévisionnelle avec le Comité Centre & Sud et le collecteur, j'ai choisi les variétés adaptées à mon terroir. La première année, il faut un peu de trésorerie pour acheter 100 % des plants. En rythme de croisière, on passe à 80 %* », indique-t-il.

Aurélien Lemaire de Vermenton vient de se lancer dans la production de plants de pommes de terre bio avec 2,48 ha pour deux variétés. « *Si le plant demande de la technicité, il n'en est pas moins une culture passionnante car on voit au quotidien l'évolution. Il permet l'anticipation de la récolte et les rendements contrairement au blé. Je suis très content de ce choix et j'attends la prochaine campagne avec impatience* », explique-t-il à son tour. « *Difficile d'annoncer des prix de revient ! De nombreux facteurs entrent en ligne de compte : de la variété au calibrage, de la sous-traitance du stockage-triage à l'équipement en propre, le conditionnement de la production… Une étude personnalisée est nécessaire pour chaque agriculteur qui souhaiterait se lancer. Il n'existe pas de surface minimum mais un seuil de 5 ha permet d'amortir les sorties de matériels. Ensuite tout dépend de la surface disponible et de la trésorerie de chacun* » précisent Éric Fallou, président et Philippe Laty, directeur du Comité Centre & Sud et producteur de plants.

Pour tout renseignement, contactez le Comité Centre & Sud ou Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 19. Les informations sur la journée Innov'action sont à retrouver sur le site : www.yonne.chambagri.fr.

**Chambre d'agriculture de l'Yonne**
Prochain rendez-vous : la visite du site de triage-calibrage-stockage-conditionnement de Gironveille-sur-Essonne (91) le 17 septembre. S'inscrire par mail : d.colard@yonne.chambagri.fr



Salon Tech&Bio

# Un lait bien valorisé au Gaec d'Argirey

Le Gaec d'Argirey, en Haute-Saône, qui a accueilli le salon Tech&Bio, s'est converti en 2009 à l'agriculture biologique. La production de lait pour la filière locale Gruyère IGP permet aux quatre associés de bien valoriser leur savoir-faire en matière d'élevage et le potentiel agro-climatique de l'exploitation.


Nicolas et Ismaël Mougin, associés du Gaec, se réjouissaient d'accueillir Tech&Bio sur leurs terres.

Le Gaec d'Argirey se situe dans un hameau du village de Villers Pater en Haute-Saône : le secteur est vallonné, boisé, les sols sont limoneux-argileux à argilo-limoneux, de 15 à 40 cm de profondeur. C'est traditionnellement une terre d'élevage herbager. *« Historiquement, la ferme familiale produisait du lait à emmental Grand Cru, à partir d'herbe et de foin »*, précise Ismaël Mougin, l'un des quatre associés, plus particulièrement en charge du suivi des prairies, de l'alimentation, de la santé et de la reproduction du troupeau. Au fil des années, cette exploitation de taille conséquente (240 ha en 1985) a évolué par étapes vers un retour aux fondamentaux herbagers : abandon du maïs ensilage pour se tourner vers la betterave fourragère, puis CTE herbagers signés en 2001, et enfin conversion à l'agriculture bio en 2009. *« Pour des raisons économiques, pour répondre à la demande des consommateurs, et avec des interrogations sur la santé aussi… »* récapitule Nicolas Mougin, qui a été un temps référent AB à la FDSEA de son département.

**En chiffres**
- **Main-d'œuvre : 4 associés**
- **SAU : 310 hectares, pour les deux tiers en herbe**
- **Cheptel : 110 vaches laitières montbéliardes**
- **Production : 605 500 litres de lait de foin pour la filière IGP gruyère bio**

## L'autonomie comme fil conducteur

La démarche des associés, qui n'ont pas hésité à solliciter l'appui technique de la Chambre d'agriculture et à se former aux médecines vétérinaires alternatives pour réussir leur conversion, s'est appuyée sur l'herbe, comme facteur stratégique d'autonomie alimentaire. *« La part de l'herbe dans l'assolement a été augmentée d'une cinquantaine d'hectares lors du passage à l'AB, et nous avons mis en place l'enrubannage de manière à sécuriser les stocks fourragers et la production de lait autonome, en limitant nos recours à la complémentation azotée »* poursuit l'éleveur. En arrière-plan, des prairies temporaires productives, intégrées dans la rotation, soit sous forme de luzernes pures (15 ha), soit sous forme de mélanges multi-espèces riches en légumineuses (20 ha). Le parcellaire propice au pâturage des laitières, avec 63 ha accessibles depuis le bâtiment d'élevages, a aussi été un facteur de réussite.

## Méteil et aliment fermier

Dans la rotation, des céréales et des légumineuses destinées à l'autoconsommation sont aussi produites : avoine-orge, triticale, pois et féveroles. Certains mélanges (triticale/pois par exemple) sont triés après récolte pour maîtriser complètement la composition de l'aliment fermier, préparé à la ferme à l'aide d'une remorque aplatisseur MIX 5000, achetée en commun avec une exploitation voisine. Les cultures de vente (blé, seigle, maïs grain), représentent environ 55 ha chaque année. *« Je crois que c'était notre dernière année de maïs,* poursuit Ismaël Mougin : *avec ces sécheresses à répétition, ça devient trop compliqué ! »* Dernier avatar du Gaec, l'investissement dans un séchoir en grange, pour rejoindre la filière Gruyère IGP… *« C'était un projet ancien, qui va encore renforcer la cohérence de notre système »*, estime Ismaël Mougin, dont l'élevage était ouvert à la visite, pendant le salon Tech&Bio.

ALEXANDRE CORONEL,
*LA HAUTE-SAÔNE AGRICOLE ET RURALE*

Agroalimentaire

# Le secteur semble avoir tenu le choc de la crise sanitaire

Selon l'organisme de statistiques et de prospective Agreste, le secteur agroalimentaire de Bourgogne Franche-Comté a bien amorti le choc économique dû à la Covid.

Si, d'une manière générale, l'impact économique de la crise sanitaire liée à la Covid semble avoir été moins fort pour les industries de l'agroalimentaire (IAA) que pour d'autres secteurs industriels, cette différence s'est vérifiée en Bourgogne Franche-Comté (BFC). En France, en mars et avril, la production des IAA a baissé de 3,1 % et 7,5 % quand elle chutait de 20 % chaque mois dans l'industrie manufacturière. En mars, la consommation des ménages a fortement augmenté dans l'alimentaire, ce qui a soutenu les IAA. Elle s'est repliée en avril, par contrecoup, avant de se stabiliser en mai. En BFC, la baisse de l'activité au mois de mars a été moins forte que dans d'autres secteurs, les IAA ayant fermé moins longtemps que dans d'autres secteurs (0,7 jour en moyenne contre 5,3 dans l'industrie). En avril, la production a continué de baisser. En mai, 9 dirigeants d'IAA sur 10 jugeaient leur activité comme normale, contre 56 % dans l'industrie. Dans le secteur de la transformation et de la conservation de la viande la production fut globalement en difficulté sur la période avec une baisse importante de la consommation de viande. Le recul a été plus marqué pour les entreprises travaillant avec la restauration. Idem pour les produits laitiers, mais les productions vendues en grande et moyenne surface ont plutôt bien résisté.

## Un emploi salarié en progression

Autre fait marquant : au 1er trimestre 2020, l'emploi salarié dans les IAA régionales a continué de progresser légèrement (+0,2 %) alors que, tous secteurs confondus, il se repliait de 2,3 %. Il a particulièrement progressé en Haute-Saône (+2,7 %), en Côte-d'Or (+1,7 %) et dans le Doubs (+1,1 %) alors qu'il a fortement chuté dans le Territoire de Belfort (-6,7 %). Même l'intérim, qui pèse pour 8,4 % des emplois dans les IAA régionales, a moins souffert que dans d'autres secteurs industriels. La baisse au 1er trimestre 2020 s'est limitée à 9,3 %, alors que dans les autres industries, elle a atteint sur la même période -45,5 %. L'emploi intérimaire dans les IAA a même augmenté dans la Nièvre de 42,8 %. L'industrie agroalimentaire de BFC a également moins eu recours à l'activité partielle que dans d'autres secteurs. Du 1er mars au 30 juin, 11 000 salariés des IAA de la région étaient couverts par une décision d'autorisation d'activité partielle, soit près de la moitié des salariés du secteur. Cela peut paraître beaucoup mais il faut comparer cette donnée avec le fait que, dans le même temps, 75 % des salariés de l'industrie au sens large se sont retrouvés dans ce cas. Parmi les activités de l'IAA concernées, celle liée au lait a eu le moins recours au chômage partiel (10 % des 3500 salariés). Enfin, il faut savoir que les entreprises de l'IAA régionale sont peu concernées par les défaillances d'entreprises, pour l'instant…

BERTY ROBERT (SOURCE AGRESTE)


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

## ▶ En bref

**Interbev** Emmanuel Bernard (58) prend de nouvelles responsabilités

Emmanuel Bernard, éleveur et président de la FDSEA de la Nièvre, vient de prendre la tête de la section « bovins » au sein de l'interprofession bétail et viandes Interbev. Une nomination qui s'inscrit dans une évolution plus large où la section « veaux » a également changé de président, Gilles Gauthier (président de la Fedev, Dordogne) succédant à Jean-Louis Arquier (Tendriade). Pour sa part, Emmanuel Bernard succède à Guy Hermouet, producteur vendéen et *«président fondateur de la section»*, précise l'interprofession. Il sera épaulé par le vice-président James Doiseau (artisan boucher en Indre-et-Loire, CFBCT). Ces changements sont intervenus à l'issue d'élections tenues dans la semaine du 31 août.

**Race charolaise**
Journées commerciales d'automne en Côte-d'Or

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise les Journées commerciales d'automne dans les élevages bovins charolais du département, les 25, 26 et 27 septembre. Ventre de reproducteurs inscrits au Herd-Book Charolais avec garanties sanitaires de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture, au Pôle agricole de Créancey, par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr. Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/ et visible sur la vidéo http://simongenetic.com

**Conférence-débat**
Restauration collective et produits sous signes de qualité, en Saône-et-Loire

À l'occasion de son assemblée générale, le 22 septembre à Paray-le-Monial, en Saône-et-Loire, l'association Charolais de Bourgogne organise une conférence-débat sur le thème « Restauration collective et produits sous signes de qualité ». Elle se tiendra à partir de 13 h 30 au Centre associatif parodien, 9, rue Pierre Lathuilière.

Partenariat

# Pour que chasse et randonnée se connaissent mieux

La Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne Franche-Comté et le Comité régional de la randonnée pédestre ont signé une charte de partenariat qui comprend plusieurs engagements.




Pascal Sécula (à gauche) et Guy Berçot, ont signé cette charte le 4 septembre à la Maison de la chasse et de la nature de Norges-la-Ville, en Côte-d'Or.

*« Vivre ensemble la nature »*, c'est l'esprit de cette charte de partenariat.

Une chasuble orange ornée des logos des chasseurs et des randonneurs : voilà comment peuvent se concrétiser, sur le terrain, les bonnes relations entretenues entre ces deux catégories d'usagers de la nature. Elle était présentée, le 4 septembre, par un représentant des randonneurs du Doubs, comme exemple d'initiative prise au niveau des départements, afin de cultiver la bonne entente entre adeptes de la marche et chasseurs. Des initiatives de ce type sont nombreuses mais, ce jour-là, à la Maison de la chasse et de la nature de Côte-d'Or, à Norges-la-Ville, près de Dijon, c'est une dimension régionale qui était donnée. La Fédération des chasseurs de Bourgogne Franche-Comté (BFC) et le Comité régional de la randonnée pédestre de BFC ont signé une charte de partenariat régional, déclinaison de la charte nationale. Une manière, comme le soulignait Pascal Sécula, président de la Fédération régionale des chasseurs *« d'insister sur le fait que nous vivons la nature ensemble, plutôt qu'en partage, ce qui voudrait dire que chacun serait de son côté. Notre volonté est de montrer qui sont véritablement les chasseurs et d'apprendre à mieux nous connaître »*.

### Avant tout, communiquer

De fait, comme le remarque Guy Berçot, président du Comité régional de la randonnée pédestre *« depuis plusieurs années, les relations se sont améliorées avec les chasseurs »*. Le maître-mot, à travers cette charte, c'est la communication, indispensable à une bonne cohabitation. Un élément important alors qu'en Côte-d'Or, par exemple, la fédération de la chasse met actuellement la dernière main à son Schéma départemental cynégétique pour la période 2021-2027, qui comprendra un volet sur les relations avec les autres usagers de la nature. *« Nous réfléchissons également*, poursuit Pascal Sécula, *à concevoir un outil permettant de mieux informer le grand public sur les zones et les périodes de chasse »*. La charte signée le 4 septembre comprend plusieurs engagements :

- se rencontrer au moins une fois par an afin de tirer un bilan des engagements pris.
- participer aux assemblées générales des uns et des autres et travailler sur des thématiques communes.
- mener, lorsque cela est nécessaire, des actions de concertation ou de médiation.
- mener des actions concrètes d'information et d'amélioration de la connaissance des pratiques respectives des uns et des autres.
- unir les efforts pour préserver les espaces naturels et ruraux, favoriser les actions d'éducation à la nature et de protection de l'environnement, faciliter le libre accès aux sentiers et itinéraires de randonnée balisés.

BERTY ROBERT

Syndicalisme

# Retour sur le dispositif de lissage du pic de production laitière lié à la Covid

La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté informe sur le fonctionnement du dispositif d'indemnisation des éleveurs laitiers conduits à réduire leur production au moment du confinement.

La période de confinement ayant conduit à une perturbation de la commercialisation du lait et des produits laitiers, le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) avait budgété, à l'initiative de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), une enveloppe de 10 millions d'euros pour indemniser les éleveurs ayant réduit leur production en avril dernier. Au final, cette enveloppe initiale s'est avérée insuffisante et le Cniel a ainsi réalisé une demande de prêt garanti par l'État (auprès de BPI France, la banque publique d'investissement) d'un montant de 5 millions d'euros. L'enveloppe destinée à l'indemnisation des producteurs s'est ainsi portée à 15 millions d'euros. En complément et conformément aux exigences de la Commission européenne, le Cniel a mis en place un plan de contrôle afin de vérifier les informations transmises par les laiteries. Les virements du Cniel aux entreprises ont débuté le 7 août. Conventionnellement, les laiteries ont 15 jours pour réaliser le virement aux producteurs éligibles. À ce jour, 142 entreprises ont été payées pour un montant de plus 7,2 millions d'euros, correspondant à 11 156 éleveurs bénéficiaires. Parmi ces entreprises, 21 ont reçu un montant de plus de 50 000 €. Chaque producteur recevra un courrier du Cniel venant préciser le mode de calcul de l'indemnité (volumes pris en compte, montant unitaire de l'indemnité…) et disposera d'un délai de 14 jours calendaires à compter du versement de l'aide sur son compte bancaire pour contester le montant de celle-ci. La contestation est à faire directement auprès de la laiterie, laquelle fera remonter la demande au Cniel.

CLAIRE BERNARD FRSEA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EPI* RÉVÈLE LE PRO QUI EST EN VOUS




***EPI : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Ce sont les équipements portés destinés à protéger une personne contre un risque, ici le risque chimique. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'après mise en oeuvre des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.

Les EPI désormais proposés répondent mieux aux attentes. Les principaux freins ont été levés : confort, image vis-à-vis d'autrui, prix, réutilisation, coupe mieux adaptée aux tâches… Ces innovations récentes contribueront à encourager et faciliter l'évolution des pratiques et ainsi la réduction des risques de santé au travail.

www.acthuel.com - Printemps 2020

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Contrat de Solutions
Une trajectoire de progrès pour la protection des plantes

**Equipements de Protection Individuelle dédiés aux travaux phytos**

**www.epiphyto.fr**

# Le diesel omniprésent sur les SSV utilitaires

Plus économique à l'usage et efficace pour tracter de lourdes charges, le moteur diesel équipe une grande majorité des SSV (Side by Side Vehicule) à usage utilitaire. L'essence ne peut se justifier que pour les amateurs de plaisir de conduite utilisant leur engin à d'autres tâches moins professionnelles.


Photo : John Deere

Les SSV présents sur les exploitations agricoles sont majoritairement des modèles diesel.

À première vue, lorsque l'on a goûté aux deux types d'énergie, il est plus facile d'être séduit par la nervosité et la réactivité du moteur essence, que par le couple à bas régime du diesel, sur des engins aussi agiles que les SSV. Mais la réalité des conditions d'utilisation sur une exploitation agricole reprend vite le dessus au moment d'investir. Les statistiques d'immatriculations le confirment, les ventes de gros SSV offrant des capacités de charge et de traction compatibles avec un usage agricole concernent majoritairement des modèles carburant au gasoil. Dans cette catégorie, l'offre en semble faire exception en ne comptant aucun modèle diesel à sa gamme.



Photo : M. Portier

Les SSV diesel consomment peu et permettent d'utiliser le GNR de l'exploitation.



Photo : Polaris

Le couple élevé à bas régime du moteur diesel optimise l'adhérence en conditions difficiles.

SSV diesel s'est d'ailleurs récemment étoffée. Polaris a renouvelé l'an dernier son Ranger diesel, spécialement développé pour le marché européen. Kubota a de son côté complété sa gamme avec un second modèle diesel, le RTV-X1110. Précédemment, le Coréen Kioti est arrivé sur le marché avec une unique version diesel. Autre acteur historique, proposant depuis longtemps une déclinaison diesel de ses Gator, John Deere confirme la prédominance de cette énergie pour les gros modèles purement utilitaires, qui représente 80 à 90 % de ses ventes. Dans les principaux acteurs du marché, seul Can-Am

## Le moteur diesel moins gourmand

Pour des applications agricoles, le diesel offre plusieurs avantages, à commencer par la disponibilité du GNR sur les exploitations, permettant de gérer un seul carburant. Ces moteurs, principalement fournis par Yanmar et Kubota, de 850 à 1 150 cm3 de cylindrée selon les modèles, offrent une faible consommation (3 à 4 l/h) et un très bon couple à bas régime. En comparaison, les moteurs essence sont plus gourmands, notamment lorsqu'on les sollicite fortement à l'accélération. Le couple à bas régime du diesel semble également lui donner un avantage en termes d'adhérence pour se sortir de situations difficiles en conditions humides.

## Le diesel un peu moins rapide

En restant sous la barre des 25 chevaux, les SSV diesel ne sont pas contraints par les très sévères normes antipollution, permettant de faire l'impasse sur les dispositifs de post-traitement. Ils s'avèrent ainsi plus fiables que les blocs essence, tout en s'affichant à des tarifs similaires.

Le diesel a toutefois ses défauts, à commencer par son niveau sonore parfois élevé, notamment dans les cabines peu insonorisées. Mais selon les modèles, les moteurs essence ne sont guère plus discrets, spécialement à l'accélération. Autre élément en défaveur du diesel, leur homologation « tracteur » limite généralement leur vitesse maxi à 40 ou 50 km/h. Polaris fait cependant exception avec son Ranger diesel qui atteint les 60 km/h. Les SSV essence atteignent pour la plupart les 60 km/h. Cet avantage est toutefois à relativiser dans le cadre d'une activité agricole. Ainsi, les adeptes de l'essence sont surtout des utilisateurs habitués des randonnées sportives le week-end où la nervosité et la réactivité du moteur prennent tous leur sens. L'essence peut également convenir à ceux qui ne souhaitent pas investir près de 20 000 euros dans un SSV, en se contentant d'un modèle à la capacité de traction et de chargement plus modestes, doté d'un bloc essence de cylindrée inférieure, débutant entre 10 000 et 12 000 euros.

MICHEL PORTIER

**Les modèles de SSV diesel du marché :** Corvus Terrain DX4, John Deere Gator XUV 855 et 865, Kawasaki Mule Pro-DX, Kioti UTV 2400, Kubota RTV-X900 et RTV-X1110, Polaris Ranger Diesel.


Photo : Polaris

Les modèles essence sont plébiscités pour la nervosité et la réactivité de leur moteur, leur procurant un côté sportif.

## L'électrique pas encore au niveau

**Les SSV à propulsion électrique ne sont encore pas très nombreux et se cantonnent souvent à des utilisations dans des collectivités ou des golfs, leurs capacités de chargement et de traction étant limitées. Seul, le Polaris Ranger EV sort du lot avec ses suspensions indépendantes, mais il est, comme tous les autres, handicapé par la capacité de ses batteries au plomb. Polaris, ainsi que John Deere, testent des versions avec batterie lithium-ion offrant davantage d'autonomie et de puissance. Toutefois, le poids supplémentaire et surtout le surcoût engendré par cette technologie ne les rendent pas pour l'instant commercialisables en Europe.**



# les**nouveautés** • les**nouveautés** • les**nouveautés** •

## CF Moto Un quad utilitaire paré pour les longs parcours



Photo: CF Moto

**Le nouveau quad utilitaire CForce 625 Touring de CF Moto est disponible en homologation T3 ouvrant le droit, pour les professionnels, à la récupération de la TVA et à l'obtention du certificat d'immatriculation à tarif réduit. Cet engin à deux places se distingue par l'adoption d'une selle particulièrement travaillée, dotée d'un grand dosseret passager. Animé par un monocylindre 4 temps de 580 cm³, il est équipé d'une transmission à quatre roues motrices et d'un pont avant avec différentiel blocable. Il pèse à vide 395 kg et bénéficie de suspensions indépendantes à double triangulation à l'avant et à l'arrière. Le freinage est confié à deux disques à l'avant et à un seul central à l'arrière. La dotation de série du CForce 625 comprend un treuil frontal, une boule d'attelage, une prise électrique pour la remorque et deux ports USB pour la recharge de téléphones. La garantie est de deux ans pour les pièces et d'un an pour la main-d'œuvre.**

## Corvus Le SSV Terrain DX4 corvéable à merci



Photo: Corvus

**Le SSV Terrain DX4 de Corvus cible les professionnels avec son moteur diesel et sa bonne capacité de charge. Ce véhicule utilitaire léger à deux places, fabriqué en Espagne, loge un trois cylindres Yanmar de 993 cm3 délivrant 24 ch. Il bénéficie d'une caisse arrière basculante emportant 450 kg de marchandises et son châssis est conçu pour tracter une remorque d'un poids total de 907 kg. Circulant à une vitesse maximale de 60 km/h, le Terrain DX4 dispose d'une transmission à variateur à courroie, associée à une boîte offrant des rapports courts (L) pour le franchissement et longs (H) pour les déplacements. Il s'utilise en deux ou quatre roues motrices et intègre un différentiel verrouillable sur le pont arrière. Son amortissement est confié à des suspensions à double triangulation à l'avant comme à l'arrière et son système de freinage fait appel à quatre freins à disques. Cet utilitaire se décline en trois versions : standard, Pro et Cab. La première se contente d'un arceau avec toit et possède un attelage arrière à boule. La deuxième profite en plus d'un pare-brise, d'une lunette arrière, de coffres extérieurs latéraux (69 et 110 l) et d'un pare-buffle. Comme la finition standard, la version Pro se complète en option de la direction EPS à assistance électrique. Cet équipement se retrouve de série sur le modèle haut de gamme Terrain DX4 Cab, qui adopte une cabine fermée pourvue du chauffage.**

## John Deere Cabine climatisée sur les Gator XUV

**Les véhicules utilitaires légers John Deere Gator XUV 835M et XUV 865M, équipés d'une cabine pressurisée, se complètent en option d'un dispositif de chauffage et de climatisation. Ces engins à quatre roues motrices logent respectivement un moteur essence de 53 ch et un diesel de 23 ch. Ils disposent d'une benne de 454 kg de charge utile et affichent une capacité de traction de 900 kg. Ils accèdent à trois packs d'équipements : Comfort, Work et Farm. Le premier intègre notamment des feux de route et des phares de travail à leds. Le second comprend un pare-chocs arrière, des protections d'ailes à l'avant et sur la benne, des protections de feux arrière et un gyrophare. Le troisième pack, particulièrement adapté aux exploitations agricoles, s'accompagne de phares de travail à leds, de protections sur les ailes de benne et les feux arrière, ainsi que d'un attelage à boule homologué. L'offre en Gator se complète par ailleurs du modèle haut de gamme XUV 865R uniquement disponible en version cabine incluant, de série, le système de chauffage, ventilation et climatisation. Ce véhicule utilitaire à moteur diesel partage ses spécifications techniques avec le XUV 865M, mais s'en distingue par l'environnement intérieur inspiré de celui des autres engins John Deere, tracteurs, ensileuses, moissonneuses-batteuses… Il dispose ainsi de sièges en tissu, de panneaux de portes et d'habillages plastiques de couleur beige. Il bénéficie aussi du relevage électrique de la benne, de phares de travail à leds intégrés au toit et du câblage électrique pour faciliter le raccordement d'accessoires.**



Photo: John Deere

Quads KYMCO




• MXU 550 i T3B, 31 cv à partir de 5 582 €HT
• MXU 700 i T3B, 39 cv à partir de 6 582 €HT

À découvrir chez votre distributeur

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes Vauzelles
03 86 71 62 90
St Loup - St Hilaire - Crézancy
Ligny le Chatel

# les**nouveautés** • les**nouveautés** • les**nouveautés** •

## Kubota Un gros moteur diesel pour le RTV-X1110




Photo: M. Portier

Le japonais complète sa gamme de SSV en lançant le modèle RTV-X1110. Reprenant le châssis, la cabine et la benne du RTV-X900, il se démarque par son moteur 3 cylindres diesel de plus forte cylindrée offrant un gain de couple appréciable pour gravir les côtes et pour tracter de lourdes charges. Ce gain de performance est également valorisé par une nouvelle transmission hydrostatique offrant une meilleure accélération et plus de capacité de franchissement. Elle dispose d'une fonction frein moteur plus aboutie. Décliné en version arceau ou cabine, ce véhicule reçoit une homologation tracteur T1a pour une vitesse de 40 km/h. Il est équipé de série d'un bennage hydraulique et des attelages avant et arrière.
Puissance : 25 ch Cylindrée : 1 123 cm3
Couple : 70,4 N. m Charge utile de la benne : 500 kg
Capacité de remorquage : 1 à 1,1 t

## Polaris Un limiteur de vitesses sur le quad Sportsman 570 Agri Pro



Photo: Polaris

Le quad utilitaire Sportsman 570 en finition Agri Pro se caractérise par l'intégration d'un limiteur de vitesses utile, par exemple, pour les travaux de pulvérisation, d'apport d'engrais ou d'épandage d'antilimaces. Animé par un moteur monocylindre de 567 cm3, il embarque deux personnes et bénéficie d'une homologation comme tracteur agricole. Cet engin est équipé de porte-bagages en aluminium acceptant 41 kg à l'avant et 82 kg à l'arrière. Il tracte une remorque d'un poids maximal de 556 kg. Sa dotation de série comprend la transmission à quatre roues motrices débrayables, la direction assistée et un tableau de bord LCD affichant l'allure, le rapport engagé, les compteurs horaires et kilométriques, le niveau de carburant…
Poids à vide : 325 kg Réservoir : 17 l Longueur x largeur : 206,3 x 121,9 cm Empattement : 128,3 cm

## Polaris Grande stabilité pour le quad Sporstman XP 1000 S



Photo: Polaris

Le Sportsman XP 1000 S se présente comme un quad puissant bénéficiant d'une bonne stabilité grâce à sa largeur de 144 cm. Cet engin, homologué 2 places comme tracteur agricole, est animé par un bicylindre de 952 cm3 et dispose d'une transmission à quatre roues motrices débrayable. Il affiche de généreuses capacités de franchissement avec sa garde au sol de 30,5 cm et ses suspensions à double triangulation offrant un débattement de 29 cm à l'avant et 35,5 cm à l'arrière. Le nouveau Sportsman emporte respectivement 91 et 136 kg sur ses portes porte-bagages avant et arrière. Il est autorisé à tracter une remorque de 830 kg. Ce quad profite en série de la direction à assistance électrique, du frein moteur EBS, du contrôle de descente actif et d'un treuil d'une capacité de traction de 1 590 kg.
Poids à vide : 450 kg Réservoir : 19,9 l Longueur x largeur : 234,9 x 144,2 cm
Empattement : 145,8 cm



# les**nouveautés** • les**nouveautés** • les**nouveautés** •

## Yamaha Packs élevage et chasse pour les Kodiak et Grizzly

**Les trois packs d'accessoires proposés pour les quads utilitaires et loisirs Kodiak 450, Kodiak 700 et Grizzly 700, donnent accès à des équipements optionnels à tarifs préférentiels. Le premier, le pack élevage, se distingue par la présence d'une lame frontale Warn pour repousser l'ensilage, par exemple. Cet outil proposé à 1 060 euros TTC est monté sur un relevage actionné par le treuil. Le second pack va séduire les chasseurs, car il comprend un étui rigide et sa fixation, ainsi qu'une housse pour fusil, un coffre avant rigide, un pare-chocs avant et des élargisseurs d'ailes. Il est facturé 970 euros TTC sur le Kodiak 450 et 1 150 euros TTC sur les Kodiak 700 et Grizzly 700. Enfin, le troisième pack, dénommé Rando, est orienté loisirs. Au prix de 1 290 à 1 590 euros selon le modèle de quad, il intègre notamment plusieurs plaques de protection, un pare-chocs frontal et un coffre avant rigide.**



Photo: M. Portier

## Hytrack Un moteur Kubota sur le Jobber 1100

**Le Jobber diesel adopte désormais un moteur Kubota 3 cylindres de 1123 cm3. Ce dernier remplace le 3 cylindre Perkins de 762 cm3. Doté d'une transmission par variateur automatique sur les rapports courts et longs, ce SSV utilitaire peut transporter une charge jusqu'à 600 kg. Le Jobber DMaxx 1100 profite de 4 roues indépendantes, est homologué T1b 3 places.**
**Côté équipements, le Jobber 1100 bénéficie d'un pare-brise avec essuie-glace, d'un attelage agricole avant et arrière, de bavettes de protection arrière, d'une benne arrière avec relevage électrique, d'un treuil d'une capacité de 1t360 et de la direction assistée.**




Photo: Hytrack

## Yamaha Un treuil plus puissant sur les Kodiak 450




Photo: Polaris

**Le quad utilitaire Kodiak 450 dispose désormais d'un nouveau treuil monté d'usine 25 % plus puissant que le modèle précédent. Cet équipement Warn, de référence VRx25, est annoncé capable de tirer 1 134 kg. Il dispose de 15 mètres de câble en acier et intègre un frein mécanique pour sécuriser la traction de lourdes charges. Le Kodiak 450, animé par un monocylindre EFI 4 temps de 421 cm$^3$, loge une transmission automatique à variateur, dénommée Ultramatic. Il dispose d'un pont avant débrayable à l'aide d'un bouton, afin de passer rapidement du mode 2x4 au 4x4. Ses porte-bagages emportent 120 kg et sa capacité de remorquage s'élève à 600 kg. Plus haut de gamme, les quads Kodiak 450 EPS et Kodiak 450 EPS SE, dotés d'une direction assistée électrique, bénéficient également du nouveau treuil.**
**Ces modèles adoptent en plus un nouveau pont avant débrayable et bloquant à l'aide d'un bouton. Ils autorisent alors trois configurations de conduite : 2x4, 4x4 et 4x4 avec blocage du différentiel avant. Le mode sélectionné est affiché sur le tableau de bord LCD solidaire du guidon.**
**La finition SE se distingue par l'adoption de jantes en aluminium et d'une peinture spécifique.**

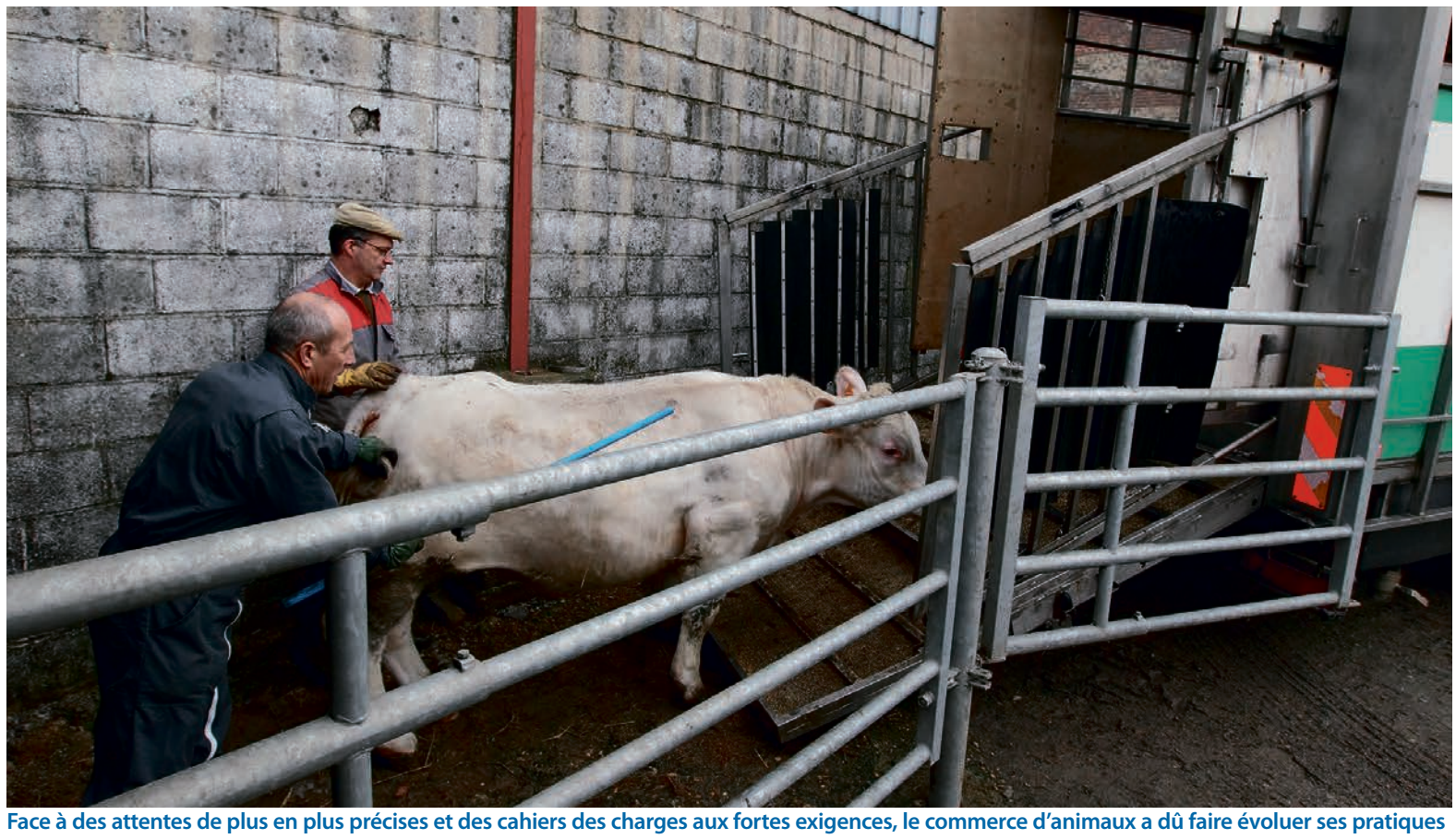





Viande

# Face aux exigences du marché, savoir faire de la dentelle...

Les acteurs du commerce d'animaux sont confrontés à une segmentation croissante des marchés qui impose souplesse et capacités d'adaptation. Exemple au sein de l'union de coopératives Feder.



Face à des attentes de plus en plus précises et des cahiers des charges aux fortes exigences, le commerce d'animaux a dû faire évoluer ses pratiques logistiques.

Le commerce des animaux à des fins de consommation de viande subit, comme de nombreux autres secteurs, l'évolution des habitudes et des attentes des clients finaux. En vingt ans, ce domaine a été confronté à de profondes mutations qu'on ne perçoit pas toujours de l'extérieur, mais auquel il a dû s'adapter.

Ce n'est pas fini ! Signes de qualité, marchés de niches, volonté des distributeurs de coller toujours au plus près des demandes des consommateurs, voire d'en créer de nouvelles... Les acteurs du commerce des animaux de boucherie ont désormais face à eux un paysage de plus en plus morcelé qu'il faut prendre en compte. Cette réalité, on en est bien conscient au sein de l'union de coopératives Feder qui commercialise chaque semaine 3 700 bovins et presque autant d'ovins. Au sein de cette structure, Yves Jehanno assume la fonction de responsable commercial. Il est basé à Charolles, en Saône-et-Loire.

### *«La vache aux yeux bleus...»*

La segmentation accrue des marchés est une réalité quotidienne pour lui : *«Si on remonte une vingtaine d'années en arrière, on procédait à un ramassage global des animaux destinés à l'abattage et on les livrait à un abattoir, en fonction du lieu où l'on se trouvait. En Saône-et-Loire, c'était plutôt Cuiseaux, Paray-le-Monial, sur la Côte-d'Or, c'était Venarey-Les Laumes... On récupérait un ensemble d'animaux sur une zone de collecte pré-établie. En termes de logistique, c'était assez simple. A présent, on n'est plus dans ce cas de figure. Les abattoirs nous passent des commandes, en fonction de celles de leurs clients et parfois, ces commandes, c'est la vache aux yeux bleus qu'il faut pour la tuerie du jeudi à 11 heures... Je caricature évidemment, mais c'est pour faire comprendre combien les demandes sont précises...»* Clairement, pour ces professionnels, aujourd'hui, il faut faire de *«l'épicerie fine»*, de la *«dentelle»*, un travail au cordeau en fonction des attentes des acteurs économiques de chaque zone du territoire. L'abatteur peut très bien avoir à satisfaire une commande émanant du rayon boucherie d'un supermarché, qui est une génisse charolais de Bourgogne de 450 kg de viande, parce que le boucher est habitué à travailler ce type d'animal, et qui doit être livrée le vendredi. Un tel niveau d'exigence conditionne le fonctionnement de toute la chaîne amont, pour le plan de marche de l'abattoir évidemment, mais aussi pour l'entreprise qui collecte et transporte les animaux. *«La conséquence,* poursuit Yves Jehanno, *c'est que nous ne pouvons plus travailler de manière globale dans le ramassage des animaux. Nous avons mis en place une logistique beaucoup plus fine. Parfois, dans les fermes, lorsque nous passons, nous ne ramassons pas forcément tout ce qui a été acheté, le jour même, ce qui peut générer une certaine incompréhension de la part des éleveurs, mais cela s'explique parce que nous bâtissons des circuits de collecte en fonction des commandes. Il peut arriver qu'un jour, nous venions chercher un type d'animal précis et le lendemain, un autre».*

### Une évolution qui s'accélère

C'est la traduction d'une organisation de travail qui répond à un but précis mais qui n'est pas toujours facile à comprendre, vue de l'extérieur. Il faut arriver, au quotidien, à faire correspondre un type d'animal à un type de débouché commercial. Parler de *«dentelle»* n'est donc pas exagéré. Pour Yves Jehanno, cette évolution s'est dessinée, progressivement, depuis deux décennies, mais elle s'est accélérée ces cinq ou six dernières années : *«Je pense que les éléments déterminants qui expliquent cette évolution, c'est la montée en puissance des labels, mais aussi les exigences de la restauration collective, notamment sur les animaux qu'on dit «persillés», plus gras, qui sont bien meilleurs au goût mais qui ont un aspect moins attirant pour les consommateurs en magasins. Ces animaux gras, dans leur immense majorité, sont donc destinés au marché de la restauration, alors que la grande distribution sera demandeuse d'un autre type d'animal. On doit être capable de répondre à tout cela à la fois».*

Pour être en capacité de s'adapter à ces évolutions, les acteurs du commerce animal se sont donc dotés d'outils de gestion logistique très performants. *«Aujourd'hui*, souligne Yves Jehanno, *nous demandons à nos acheteurs sur le terrain de renseigner très précisément le type de l'animal, sa conformation, son âge, les types et dates de vaccinations quand on est sur de l'export... Chaque débouché a sa spécificité, vous avez des enseignes de distribution qui ont des cahiers des charges précis, en termes de proximité de l'animal par rapport au magasin, par exemple, ou encore en termes de label, de race, d'appellation... On doit avoir une «photographie» hyper précise de l'animal, au moment où l'on veut l'envoyer. Pour cela, il nous faut un logiciel. Manuellement, ce serait impossible à gérer».* Pour que cette manière de travailler demeure rentable, il faut une gestion hyper rigoureuse des tournées de ramassage d'animaux, dans un but d'optimisation permettant de limiter les kilomètres parcourus, et de prendre en compte les temps de pause des chauffeurs, par exemple. *«Mais,* estime Yves Jehanno, *cette organisation met aussi en avant le trinôme que doivent constituer l'éleveur, le technicien et l'acheteur, afin de positionner l'animal au meilleur endroit possible. On arrive alors à un résultat valorisant pour tout le monde».* Il paraît évident que l'évolution décrite ici va encore aller en s'accroissant, si l'on prend en compte le fait que les marchés ont tendance à multiplier les *«niches»* qui permettent de faire émerger de la valeur ajoutée pour les éleveurs. Habitudes alimentaires, souci du bien-être animal, diminution du recours aux antibiotiques... autant de facteurs qui vont contribuer à augmenter encore une segmentation moins conditionnée par des questions de conformation ou de poids des animaux, que par la façon de conduire les élevages.

BERTY ROBERT



Production ovine

# Rencontre technique régionale en Saône-et-Loire

La 15ème Rencontre technique ovine régionale va se tenir le 24 septembre près de Bourbon-Lancy. Elle aura pour cadre l'exploitation d'une jeune éleveuse de 400 brebis, et traitera de la thématique « *S'adapter pour durer après quatre années d'installation* ».

La 15ème Rencontre technique ovine de Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 24 septembre à Maltat (lieu-dit Les Godards), près de Bourbon-Lancy. C'est sur l'exploitation de Laurence Pellenard, installée avec 400 brebis depuis 2015, que la réunion débutera à 14 heures. Cette ferme ovine avait déjà reçu cet évènement en 2012. À l'époque, l'exploitant était Henri Plet qui espérait voir reprendre son élevage… Directement inspiré de l'expérience de la jeune agricultrice, le thème de l'après-midi sera « *S'adapter pour durer après quatre années d'installation* ». Six ateliers seront proposés aux participants. L'atelier 1 est intitulé « *Abreuver au pâturage sans contrainte* ». Laurent Solas, de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, y détaillera les techniques d'abreuvement pour assurer de l'eau en quantité et de qualité dans chaque parcelle. Au programme de l'atelier 2 « *Maîtriser la finition des agneaux d'herbe* ». Un sujet développé par Aurore Gérard de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Christophe Rainon de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui donneront les clés de réussite de la production d'agneaux d'herbe, avec ou sans complémentation au pré.

## La question des prédateurs abordée

L'atelier 3 traitera de « *Comment choisir le bon bélier pour répondre à la filière* ». Francis Leblanc, de Sicarev, et Morane Cassoti, de l'OS Mouton Charollais, expliqueront les critères de choix des béliers en termes de génétique et de phénotypes pour produire des agneaux de qualité. L'atelier 4 abordera un sujet brûlant d'actualité : « *Protéger son troupeau face aux prédateurs* ». Catherine Bonin, de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Rémi Bahadur, du réseau des experts « *Chiens de protection des troupeaux* » décriront les mesures mises en œuvre dans le plan national d'action sur le loup. Prenant l'exemple de Laurence Pellenard qui s'est équipée de deux chiens de protection, ils diront aussi comment introduire un chien de protection dans un troupeau dans de bonnes conditions. Animé par Dominique Regnier, de la MSA Bourgogne, et Jean-François Decloix, de Sicarev, l'atelier 5 proposera des pistes pour préserver sa santé avec 400 brebis, notamment s'équiper et s'organiser pour travailler dans de bonnes conditions. L'atelier 6 présentera une initiative collective originale, en l'occurrence la constitution d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour réfléchir ensemble sur l'adaptation de ses pratiques face aux évolutions climatique en Saône-et-Loire. Un thème qui sera développé par Anne-Marie Bolot, de Terre d'Ovin.



L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire

Laurence Pellenard, installée en 2015, illustre parfaitement la thématique choisie pour cette rencontre.

## Laurence Pellenard : « *S'adapter pour durer* »

**Après un parcours de formation exclusivement bovin et plusieurs années passées comme technicienne génétique à Bovins Croissance 71, Laurence Pellenard a fini par s'installer avec des ovins à Maltat. Une ferme s'était trouvée à reprendre dans un secteur que la jeune saône-et-loirienne connaissait bien. Particularité : l'élevage comptait 350 brebis et une vingtaine de vaches allaitantes… « *Après tout pourquoi pas ?* », s'est dit la jeune femme qui n'avait pas imaginé élever des ovins. Le fait que cette production nécessite moins d'investissement que des bovins, que l'exploitation en question était bien équipée et que le cédant était un éleveur compétent et prêt à conseiller son successeur a été décisif. « *J'ai repris la structure à l'identique et depuis mon installation, le système n'a pas vraiment changé (400 brebis – 20 vaches allaitantes). Je n'avais pas la connaissance en moutons, mais je me suis formée par moi-même et je suis allée voir Henri (le cédant) pendant un an. J'ai passé un hiver à ses côtés* », confie Laurence. Durant le premier hiver suivant l'installation de la jeune femme, l'ancien éleveur lui a rendu régulièrement visite pour l'épauler.**






Formation

# Coup de pouce à l'alternance face à la Covid-19

Les décrets instituant une aide de 5 000 à 8 000 euros pour les employeurs de jeunes recrutés en alternance d'ici fin février 2021 sont parus au Journal officiel.



Deux décrets créant une aide exceptionnelle aux employeurs qui embauchent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) ont été publiés au Journal officiel le 25 août. Ils prévoient une aide de 5 000 € pour le recrutement d'un alternant mineur et de 8 000 € pour un alternant majeur, pour les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 préparant à un titre ou diplôme allant jusqu'au master niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'aide sera versée sans condition aux entreprises de moins de deux cent cinquante salariés et peut être sollicitée par les associations. De plus, elle remplacera l'aide unique pour les entreprises éligibles durant la première année d'exécution du contrat d'alternance. Quant aux entreprises d'au moins deux cent cinquante salariés elles doivent, pour percevoir l'aide, s'engager à atteindre un pourcentage d'alternants dans leurs effectifs d'ici le 31 décembre 2021. Cette mesure permettra de couvrir 80 à 100 % du salaire d'un apprenti et 50 à 65 % du salaire d'un jeune en contrat de professionnalisation, selon le ministère du Travail.

## Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

L'Agence de services et de paiement (ASP) sera chargée de la gestion et du suivi des aides, lesquelles seront versées *« mensuellement, avant le paiement du salaire à l'apprenti »*, précise le ministère dans un communiqué le 25 août. Par ailleurs, le délai d'accueil en centre de formation (CFA) a été prolongé de trois à six mois pour les entrées en formation effectuées entre le 1er août et le 31 décembre 2020. *« Le gouvernement a mis en place un dispositif dérogatoire qui permet aux jeunes d'être accueillis en CFA, jusqu'à six mois après le début du cycle de formation, sans contrat d'apprentissage »*, indique le communiqué. Ce dispositif de soutien exceptionnel à l'apprentissage avait été annoncé en juillet par la ministre du Travail Élisabeth Borne dans le cadre du plan *« Un jeune, une solution »*. Doté d'une enveloppe globale de 6,5 Mrd€, ce plan vise à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle dans le sillage de la pandémie de coronavirus et prévoit, entre autres, une aide de 4 000 € à l'embauche des moins de vingt-cinq ans sous forme de compensation de charges. *« Nous espérons que les entreprises maintiendront, voire augmenteront, leurs objectifs de recrutement d'apprentis et de jeunes en contrat de professionnalisation pour cette année »*, a déclaré la ministre. En 2017-2018, l'enseignement agricole comptait plus de trente-cinq mille apprentis soit 18 % des apprenants de l'enseignement agricole, selon le service de statistiques du ministère de l'Agriculture (Agreste). Dans le détail, 45 % des apprentis agricoles étaient dans le secteur de la production contre 38 % dans l'aménagement, 7 % dans les services et 3 % dans la transformation.

AGRA PRESSE

Chronique

# Droit d'accès du propriétaire

Le propriétaire d'un logement peut y avoir accès, mais en se conformant à des règles précises vis-à-vis de son locataire.

Le propriétaire d'un logement mis en location peut, dans certains cas, se rendre dans le logement loué. Mais ce droit est encadré. En effet, donner un bien à bail d'habitation, c'est accorder au locataire une jouissance pas simplement paisible, mais également exclusive. Certaines circonstances imposent cependant au propriétaire d'y entrer. La première d'entre elles concerne la réalisation de travaux. Le propriétaire pourra ainsi accéder au logement en cas de travaux décidés par la copropriété. Il le pourra également pour les travaux qu'il aura décidés seul, quand ils concernent l'amélioration du logement, les réparations urgentes ou le maintien du logement dans les normes de sécurité et de décence. Dans tous ces cas, le locataire devra être informé des modalités de préparation et de réalisation des travaux. S'ils durent plus de 21 jours, le locataire a droit d'être dédommagé en fonction de la gêne occasionnée. La deuxième circonstance concerne les visites du logement. Si le locataire donne congé ou si le logement est mis en vente, le propriétaire a un droit d'accès pour faire visiter le bien à un nouveau locataire ou à un acquéreur. Sauf accord avec le locataire, les visites ne sont possibles que les jours ouvrables, dans la limite de deux heures par jour, et toujours en sa présence. L'intérêt est bien évidemment de s'entendre avec le locataire pour fixer les conditions de ces visites. Enfin, et seulement si le contrat de bail le prévoit et en définit la fréquence, le propriétaire disposera d'un droit d'accès pour vérifier l'état d'entretien et des réparations locatives à la charge du locataire. Pour l'une ou l'autre de ces hypothèses, la remise en état de l'habitation, après visite ou travaux, est obligatoire. Le propriétaire doit également être conscient qu'entrer dans le logement sans l'accord du locataire peut répondre du délit de violation de domicile et d'atteinte à la vie privée susceptible d'être sanctionné par une amende et une peine d'emprisonnement.

P. GAIGNET

# Bovins

## Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/09/2020**

Effectif global: 688 - Taux de vente: 99%

97 % de vendus. BROUTARDS : L'offre est réduite Les éleveurs ne sont pas prêts à brader leurs animaux et attendent que la situation se stabilise, ce qui semble être le cas cette semaine. En effet, le commerce retrouve un soupçon de dynamisme et les cours reprennent quelques centimes dans les bons lots. LAITONNES / GENISSES : Loffre ne couvre pas les besoins. La vente est totale et les cours très fermes. VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre plus importante cette semaine. L'ambiance commerciale est soutenue dans les sujets lourds et viandés avec des tarifs en légère progression, ne reflétant pas les frais engagés par les éleveurs pour préparer leurs animaux. Les sujets plus maigres trouvent preneur en faisant de concessions tarifaires.

Effectif total: 289 - Taux de vente: 98%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | M | U | 300-350 | 2,46 € | 2,66 € | 2,58 € | - |
| | | | 350-400 | 2,45 € | 2,67 € | 2,59 € | - |
| | | | 400-450 | 2,35 € | 2,48 € | 2,44 € | - |
| | | R | 350-400 | 2,34 € | 2,46 € | 2,41 € | - |
| | F | U | 250-300 | 2,66 € | 2,66 € | 2,66 € | - |
| | | | 300-350 | 2,72 € | 2,72 € | 2,72 € | - |
| | | | 350-400 | 2,61 € | 2,66€ | 2,64 € | - |
| | | R | 350-400 | - | - | - | - |

**97 % de vendus. BROUTARDS : L'offre est réduite Les éleveurs ne sont pas prêts à brader leurs animaux et attendent que la situation se stabilise, ce qui semble être le cas cette semaine. En effet, le commerce retrouve un soupçon de dynamisme et les cours reprennent quelques centimes dans les bons lots. LAITONNES / GENISSES : Loffre ne couvre pas les besoins. La vente est totale et les cours très fermes. VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre plus importante cette semaine. L'ambiance commerciale est soutenue dans les sujets lourds et viandés avec des tarifs en légère progression, ne reflétant pas les frais engagés par les éleveurs pour préparer leurs animaux. Les sujets plus maigres trouvent preneur en faisant de concessions tarifaires.**

Effectif total: 296 - Taux de vente: 100%

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| ÂGE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | M | U | 350 - 400 | 2,46 € | 2,53 € | 2,50 € | - |
| | | | 400 - 450 | 2,28 € | 2,46 € | 2,36 € | - |
| | F | U | 300 - 350 | 2,34 € | 2,45 € | 2,35 € | - |
| | | | 350 - 400 | - | - | - | - |

Effectif total: 296 - Taux de vente: 100%

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| ÂGE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TAUREAUX | M | U | + 500 kg | 1,65 € | 1,80 € | 1,75 € | - |
| GÉNISSES | F | E | 24 à 36 mois | 2.47 € | 3.08 € | 2,81 € | - |
| | | U | 24 à 36 mois | 2.01 € | 2.32 € | 2.22 € | - |
| VACHES CHAROLAISES | | E | - 5 ans | 2.37 € | 2,61 € | 2,46 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | - | - | - | - |
| | | | + 10 ans | - | - | - | - |
| | | U | - 5 ans | 1,98 € | 2.31 € | 2.12 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 1,82 € | 2.30 € | 2.03 € | - |
| | | | + 10 ans | 1,71€ | 1,96 € | 1,84 € | - |
| | | R | - 5 ans | 1,63 € | 2.02 € | 1.92 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 1,61 € | 1.92 € | 1.77 € | - |
| | | | + 10 ans | 1,53€ | 1,70 € | 1,64 € | - |
| | | O | + 10 ans | 1,06 € | 1,48 € | 1,34 € | - |

## Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 07/09/2020

**Bovins : 198**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards : (215 - 340 kg) | 670 - 820 | 2,42 - 3,10 | |
| Broutards : (345 - 430 kg) | 900 - 1030 | 2,30 - 2,60 | |
| Taurillons d'herbe : | - | - | - |
| Laitonnes : | (215 - 355 kg) | 670 - 860 | 2,30 - 2,55 |
| Génisses 18-24 mois : | (450 - 755 kg) | - | - |
| Génisses 16-36 mois : | (360 - 415 kg) | 840 - 930 | 2,05 - 2,34 |
| Vaches légères : | 900 - 1120 | | |
| Vaches entre deux : | 1130 - 1310 | | |
| Vaches lourdes : | 1330 - 1660 | | |

En broutards, les sujets limousins valablement vaccinés de plus de 60 jours se négocient rapidement à des cours plus fermes. Tarifs reconduits en charolais. Vente globale.
Sorties toujours limitées en femelles sans variation de tarifs.
Apports plus importants en vaches maigres. Le placement est régulier avec peu d'invendus.

**Bovins gras : 10**
Vaches de viande : 3,62 à 3,88 euros kg de viande.
Génisse de viande :
Cours reconduits en vaches bien finies

Fédération française des Marchés de Bétail Vif

## FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés
## Semaine 36 du 31 août au 06 septembre 2020
## Cotations en Ð/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en Ð/kg vif

| TYPE | RACE | CONFORMATION | AGEN | ARRAS | BOURG-EN-BRESSE | CHOLET | FORGES LES EAUX | LAISSAC | LEZAY | M.O.L. Lamballe (€/kg VIF) | RETHEL | SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS | MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL) | VARIATION S-1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Boeufs | Viande | E | | 4,9 | | | | | | | | | 4,90 | = |
| | Viande | U | | 3,85 | | | 4,15 | | | | | | 4,00 | = |
| | Viande | R | | 3,65 | | | 3,86 | | | | | | 3,76 | = |
| | Mixte | O | | | | | 3,2 | | | | | | 3,20 | = |
| | Laitier | O | | 2,95 | | | 3,03 | | | | 2,97 | | 2,98 | = |
| | Laitier | P | | 2,52 | | | | | | | | | 2,52 | = |
| Génisses | Viande | E | | 5,4 | | 5,15 | | | | | | | 5,28 | = |
| | Viande | U | | 4,15 | 4,4 | 4,46 | | 4 | | | 4,15 | 4,55 | 4,29 | +0,01 |
| | Viande | R | | 3,85 | 3,9 | 4,04 | | 3,6 | | | 3,9 | 3,95 | 3,87 | = |
| | VML | U | | | 4,3 | 4,46 | 4,52 | | | 2,02 | 3,85 | 4,55 | 4,34 | +0,01 |
| | VML | R | | | 3,45 | 4,04 | 4,13 | 3,25 | | 1,74 | 3,45 | | 3,66 | -0,05 |
| | VML | O | | 3,2 | 3 | | 3,33 | 3,1 | | 1,27 | | | 3,16 | -0,01 |
| | Blondes | U | | | | 5 | | | | | | | 5,00 | = |
| | Blondes | R | | | | 4,1 | | | | | | | | |
| | Charolaises | U | | | | 4,22 | | | | | | | 4,22 | = |
| | Charolaises | R | | | | 4 | | | | | | | 4,00 | = |
| | Limousines | U | | | | 4,5 | | | | | | | 4,50 | = |
| | Limousines | R | | | | 4,1 | | | | | | | 4,10 | = |
| Jeunes Bovins | Viande | E | | | | 4 | | | | | | | 4,00 | = |
| | Viande | U | | 3,7 | | 3,66 | 3,69 | | | 2,05 | 3,69 | | 3,69 | = |
| | Viande | R | | | | 3,56 | 3,51 | | | | | | 3,54 | = |
| | Blonds | E | | | | 4,1 | | | | | | | 4,10 | = |
| | Blonds | U | | 4,02 | | 3,93 | | | | | | | 3,98 | = |
| | Mixte | R | | | | | | | | | | | | |
| | Mixte | O | | | | | 3,31 | | | 1,44 | | | 3,31 | = |
| | Laitier | O | | 3 | | | 2,99 | | | 1,39 | | | 3,00 | = |
| | Laitier | P | | | | | | | | 1,36 | | | | |
| Labels (St Christophe) | Génisse Viande | U | | | | | | | | | | | | |
| | Vache Charolaise | U | | | | | | | | | | | | |
| Taureaux | VML | URO | | 2,85 | 2,55 | | 2,66 | 2,7 | | | | 3,05 | 2,76 | -0,05 |

# Ovins

## OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **31/08/2020**

Effectif global: 855 - Taux de vente: 100%

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total:690 - Taux de vente : 100% | | | | OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | U | | de 38 à 44 kg | 3,33 € | 3,82 € | 3,60 € | - |
| | | | de 44 à 50 kg | 3,27 € | 3,79 € | 3,57 € | - |
| | | | > 50 kg (F) | 2,81 € | 3,22 € | 2,99 € | - |
| | R | | de 32 à 38 kg | 3,10 € | 3,41 € | 3,21€ | |
| | | | de 38 à 44 kg | 3,15 € | 3,36 € | 3,22 € | - |
| Effectif total: 153 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | U | | M | 1,16 € | 1,18 € | 1,17 € | - |
| | | | < 60 kg (F) | 0,93 € | 1,14 € | 1,03 € | - |
| | | | > 60 kg (F) | 1,25 € | 1,45 € | 1,36 € | |
| | R | | > 60 kg (F) | 0,86 € | 1,21€ | 1,10 € | - |
| | | | 38 - 44 kg | - | - | - | |
| | | | 344 - 50 kg | - | - | - | |
| Effectif total: 11 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | R | | 25-35 kg | 83 € | 107 € | 95 € | - |

**99 % de vendus.**

**Agneaux : vente rapide et totale dans les agneaux gras à des cours en hausse sensible. Le déficit d'offre générale sur le territoire national met la pression sur les prix.**

**Brebis : vente rapide et cours en légère augmentation.**

**Caprins : Pas de cotations.**

## Cotations régionales des agneaux de boucherie du 31/08/2020 au 06/09/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

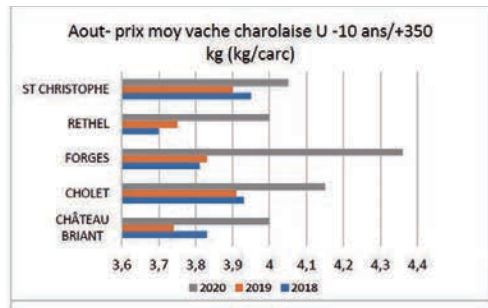
| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U | 7,11 | 7,34 | 7,29 | 6,29 | - | - | - | - |
| | Var. | | -0,02 | -0,04 | -0,02 | | | | |
| | R | 6,91 | 7,07 | 7,09 | - | 7,22 | 7,08 | 7,03 | - |
| | Var. | 0,17 | 0,11 | 0,10 | | = | 0,01 | | |
| | O | - | - | - | - | 6,54 | 6,59 | - | - |
| | Var. | | | | | 0,07 | 0,15 | | |
| 3 (couverts) | U | - | 7,30 | 7,38 | 6,43 | - | 7,39 | 7,20 | - |
| | Var. | | -0,09 | 0,06 | 0,09 | | 0,06 | 0,05 | |
| | R | 7,11 | 7,18 | 7,15 | 6,35 | 7,27 | 7,14 | 6,91 | 6,37 |
| | Var. | 0,12 | 0,16 | 0,15 | 0,14 | 0,05 | 0,03 | 0,05 | 0,27 |
| | O | - | 6,89 | 6,99 | - | 6,78 | 6,63 | - | - |
| | Var. | | 0,50 | | | 0,04 | 0,12 | | |
| | R | - | - | - | - | - | 6,42 | - | - |
| | Var. | | | | | | 0,01 | | |
| | O | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Var. | | | | | | | | |

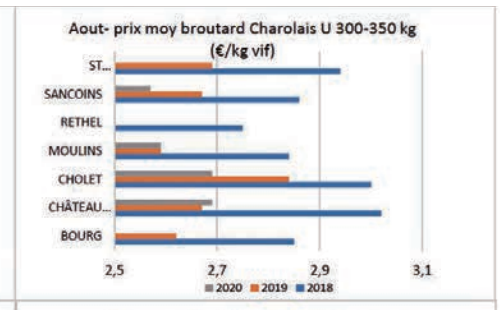
**Zone nord :** Dans un marché avec une offre toujours réduite, les cours restent fermés.
**Zone sud :** Application du réseau.

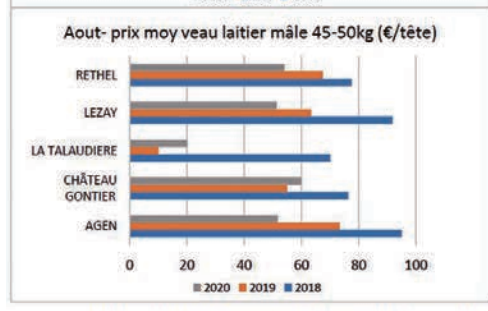
Fédération française des Marchés de Bétail Vif

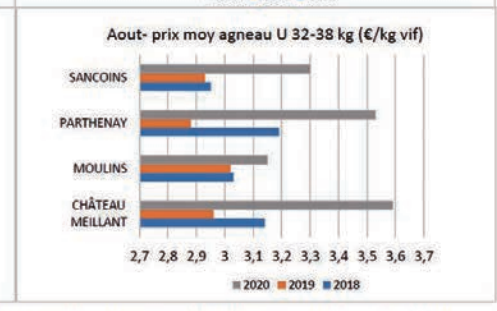
## Tendances des Marchés aux Bestiaux
## Semaine 36 – du 31août au 06 septembre 2020
## Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent un peu mais les achats restent modérés. La demande italienne est toujours prudente en mâles au profit des femelles ; La filière gras française reste engorgée. Les sujets de bonne qualité, de moins de 350 kg, et vaccinés se vendent plus facilement à des prix fermes ; les ventes retrouvent une certaine fluidité. Inversement, les sujets lourds sont pénalisés et sont d'un placement compliqué ; plusieurs marchés enregistrent des baisses de tarifs.
Gros bovins maigres : La demande est toujours bien présente et se porte en priorité sur les animaux jeunes et déjà bien démarrés ; la qualité de la présentation permet de tenir fermement les tarifs. Les sujets plus âgés et/ou plus maigres se vendent en concédant quelques centimes.
Boucherie : Les marchés s'équilibrent entre une offre stable et une demande toujours modérée. Les achats sont réguliers mais sans plus. Les bons sujets bien préparés se placent à des cours reconduits. La marchandise plus moyenne voire trop maigre s'échange très difficilement en concédant de nouveau quelques centimes.
Veaux : Le commerce reste contrasté cette semaine face à des acheteurs toujours très prudents. En type laitier, on enregistre une meilleure demande en montbéliards, surtout s'ils sont de qualité supérieure. Les primholstein et normands sont en revanche très difficiles à placer avec de nouvelles baisses tarifaires, les sujets trop jeunes et maigres sont invendables. Coté croisés, les volumes restent supérieurs à la demande, d'où un tri sévère et un recul des cours. Inversement en type viande, le manque d'offre permet encore de maintenir des prix fermes.
En veaux gras et veaux d'Aveyron, les cours sont à la baisse.
Ovins : En agneaux, les volumes offerts restent insuffisants pour couvrir la demande. Les cours continuent leur progression en toute catégorie face à des acheteurs obligés de suivre. En brebis, les achats sont toujours dynamiques, permettant des ventes totales à prix fermes.




Ces données sont protégées par la législation française en vigueur sur le droit d'auteur et les droits des producteurs de données, prévue aux articles L.112-3 et suivants et L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sur quelque support que ce soit, est formellement interdite, sans l'accord écrit et préalable de la FMBV. La reproduction des données sans accord de la FMBV peut conduire à une condamnation pouvant aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement, en application des articles L. 335-2 et L. 343-4 du Code de la propriété intellectuelle

# Matériel

## Tracteur

01 - Vos cause retraite tracteur Kubota MGX110 année 2014, 2700 h, chargeur MXT410 tbé
✆ 06 76 33 68 41

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ 06 07 61 82 64

26 - Vends tracteur Masset Fergusson 140, an 1969 avec chargeur simple effet.
✆ 06 31 20 03 01

26 - Vends Ford Desta an 1961
✆ 06 31 20 03 01

38 - Vends tracteur 644 pompe à eau taille haie lots de clés scie circulaire portative poste à souder.
✆ 09 80 38 69 08

38 - Cherche tract 4x4 65 cv av chargeur sans TVA
✆ 07 82 13 80 31
heures repas

39 - Tracteur Mc Cornick CX85, 8 000 h, t.b.é. cab. basse, tripleur, inverseur, 40 km/h. masses pneus récents. 14 000. Télescopic JCB 526 S, 7 200 h, 5,4m, 20 000
✆ 06 37 07 36 72

58 - Vends tracteur Deutz DX6.30 4x4 clim 7880h 11500 euros ht
✆ 06 77 36 09 89

67 - Vends tracteur Massey Ferguson 6270 4RM Speedshift plus toit ouvrant, Dinashift inverseur pour pompe à injection neuve 135 CV jumelage arrière relevage avant, année 1999, 9000H, prix 1800 euros.
✆ 06 10 25 35 81

71 - Trac. NH TSA115 4RM 115Ch 6cylindres 7950H 2001 relevage avant siege pneu, clim TBA
✆ 06 88 36 83 55

## Travail sol

69 - Vends semoir Nodet 15 rangs 2,50 mètres bon état 100 euros andaineur Rémy 4 soleils 30 euros.
✆ 06 75 63 46 61

71 - Vends cause cessation Brabant 4 socs, combiné pulvé Berthoud, semoir engrais Sulky.
✆ 03 85 25 83 76 H.R.

71 - Vends Rotavator 2.70 mètres de largeur de travail B. E. et roues métalliques. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

## Récolte

69 - Vends maïs ensilage sur pieds 4 hectares à Saint Martin en Haut.
✆ 04 78 48 58 86 ou 06 14 47 76 18

## Arbo-viti

26 - Vends calibreuse à noix + 200 caisses plastiques abricots ou pommes
✆ 06 31 20 03 01

## Cave

69 - Vends 4 cuves inox Giroux 35 hl - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve Inox plafond mobile 750 l. - Pompe à vin - Prix à débattre.
✆ 06 63 18 32 28

84 - Vends matériel de cave, table tri Bucher, tapis élévateur AMOS, décuveur à bande décuveur à vis, pompe à vendange ENOVENETA, cuve GIMAR 50 hl + cuve fibre 30 hl, turbo pigeur.
✆ 06 09 13 64 62

## Taille

69 - Vends compresseur de taille pneumatique Lacmé 500 l. porté 3 points TBE avec 2 dérouleurs automatiques + sécateur gaucher et droitier. Prix 1500 Đ.
✆ 06 13 52 27 12

## Agri. divers




**Remorque Lambert**
**CU 18 T**
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
**19 400 € Franco base**
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

18 - Vends brabant 4 corps, G&B, NSH. Pièces d'usures Carbonne, prix à débattre.
✆ 06 10 78 30 21

18 - A saisir 1 rabatteur à tournesol, 3 pales, 4,20 m. 1 jumelage, pneus, jantes, mécanisme 18.4.38. 1 paire de roues jantes et pneus 28.1.26, Dunlop, 8 trous pour MB ou autres, TBEG.
✆ 06 23 14 27 85

21 - Vends chaudiere bois morvan modele AFM6 puissance thermique nominale 14KW, buches de 40
✆ 06 36 69 08 77

21 - Recherche Mois. batteuses, tracteurs, presses Mmoy. densite et à balles rondes Claas, John Deere, Nh Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autre
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends charrue bisoc / couverture intégrale alu / vibro / semoir blé à sabot / bineuse à tabac / déchaumeur à disques
✆ 06 22 01 86 88

38 - Vends botteleuse CB 300 + 1 moulin à farine + 1 grue à fumier et bois avec 1 grappin + 2 godets avec moteur éléctrique ou thermique
✆ 04 76 59 25 39
après 19h

57 - Cause restructuration, vends pulvé. Seguip, 2.500 l, 24 m - télescopique Manitou MLT 728 Turbo, Valtra 6300 + coupleur, année 2001 - masse 3 points 750 kg.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ 06 36 50 16 41

71 - Vends débroussailleuse Kuhn, dérouleuse Heva, benne Gilibert 12 T, épandeur Gilibert Hélios 15.
✆ 07 77 04 41 53

71 - Donne batteuse société française Mo avec courroies, 1 pressoir Vaslin Véritas 50 hl, caisse bois, chaîne inox, 1 bascule pèse bétail Maréchal.
✆ 03 85 37 71 60

71 - Vends semoir céréales Nodet, 3 m, évacuateur à fumier Miro.
✆ 06 08 03 61 24

71 - Vends poulailler à démonter avec matériel avicole 680 m2, stabulation de 480 m2.
✆ 06 74 57 31 67

## Elevage

01 - Vends 2 vis à grains Denis L10 diam 25 - 1 vis à granulés Bett L12 diam 20 - 13 nourrisseurs bovins 500L
✆ 04 74 55 13 83

# Achat-Vente

## Récolte

01 - Vends maïs épis enrubanné récolte 2019 analyse disponible
✆ 06 75 96 47 35

01 - Vends paille de blé de 2020, botte carrée 120-90, poids moyen 450 kg, 85 euros / tonne départ Mâcon. Me contacter au
✆ 06 83 48 32 91

38 - Vends vendange sur pieds environ 20 ares.
✆ 06 79 23 33 98

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ 06 82 29 74 85

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ 06 73 92 81 55

42 - Producteur vend maïs épis en bottes analysé - livraison possible
✆ 06 14 96 23 01

42 - Vends luzerne enrubannage TB qualité 50 euros/botte
✆ 06 98 57 99 80 ou 04 77 28 94 35

42 - Vends avoine de printemps et graines tournesol en sacs
✆ 06 17 52 60 51

71 - Vends 34 ha de maïs ensilage, 25 km Chalon est Bresse.
✆ 06 31 25 58 49

## Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, balles cubiques et balles rondes et enrubannage, balles rondes, possibilité de livraison.
✆ 06 10 78 30 21

**ETASARLBergeron**
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
**VENDS BALLES**
**Filmées Enrubannées :**
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
**Tél. 04 77 52 80 87**
**Port. 06 11 05 86 45**

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ 06 23 87 29 52

52 - Vends foin et paille en bottes carrées, bonne qualité stockage sous bâtiment, possibilité livraison en semi remorque Départ 52.
✆ 06 08 41 12 54 ou 06 73 86 37 62

55 - Vends foin 1ère coupe, balles carrées, Verdun.
✆ 06 83 03 53 32

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, ray-grass. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends paille bottes HD livrée par 10 ou 20 tonnes - Foins bottes HD ou rondes - Luzerne.
✆ 04 74 00 30 70

## Divers

**Mr SAWALIMOU**
Voyant-Marabout-Medium
Connu pour innombrables succès, vous assure à résoudre tous vos problèmes :
. Trouver la personne idéale, récupérer votre ex.
. En finir avec déception amoureuse, abandon foyer conjugal, ressouder liens familiaux.
. Sortir de la solitude, susciter l'admiration.
. Promotion dans votre établissement. Protection. Chance aux jeux. Permis de conduire.
Contact : 07 58 68 37 98
Travail discret, rapide et efficace. Déplacement possible.

38 - A vendre Chaudière bois De Dietrich CBI-30,servie 4 hivers + 2 ballons tampons de 500L+accessoires tuyaux et thermostat. Le tout prêt a embarquer. Prix de l'ensemble : 3900 euros.
✆ 04 76 65 10 82 / 07 87 23 20 53

**BOUÉ S.A.R.L.**
**RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS**
**RAINURAGE CAILLEBOTIS**
**DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS**
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
**02 99 47 89 36**

38 - Vends Mercedes 220 CDI année 2002 115 000 km + Foin Refoin bottes rondes
✆ 06 11 46 56 54

42 - Vends poële à bois Invicta 5 ans TBE
✆ 04 77 63 51 09

58 - Vends bois de chauffage
✆ 06 83 11 47 74

## Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

07 - Vends terrain agricole 6H25 cerises abricotiers divers total 9H arrosage oasis
✆ 04 75 06 71 73 HR

**CENTRAL PIECES**
**02 43 05 17 10**
*Pièces détachées neuves pour tracteurs*
**SAME - LAMBORGHINI**
**HURLIMANN - DEUTZ FAHR**
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

69 - Donne bahut H 1,97 m x 2,40 m. L. et vitrine H 1,70 m x 1,12 m. L - En bois bon état. A voir sur Villefranche sur Saône.
✆ 07 83 34 26 19 HR

# Location

## Autre

**Vos bétons glissent ?**
Une solution
**Le surfaçage thermique**
**Luc Papeta / 06 20 01 48 74**
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France




69 - Recherche piquets cloture électrique fer ou plastique.
✆ 06 70 22 63 87

39 - Loue gîte, 5 couchages, 2 chambres, Clairvaux-les-Lacs, 500 m lac
✆ 07 88 24 09 73

## Bât. Pro.

18 - Recherche ferme céréalière ou mixte sur 200 à 260 ha avec achat de matériel.
✆ 06 80 32 84 54

# Offre

## Emploi

**CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE**
**UNISERVICE**
**BATIMENTS EN KIT**
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
**www.batiments-kit-uniservice.com**

**PETITES ANNONCES**
pa@terres-de-bourgogne.net

38 - Cherche berger(e) pour la saison 2021 alpage bovins Huez. Travail en binôme (aide-berger). 270 génisses du 15/05 au30/09. Chalet et 4x4 fourni. Possibilité d'un emploi à l'année avec la station.
✆ 06 84 99 16 60

58 - Ferme d' elevage rech. apprenti CAP/BEP, possibilite de logement
✆ 06 83 68 07 96

71 - Domaine spécialisé dans les réceptions/évènementiel rech. pers. pour gardiennage, entretien espaces verts et bâtiments.
✆ 06 07 97 15 51

# Mariage

## Rencontre

07 - Dame recherche homme la soixantaine pour amitié voir plus si affinités
✆ 06 05 83 20 62

# Animaux

## Bovin

01 - Vends vaches Blonde d'Aquitaine (cause surnombre) ainsi que jeunes mâles repro, élevage inscrit depuis 1985
✆ 06 77 19 11 44

01 - Vends vaches Limousine pleines ou suitées broutardes et taureau inscrit ou non garanties paratube + BVD
✆ 06 66 33 11 44

01 - Vends mâle repro 5 ans blond d'aquitaine mixte viande cse consanguinité inscrit HB produit visible
✆ 06 35 57 41 83

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. vend génisses de l'année
✆ 06 28 02 04 05

03 - Élevage charolais Gozard vend cause cessation activité 1 repro adulte 2 : 18 mois - 16 : 8 mois + 1 laitonne de concours.
✆ 06 69 01 80 73

18 - EARL BRETON vend choix de taureaux charolais HBC dociles avec des qualités maternelles et de viandes dont 3 sont utilisables sur génisses.
✆ 06 82 25 17 13

36 - Indre vend 10 vaches charolaises pleines HBC vêlage novembre décembre.
✆ 06 13 83 42 84

38 - Vends taureau charolais 20 mois HBC 1 vêlage facile 1 sans corne GAEC DE NAVOUX.
✆ 06 16 85 50 52

38 - Cause retraite vend vaches suitées blond aquitaine de 4 à 10 ans veaux nés 12/19 a 04/20.
✆ 06 75 82 31 08

42 - Vends 4 génisses à terme octobre 3 vaches à terme septembre - Montbéliard CL
✆ 04 77 62 93 19

58 - Vends gros taureau HBC 30 mois or Ecrin Relief
✆ 06 42 41 07 52

69 - Cse cessation vend 5 génisses Montbéliardes terme 9 et 29 sept et 5 octobre - Benne hydraulique 12 T. bol 121 m3 Tarupe.
✆ 06 23 86 72 13

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, terme 01/2021, TGS, vaccins 8-4, Ducert Cl, Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends veaux repro. charolais et taureaux 18 mois, HBC ou non, bonne origines, sanitaires ok.
✆ 06 15 25 18 38

89 - Vends genisses Aubracs PLUS d'un an et plus deux ans
✆ 06 70 91 82 86

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
**✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

**01 -** Vends 1 bouc Saanen avec facture + document de circulation
**✆ 04 74 61 12 88 hr**

**42 -** Vends 30 chèvres Alpines en lait - écornées cse cessation - livr. assurée
**✆ 06 86 57 38 41**

## Ovin

**42 -** Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
**✆ 06 07 96 23 40**

## Volaille-Lapin

**38 -** Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
**✆ 04 74 90 91 90**

## Chien

**39 -** Achèterais chiot Beauceron pour troupeau
**✆ 06 30 06 97 06**

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


# PORTES OUVERTES élevage

**DERNIÈRE PORTES OUVERTES**
Vendredi 25 après-midi
et Samedi 26 septembre
**Olivier VIEUX**
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - Taureaux 18 mois, Génisses, élevages HBC IBR A TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

**PORTES OUVERTES les 25 et 26 septembre**
**ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND**
**reproducteur veaux et taureaux 18 mois TGS**
**ROSANNE LEMAITRE** (SCEA LEMAITRE Raymond) Chevannes
58250 Montaron - 03 86 30 61 65 - 06 72 13 50 59

*Rusticité - Docilité - Performance - Génétique sans cornes*
**La solution Limousine**
**JOURNÉE PORTES OUVERTES**
les **19** et **20** septembre
Visite complète des troupeaux
• BREUGNOT François - Rangleau
58120 Blismes **06 76 29 30 60**
THOULE David - Le Couault
• 58340 Diennes-Aubigny **06 10 09 65 69**

**EN SAÔNE-ET-LOIRE**
**VENDREDI 18 ET SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020**
***Portes ouvertes***
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
**Élevage Gaudet Fabien**
71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
**Élevage Guillaume Mateuil**
71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

**PORTES OUVERTES**
**Vendredi 25 & samedi 26 septembre**
**AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS**
**VENTE de reproducteurs charolais HBC mâles 1 et 2 ans et femelles**
Garanties sanitaires - Livraison assurée

| | | |
|---|---|---|
| **Gaec SAVRE** | Domaine Fleury - 58300 Decize | **06 89 28 18 82** |
| **Scea RAYMOND JC et S** | Villecourt - 58300 Decize | JC **06 81 06 35 07** |
| | | Sophie **06 87 47 38 99** |
| **Gaec TOUILLON MOIRON** | Le Grand Saisy - 58300 Decize | **06 19 82 08 94** |
| **Pierre BERNARDET** | Crécy-les-Forges - 58300 Decize | **06 16 63 93 25** |

*VISITES D'ÉLEVAGES DANS*
**3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C.,** IBRA et garanties sanitaires
**Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020**
**80 veaux mâles de l'année, 12 taureaux 18 mois, 1 taureau adulte et 30 genisses 30 mois pleines**

| | | |
|---|---|---|
| **EARL ALEXANDRE** | Les Communs - Paray-le-Frésil | 06 10 44 20 67 |
| **GAEC BLANDIN-CURY** | Vauve - Vaumas | 06 30 20 98 12 |
| **CACD GAEC CORNELOUP** | Beaulon | 06 77 68 78 58 |

>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon
VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
*LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ*

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr

Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

## 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

## 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

## 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

## 4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : .....
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque .....

**Terres de Bourgogne**
**1 rue des Coulots CS 80075**
**21110 Bretenière**
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**
**A découper et à conserver**
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse : .....
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal
Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## TRANSFERT DE SIÈGE

### SCEA DE CHAMBERNE

SCEA au capital de 73005 € Siège social : 16 rue de l'Issue 21250 Labruyère 351 907 845 RCS DIJON L'AGE du 22/07/2020 a décidé de : Transférer le siège social de la société 78 Route de Seurre, 21170 Losne Nommer en qualité de Gérants : M. LHUISSIER Hervé, demeurant 16 ruelle des Moreaux, 21170 Losne et Mme Anne Sophie SEGUIN demeurant 78 route de Seurre 21170 Losne Modifications à compter du 22/07/2020. Mention au RCS de Dijon

*AL213728243*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### IMT INVEST

**SAS au capital de 30.000 Euros**
**Siège social : 8 Rue de l'Œuvre**
**21140 SEMUR EN AUXOIS**
**480 150 010 RCS Dijon**

Aux termes des décisions du Président en date du 20/12/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 4.955.850 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

*AL213728240*

### SOCIETE DE MAINTENANCE ET D'ETUDES FERROVIAIRES «LOCOFER»

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 62 000 euros porté à 200 000 euros**
**Siège social : 19 Rue de Fontaine les Dijon**
**21000 DIJON**
**510 155 997 RCS DIJON**

Par décision du 18/08/2020, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 138 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes: Ancienne mention: Capital social: 62 000 euros - Nouvelle mention: Capital social: 200 000 euros - Pour avis - La Gérance

*AL213728259*

## CONVOCATION

### Société Coopérative Agricole Groupement de Producteurs Simmental Française

**Siège Social : 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE**
**Coopérative agréée sous le n° 2415**

### CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 11 Septembre 2020 à 8h30, à Bretenière (21110) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**A titre ordinaire :**

- Ouverture de séance et constitution du bureau
- Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 20 juin 2019
- Compte rendu d'activité de l'année 2019
- Examen, approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2019
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes et quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités administrateurs
- Allocation d'un budget pour la formation des administrateurs
- Approbation des conventions réglementées
- Constatation de la variation du capital social
- Pouvoirs en vue des formalités

**A titre extraordinaire :**

- Adoption des nouveaux modèles de statuts de coopérative agricole conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 Février 2020 et mise en conformité
- Confirmation de l'option statutaire
- Adoption corrélative des statuts de la coopérative dans leur intégralité
- Pouvoir en vue des formalités

Selon toute vraisemblance, en raison du nombre important d'associés coopérateurs appelés à voter, cette première assemblée ne réunira pas le quorum requis.

Les associés coopérateurs sont dans ces conditions, convoqués à une seconde assemblée qui délibérera sur le même ordre du jour et qui se tiendra le :

**Lundi 21 Septembre 2020 à 9 h 30**

**Salle de la Fontaine 52190 ESNOMS AU VAL**

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 38 § 2 des statuts, chaque membre de GAEC ayant la qualité de chef d'exploitation est appelé à voter les résolutions proposées, soit en assistant aux assemblées, soit en se faisant représenter.

Le Conseil d'Administration

*AL213728238*

## RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce AL213328149 publiée dans TERRES DE BOURGOGNE du 14/08/2020 concernant AMS MARSANNAY. Il fallait lire: «siège social: 6 rue André Ampère 21160 MARSANNAY LA COTE» au lieu de «6 rue René Ampère 21160 MARSANNAY LA COTE».

*AL213728241*

## MODIFICATION DE STATUTS

### EARL JANE ET SYLVAIN

EARL au capital de 7 700 €, Siège social à GEVREY CHAMBERTIN (21220) 9 rue du Chêne, 424 986 651 RCS DIJON. Suivant décisions des associés du 31 juillet 2020, il résulte que la dénomination sociale a été remplacée par « JANE ET SYLVAIN » ; l'objet social a été remplacé par « l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'accomplissement des opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime, plus généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet » ; les statuts ont été mis à jour en conséquence ; la société a été transformée en SCEA et un nouveau texte des statuts a été adopté. Le capital et la durée demeurent inchangés. La cession de parts sociales à des tiers est soumise à agrément des associés ; le siège social a été transféré de GEVREY CHAMBERTIN (21220) 9 rue du Chêne à GILLY LES CITEAUX (21640) Lot 4, ZA La Petite Champagne, à compter du 1er août 2020, et les statuts ont été mis à jour en conséquence ; la société EDDA, SAS située à GILLY LES CITEAUX (21640) Lot 4, ZA La Petite Champagne, 887 536 449 RCS DIJON, a été nommée Gérant en remplacement de Monsieur Sylvain RAPHANAUD avec effet au 1er août 2020.

*AL213728156*

### PHG FINANCIERE

SC au capital de 1000 € Siège social : 10 rue du Fort 21800 Sennecey lès Dijon 528 399 710 RCS Dijon En date du 26/08/2020, L'AG Mixte a décidé de : Transférer le siège social de la société 67 chemin des varosses 74400 Chamonix Mont Blanc Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : l'animation, l'organisation, le management et la gestion, prestations de tous services à toutes sociétés dans lesquelles elle détient ou non une participation. Durée : expire le 18/11/2019 Modifications à compter du 26/08/2020. Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS d' Annecy

*AL213728215*

### SCI 33 CREBILLON

SCI au capital de 100 € Siège social : 9 rue d'Hauteville, 21121 Daix 499 051 928 RCS de Dijon L'AGE du 15/07/2020 a décidé de : Transférer le siège social de la société au 2 rue des Pins, 71640 Givry Modifier la dénomination de la société qui devient : SCI MV Objet social : L'acquisition par tous moyens, la location, la sous location, l'administration l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Durée : expire le 19/07/2106 Modifications à compter du 15/07/2020. Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Chalon sur Saône

*AL213728235*

## CESSION

### AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à NUITS SAINT GEORGES du 10/07/2020, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 06/08/2020 Dossier 2020 00064665 référence 2104P01 2020 A 03302, ELIUS COLLECTIONS DE VINS, SAS au capital de 420.800 Euros, dont le siège est RN 74 21700 COMBLANCHIEN, immatriculée sous le n°RCS DIJON 421 537 333, A cédé à : CAVEAU DES VIGNERONS C.D.V., SARL au capital de 64.028,59 Euros, dont le siège est 49 rue Henri Challand 21700 NUITS SAINT GEORGES, immatriculée sous le n°RCS DIJON 333 145 167, Un fonds de commerce de vente de vins, meubles et objets souvenirs, sis et exploité 4 rue du Général de Gaulle 21700 NUITS SAINT GEORGES, Moyennant le prix de 68.000 Euros s'appliquant aux éléments incorporels, Entrée en jouissance immédiate. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds.

*AL213728262*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### LE FROMAGER DE BEAUNE

Société en Nom Collectif au capital social de 8016 euros Siège social : Les Maladières 21200 BEAUNE 803.668.680 RCS DIJON Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale mixte en date du 26 Juin 2020, les associées de la société LE FROMAGER DE BEAUNE ont décidé à l'unanimité de révoquer pour juste motif Monsieur Serge DIGONNET, né le 7 Janvier 1966 à Firminy (42), demeurant 17 route de Limonest 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR, de ses fonctions de co gérant à compter du 30 juin 2020. Mention sera faite au RCS : DIJON Pour avis, La gérance

*AL213728245*

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE LA CÔTE D'OR

**Appel à Candidatures du 07/09/2020**

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**DIENAY:** Terre - Classification urbanime : Zone N du PLU Terre -

17 ha 95 a 39 ca - Cul de la brosse: C-138[4] - La combe au rouget: C-58-139[46] ZC-7

14 a 81 ca - La combe au rouget: C-44

8 ha 09 a 50 ca - Bois aux chevres: C-10 - La combe au rouget: ZC-5(J)-5(K)-6(A)-6(B)

**FRAIGNOT-ET-VESVROTTE:** Terre - Classification urbanisme : RNU

10 ha 00 a 00 ca - Sur le chemin de lourosse: ZK-20[3]

**MAREY-SUR-TILLE:** Pré - Classification urbanisme : Commune couverte par le RNU

3 ha 03 a 70 ca - Pres a la volet: ZM-50(J)-50(K)-51(J)-51(K)-51(L)

**SAULX-LE-DUC:** Terre - Classification urbanisme : Carte communale secteur ZnC

15 ha 09 a 80 ca - Sur miemont: ZD-18[1](J)-18[1](K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/09/2020 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL213728266*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### GRAINES DE PASSION

SARL en liquidation au capital de 3000€, siège social sis route de Chevigny à SENNECEY LES DIJON (21800), 533439998 RCS DIJON. Par PV d'AG du 31.07.2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de DIJON.

*AL213728250*

### LE FOURNIL DE PIERRE

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 25 000 Euros**
**Siège social : 20 Route de Dijon**
**21700 NUITS ST GEORGES**
**789 081 510 RCS DIJON**

Dissolution anticipée

L'A.G.E. réunie le 30/07/20 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Pierre-Edouard BAZEAU, demeurant 5 Impasse du Clos Badon - 21700 NUITS SAINT GEORGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation;Le siège de la liquidation est fixé 5 Impasse du Clos Badon - 21700 NUITS SAINT GEORGES. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

*AL213728256*

### EARL MIGNARD

**société civile en liquidation**
**Au capital de 7 500 euros**
**Siège social : 21570 THOIRES**
**382 176 600 RCS DIJON**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 août 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2020 et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur MIGNARD Hubert, demeurant à THOIRES (21570), est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à THOIRES (21570), lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le liquidateur.

*AL213728258*

### JBES

**Société à Responsabilité Limitée**
**en liquidation**
**Dont le liquidateur est M SUBTIL Eric**
**Au capital de 5 000 €**
**Siège social : 43 Rue d'Auxonne**
**21000 DIJON**
**R.C.S DIJON 805 194 784**

AVIS DE PUBLICITE

Suivant délibération en date du 31 Août 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur Eric SUBTIL, ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de DIJON

Pour avis et mention

Le liquidateur.

*AL213728263*

### BOURGOGNE PRODUITS REGIONAUX

**Société par actions simplifiée en liquidation**
**Au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 4, rue Deher,**
**21170 TROUHANS**
**Siège de liquidation : : 4, rue Deher,**
**21170 TROUHANS**
**813 627 783 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 février 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel GUILLAUME, demeurant 4 Rue DEHER - 21170 TROUHANS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4, rue Deher, 21170 TROUHANS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

*AL213728264*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Le 05/08/2020, il a été constitué la SASU:SARENOV Capital:100€. Objet: Conseil en architecture d'intérieur, aménagement, agencement et décoration. Siège:16 Rue d'Ouges 21600 Longvic. Pres.:SAREMI Jerome 16 Rue d'Ouges 21600 Longvic.Durée: 99 ans.Au RCS de DIJON

*AL213728176*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/07/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : THOUARS DEVELOPPEMENT Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. LEROY Pierre, demeurant Le Châtaignier, 72330 Oizé Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique, sont libres. Immatriculation au RCS de Dijon

*AL213728236*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/08/2020, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : JD CONSULTING Objet social : Prise de participation dans des sociétés à objet commercial, civil, immobilière ou autres Siège social : 17 Rue des Orfèvres, 21240 Talant. Capital : 500 € Durée : 99 ans Gérance : M. DOUX Jérémy, demeurant 17 rue des Orfèvres, 21240 Talant Immatriculation au RCS de Dijon

*AL213728246*

### AVIS DE CONSTITUTION

CARROUSEL

Société par actions simplifiée

Au capital de 100 €

Siège social : 2 rue en Paillery 21850 St Apollinaire

Dénomination sociale : CARROUSEL

Forme sociale : société par actions simplifiée

Adresse du siège social : 2 rue en Paillery 21850 St Apollinaire

Objet social : conseil aux entreprises du secteur privé, public, opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières.

Durée : 99 ans

Capital social : 100€

Président : Philippe Berthaut demeurant 2 rue en Paillery 21850 St Apollinaire

Immatriculation : RCS DIJON

*AL213728248*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 06/08/20, il a été constitué une SAS dénommée MINDO. **Siège social:** 47 rue hoche 21000 Dijon. **Capital:** 2 000€. **Objet:** l'import et l'export de divers produits (objets de bricolage, literie, ameublement etc...) L'activité consiste en la recherche et l'identification de produits vendus sur Amazon pour lesquels la demande est importante relativement au degré de concurrence. En fonction des opportunités, je peux m'orienter vers différents types de produits. **Président:** M. Paul Maurice, 47 rue hoche 21000 Dijon. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de DIJON.

*AL213728249*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/08/2020, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ROMALLIANCE Objet social : Prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés ou entreprises Siège social : 2, route de Pontaillier, 21270 Maxilly sur Saône. Capital : 400000 € Durée : 99 ans Gérance : M. MANZI Romuald, demeurant 2, route de Pontaillier, 21270 Maxilly sur Saône Immatriculation au RCS de Dijon

*AL213728251*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 06/07/2020, avis de constitution d'une SCI **dénommée:**

**TRICASTEL**

**Capital :** 100 € divisé en 100 parts de 1 € chacune.

**Siège social : 28 rue des Perrières, 21000 DIJON.**

**Objet :** l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l' administration et l'exploitation, l' attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble I La mise à disposition de ses associés I La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société.

**Cession des parts :** avec agréments des associés

**Gérance :** PADEANO Marie-Martine demeurant 28 rue des perrières 21000 DIJON

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

*AL213728255*

### AVIS DE COSNTITUTION

Suivant acte SSP du 03 septembre 2020 constitution de la SAS :

**A.S.D GROUP**

**Capital social :** 1000 euros.

**Siège social :** 1 rue du Lavoir 21390 ROILLY

**Objet :** Conseil en marketing et entreprise,la vente directe et à domicile,commerce et vente de détail,import-export de produits cosmétiques,de bien-être,de parfumerie et de compléments alimentaires ou de tous autres produits de l'industrie de la vente directe,organisation de séminaires,promotion des ventes,apporteur d'affaires,formation et modules de formation multimédia,coaching en développement d'entreprise et développement personnel,animations,l'activité de maréchal-ferrant, forge, estampage, matriçage

**Président :** Mme Francine GUENOT demeurant 1 rue du Lavoir 21390 ROILLY

**Conditions d'admission aux assemblées et droits de vote:** Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

*AL213728257*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/08/2020, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :CONSILIUM Objet social : Prise de participation dans des sociétés à objet commercial, civil, immobilière Siège social :4 Petite Rue de Pouilly, 21000 Dijon. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. PLATEAUX PAULINE, demeurant 4 Petite Rue de Pouilly, 21000 Dijon Immatriculation au RCS de Dijon

*AL213728260*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28 aout 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société par actions simplifiée
- DENOMINATION : ROUGEOT VITI
- SIEGE : Champ Lain RD 23 -21190 TAILLY
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 30 000 euros
- OBJET : A titre principal : Tous travaux d'entretien des vignes et des installations viticoles ainsi que tous travaux agricoles ; A titre secondaire : Tous travaux de maçonnerie générale et de terrassement.
- EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions est libre entre associés. Toute autre cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
- PRESIDENT : La Société **FINANCIERE AMANACRIS**, Société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 €, ayant son siège social à 21850 SAINT APOLLINAIRE - 5 rue en Clairvot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 489 115 592 représentée par son Gérant Monsieur Christophe ROUGEOT.

POUR AVIS

*AL213728268*

# NIÈVRE

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 31/08/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

**MG RENOV (SAS)**

10 rue de Charleville

58000 Nevers

RCS d'Nevers n°B 822 758 926 (2016B00266)

*AL583728415*

Le 31/08/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour extinction du passif de la Liquidation Judiciaire de :

**DERAMCHI Slim**

29 Rue Du commerce

58330 ST SAULGE

Siren : 384 431 193 (Non inscrit au RCS de NEVERS)

*AL583728416*

## SUCCESSION

**SCP Francis LHERITIER**
**Nicolas CIRON**
**Notaires associés**
**6, avenue Saint Just - 58000 Nevers**

### AVIS

Par testament olographe du 14 juin 2012, Mr Emile GUILLAUMET, en son vivant retraité, veuf en premières noces non remarié de Madame Alice GOUSSOT, demeurant à NEVERS, 3 rue Hélène Boucher, né à Chatillon en Bazois (58) le 24 novembre 1924, décédé à Nevers, le 20 mars 2020, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me CIRON, suivant procès verbal en date du 2 septembre 2020, dont une copie authentique a été déposée au greffe du Tribunal judiciaire de Nevers.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me CIRON, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Me CIRON.

*AL583728414*

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES A TITRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 8 septembre 2013,

Madame Suzanne VACHER

A consenti des legs à titre universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 3 septembre 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL583728417*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### ECAS

**Société Civile Immobilière
au capital de 100.00 €
Siège social : 13 rue Pasteur
58000 NEVERS
812 558 583 RCS de NEVERS
AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 31 août 2020, du 13 rue Pasteur, NEVERS (Nièvre), au 13 Grande Rue, GUERIGNY (Nièvre).

En conséquence, l'article des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,
le représentant légal.

*AL583728250*

### AMS 58

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 €
Ancien siège social : Rue du Colonel Rimailho
58640 VARENNES-VAUZELLES
Nouveau siège social : 11, rue Joseph-Marie Jacquard
58640 VARENNES VAUZELLES
809 033 269 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 24/08/2020, l'Associée Unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social sis à VARENNES VAUZELLES (58) de la rue du Colonel Rimailho au 11 rue Joseph-Marie Jacquard et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL583728434*

### MINEOLAS

sci au cap. de 200€,94 rue d'alsace lorraine 58000 Nevers. Rcs n°878711423. L'age du 21/07/20 a transferé le siège au 9 rue de la vallée 36100 St Georges sur Arnon.

*AL583728439*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### PRIVTECH ENGINEERING

**SAS au capital de 200 000 €
Siège social : Lieu dit les Presles
Village d'Entreprises
Technopole Module 1
58470 MAGNY-COURS
RCS NEVERS 803 189 224**

L'AGE réunie le 20/07/2020 a décidé de réduire le capital de 200 000 € à 100 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de NEVERS.

*AL583728440*

## CONVOCATION

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Membres du Conseil d'Administration de la SICAGEMAC et moi-même avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale ordinaire, qui se déroulera le :

**Jeudi 24 septembre 2020, à 17 heures 30, à la SICAGEMAC.**

Sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'AG du 23 mai 2019,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport financier de l'exercice 2019,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la variation du capital social,
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs et élections,
- Indemnité compensatrice de temps passé (article 27),
- Fixation du budget formation des administrateurs,
- Questions diverses.

Vous avez la possibilité de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice.

J'attire votre attention sur l'importance du quorum et donc, sur la nécessité de votre présence, ou, **en cas d'empêchement**, sur l'intérêt, de **nous retourner le pouvoir** ci-joint dûment complété.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président**
Alexandre LORRÉ

*AL583728419*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ANNONCES LEGALES**
legales@terres-de-bourgogne.net

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

### COMMUNE DE GARCHIZY

**AVIS D'OUVERTURE
DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA REVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n° 2020-URBA-084 en date du 6 Août 2020, le Maire de Garchizy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Jean Pierre BILLARD, technicien des services vétérinaires, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon.

L'enquête se déroulera à la mairie de Garchizy, du 7 septembre au 7 octobre 2020 à 17h aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle des associations (située sous le restaurant scolaire), 217 avenue de la République, 58600 Garchizy le mercredi 9 septembre 2020 de 14h à 17h, le samedi 19 septembre 2020 de 9h à 12h, le vendredi 25 septembre 2020 de 14h à 17h et le mercredi 7 octobre 2020 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou par mail à mairie.garchizy@orange.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Les rapports et conclusions seront consultables en mairie et sur le site internet www.garchizy.fr

Le Maire

*AL583728167*

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE PROPRIETE NON BATIE SISE A EPIRY ET AUNAY EN BAZOIS

La vente aura lieu en l'étude de Me Sophie KOWAL, Notaire à CORBIGNY (58800), au plus offrant et dernier enchérisseur, le :

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020, à 14H30

A la requête des Consorts SALE,

Suivant jugement du TGI de Nevers le 6/05/2019, il sera procédé, après accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la vente aux enchères publiques des biens, savoir : LOT UNIQUE :

I - Commune d'AUNAY EN BAZOIS (58110) Parcelle de pré : E n°23 (1ha95a00ca)

II - Commune d'EPIRY (58800) Parcelles de pré et taillis : A n°256 (5ha34a30ca) / A 261 (4ha62a00ca) / A n°262 (50ca) / A n°263 (16a) / A n°264 (4ha04a20ca) / A n°267 (3ha68a45ca) / A n°281 (4a10ca) / A n°282 (5ha38a15ca) / A n°286 (5a30ca) / A n°298 (42a50ca) / A n°305 (68a) / A n°311 (4ha72a70ca) // Total : 29ha16a20ca

MISE A PRIX : QUATRE-VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX EUROS (93 336,00euros)

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé à l'Etude de Me KOWAL, où toute personne peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus indiqué, et devra être d'un multiple de CENT EUROS (100,00 euros)

Toute personne désirant enchérir devra remettre au notaire soussigné un extrait d'acte de naissance de moins d'un mois et un chèque de banque de 9 333,60euros.

Nota-Les frais préalables sont payables en sus du prix d'adjudication. Pour tous renseignements, s'adresser à Me Sophie KOWAL, tél. 03/86/20/01/88.

*AL583728162*

**Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr**

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Le MARDI 20 OCTOBRE 2020
A 10 heures 30**

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

**Commune de PAZY (Nièvre), village d'Ancray :**

Maison d'habitation – Dépendances à la suite et attenantes à la maison.

Cour devant.

Jardin et verger par côtés et derrière.

Le tout cadastré section ZD, numéros :

81 « Ancray » pour une contenance de 06 ares 60 centiares,

82 « Ancray » pour une contenance de 08 ares 05 centiares,

83 « Ancray » pour une contenance de 05 ares 35 centiares.

Bien libre de toute occupation et grevé d'une servitude de passage.

MISE A PRIX : TREIZE MILLE EUROS (13 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 7 septembre 2020

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Huissier de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 7 octobre 2020 à 13 h 00 sur place.

*AL583728436*

**Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr**

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Le MARDI 20 OCTOBRE 2020
A 10 heures 30**

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

**Commune de TANNAY (Nièvre), 19 rue des Fossés Nord, comprenant :**

Une maison d'habitation mitoyenne comprenant :

- Au rez-de-chaussée : séjour avec partie cuisine, salle de bains, WC, cage d'escalier pour accéder à l'étage.
- A l'étage : trois chambres.
- Cave et débarras composé de plusieurs espaces.
- Dépendances.
- Terrain attenant.

Le tout cadastré section AD n°239 « 19 rue des Fossés Nord » pour une contenance de 2 ares 59 centiares.

Bien libre.

MISE A PRIX : HUIT MILLE EUROS (8 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 7 septembre 2020

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Huissier de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 7 octobre 2020 à 11 h 30 sur place.

*AL583728438*

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE LA NIÈVRE

**Appel à Candidatures du**

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :

**Biens à vendre :**

**Cmne de TAZILLY:** ZONE RNU

Avec bâtiment exploitation

37 ha 47 a 15 ca - Le vieux blondet: C-51(J)-51(K)-60(J)-60(K)-63-64-65(A)-65(C)-65(BJ)-65(BK)-66(J)-66(K) - Ponay: C-6-7-35(A)-35(Z)-46-47-48-49(J)-49(K)

**Et, par extention, Cmne de FLETY:** ZONE RNU

17 ha 07 a 50 ca - Champ des buis: B-300-301 - Coffray: B-307-308-309 - Cuvigny: C-65 - La motte: C-17-20-21(J)-21(K) - Les champs michaud: B-274-275

**Cmne de FLETY:** ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

54 ha 04 a 42 ca - Champs de prairiaux: C-149-150-151-152-153 - Coffray: B-305-306-313 - La motte: C-10-12-14-267[12]-280[11] - Les champs bezin: B-101-102-103-104-105-106-405[109] - Prairiaux: C-70 -71 -72(A) -72(Z) -73(A) -73(Z)-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-86

**Et, par extention, Cmne de TAZILLY:** ZONE RNU

7 ha 37 a 30 ca - Les goutes: A-22-23-24(A)-24(B)

**Cmne de MAGNY-COURS:** ZONE N

Biens loués en totalité

2 ha 01 a 06 ca - Bel air: ZD-25

**Cmne de MONTARON:** ZONE RNU

3 ha 82 a 54 ca - La garenne: C-487 - Les champs de chevres: C-657[504]

**Cmne de MONTARON:** ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

55 ha 31 a 26 ca - Du pont: ZB-1(B) -1(Z) -1(AJ) -1(AK) -64[42](A) -64[42](Z) - Le pre de sangy: ZB-21 - Les boulins: ZB-12(A) -12(B) - Les champs de la justice: ZA-18-19- 25- 26 - Les grands champs: ZM-39[7](J) -39[7](K)

- Les patures du rin: ZB-15 - Les usages de montaron: C-223-274(E) - Sangy: ZA-11-82[15](J) -82[15](K) ZB-7(J)- 7(K)- 62[2]-63[2]-65[42] -66[42]

**Cmne de RAVEAU:** ZONE A

Biens loués en totalité

5 ha 21 a 29 ca - La champagne: ZI-55(J)-55(K) - Les bateriaux: AB-199[1483]

**Biens à louer par intermédiation locative :**

**Avec Reprise obligatoire de cheptel et matériel**

**Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES :** ZONE RNU

36 ha 24 a 70 ca - 'Les condemaines': C-18- 73- 74

**Cmne de LA FERMETE :** ZONE NC

3 ha 71 a 80 ca - 'L etang de cigogne': A- 14

**Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES :** ZONE RNU

21 ha 13 a 02 ca - 'Prairie de cougny': C-77- 82[76](J)- 82[76](K)

**Biens à louer par Convention de Mise à Disposition :**

**Cmne de ISENAY :** ZONE RNU

91 ha 68 a 27 ca - 'L orsil': B- 158- 159 - 'L ouche au maintray': B- 256(A)- 256(Z)-257(A)- 412- 413[P1] - 'La garenne': B-276- 414 - 'Les abbes': B- 277- 278- 279 - 'Les champs de poussery': B- 280 - 'Les champs du mont': B- 268- 269- 270- 271-272- 273- 274 275 - 'Les champs frety': B-264- 265- 266- 267 - 'Les grands champs': B- 292 - 'Les moulayes': B- 294- 295- 296 - 'Les pres de la boure': B- 150- 151-152- 153- 154- 155- 156- 157 - 'Mazille': B- 206- 207

**Et, par extension, Cmne de THAIX :** ZONE RNU

4 ha 78 a 75 ca - 'Les moulayes': A- 15-16- 17

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/09/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL583728437*

## MODIFICATION DE STATUTS

### RYM DISTRIBUTION

SARL au capital de 1000€ Siège social: 69 rue de Nièvre 58000 Nevers 882 327 232 RCS NEVERS Le 20/07/2020, les associés ont: décidé de modifier l'objet social qui devient: Alimentation générale Commerce de tous produits d'alimentation sans vente d'alcool, Recharge téléphonique, accessoires Mention au RCS de NEVERS

*AL583728175*

### CHOUAKRIA

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège Social :
45, Boulevard Camille Dagonneau – RN 7
58640 VARENNES VAUZELLES
393 013 115 RCS NEVERS**

Aux termes d'un assp du 01/07/2020, les associés ont décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente, location, entretien et réparation de véhicules sans permis, neufs ou d'occasion, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

*AL583728422*

### NANCYBOX

**Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
822 932 711 RCS NEVERS**

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du , les mentions ci-après à publier :

**Anciennes mentions**

Gérant : M. Jean-Philippe JARDINIER - 5 route du port-neuf - 33360 CAMBLANES ET MEYNAC

Date de clôture : 31 décembre

**Nouvelles mentions**

Gérants :

- M. Jean-Philippe JARDINIER - 5 route du port-neuf - 33360 CAMBLANES ET MEYNAC
- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, la gérance

*AL583728425*

### CAUDANBOX

**Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
842 934 119 RCS NEVERS**

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 17 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

**Anciennes mentions**

Gérant : Mme Aude LE ROUX - 13 rue Fontan - 56100 LORIENT

Date de clôture : 31 décembre

**Nouvelles mentions**

Gérants :

- Mme Aude LE ROUX - 13 rue Fontan - 56100 LORIENT
- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, la gérance

*AL583728426*

### ABBEBOX

**Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
838 005 346 RCS NEVERS**

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 17 juillet 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : Monsieur Teddy GOIN - 16 rue Victor Hugo - 02880 CROUY

Date de clôture : 31 décembre

Nouvelles mentions

Gérants :

- Monsieur Teddy GOIN - 16 rue Victor Hugo - 02880 CROUY
- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Date de clôture : 30 septembre

Pour avis, la gérance

*AL583728427*

### TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT NIÈVRE IMMOBILIÈRE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 312 900 euros
Siège social : 3, Rue Auguste Lambiotte
58700 PREMERY
752 959 056 RCS NEVERS**

AVIS DE PUBLICITE

Les mandats de IN EXTENSO STRASBOURG NORD, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Raoul POINSIGNON, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions et par conséquent de mettre fin auxdits mandats, les seuils prévus par le décret n°2019-514 en date du 24 mai 2019 pris en application de la loi LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, n'étant pas dépassés pendant les deux exercices précédant l'expiration desdits mandats.

Mention sera faite au RCS de NIEVRE

Pour avis,

*AL583728441*

## CESSION

### 12 RUE LAMARTINE

**BP 10077
NEVERS CEDEX 58028**

Acte SSP du 31.07.2020 à LA CHARITE SUR LOIRE, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 10 Août 2020, Dossier 2020 00021695, référence 5804 P01 2020 A 00657

Mme Noëlle Hélène PEROT épouse PRACELLA, dt 6 Chemin du Trou de Gouron 18140 LA CHAPELLE MONTALINARD, identifiée au Répertoire SIRENE sous le numéro 439 842 949,

**A CEDE**

à la **SARL PRACELLA NOELLE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°882 875 081, représentée par Mme Noëlle PRACELLA, gérante associée unique

Un fonds artisanal de soins esthétiques sis et exploité 69 Rue Camille Barrère 58400 LA CHARITE SUR LOIRE moyennant le prix de 50 000 euros. L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds artisanal le 31 Juillet 2020 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le **1er Août 2020 à 0 heure 01**.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège du fonds cédé. Pour avis

*AL583728418*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### S.C.E.A. CANTIN

**Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 361 670,50 Euros
Siège social: Neuvilotte– 58440 LA CELLE SUR LOIRE
RCS NEVERS n° 388 610 156**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2020, M. Gilles CANTIN a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.Pour avis

*AL583728407*

### ALCIAT-JURIS SELARL D'AVOCATS Me Arnaud SARLAT Siège Social : BOURGES 4 rue Porte Jaune Cab. Sec. : VIERZON 5 ter rue de la Gaucherie NEVERS - 6 rue Hoche

### CILOC

**SARL au capital de 150 000 euros
Siège social : Route de Bourgogne
58000 SAINT ELOI
R.C.S. NEVERS 495 025 884**

Il résulte des décisions des associés du 2/07/2020, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS

Gérant : M. Patrice ROCHER, né le 9 Août 1971 à GUERET (Creuse), dmt à LIMOGES (Haute Vienne), 20, rue des Pïlateries

NOUVELLES MENTIONS A CPTER DU 2.07.2020 Gérant : Jean-Charles BEAUBELIQUE, né le 9/03/1972 à LIMOGES (Haute Vienne) dmt à LIMOGES (Hte Vienne) 34, Rte de Grossereix.

Pour avis, le gérant

*AL583728435*

### AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant un ASSP en date du 01/08/2020, Daniel GOSSET demeurant 1 Chemin de la Jarnosse Les Ombreaux 58700 MOUSSY a donné à l'EURL RIGNAULT JULIE, au capital de 1000 € dont le siège social est Le Grand champ 58110 ROUY, immatriculée 884510207 RCS NEVERS,

un fonds de taxi muni de l'autorisation de stationnement n°1 délivré par la Mairie de CORBIGNY, pour une durée de 4 ans à compter du 01/08/2020

*AL583728421*

### LE FROMAGER DE VARENNES VAUZELLES

Société en nom collectif au capital de 11 856 euros Siège social : Rue Léonard de Vinci Zone d'Activité les Commailles 58640 VARENNES VAUZELLES 804 160 448 RCS NEVERS Par assemblée générale mixte en date du 29/06/2020, les associées de la SNC LE FROMAGER DE VARENNES VAUZELLES ont décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur Serge DIGONNET de ses fonctions de cogérant avec effet à compter du 30 juin 2020. Pour avis, La gérance.

*AL583728428*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### EVASION RAFTING MORVAN

**Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Pont, 58140 CHALAUX
Siège de liquidation : Le Pont
58140 CHALAUX
814797114 RCS NEVERS**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 07 août 2020 à Le Pont 58140 CHALAUX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé CAZIN Noémie, demeurant Le Pont 58140 CHALAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

*AL583728228*

### SCI DU PRE CHARPIN

**Société civile immobilière en liquidation
Capital social : 20 000 Euros
Siège social : Zone Industrielle du Pré Charpin
58260 LA MACHINE
R.C.S. NEVERS 480 523 711**

Le 27.07.2020, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27.07.2020. M. Michel BEAUVOIS demeurant 1240 route de la Villeneuve 58450 NEUVY SUR LOIRE a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1350 route de la Villeneuve 58450 NEUVY SUR LOIRE.

Pour avis.

*AL583728420*

### DEFI 58

SARL au capital de 30000 € Siège social : 6-8 Place Saint Sébastien 58000 NEVERS RCS NEVERS 508389632

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2020 , il a été nommé liquidateur(s) M CHEVALIER Alain demeurant au 2 Domaine de l'Etoile, la Font du Port 03110 CHARMEIL et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

*AL583728429*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/08/20, il a été constitué une SAS à associé unique dénommée CANOMER'O.Siège social: 7 bis rue du 19 mars 1962 58700 Prémery.Capital: 5000€. Objet: l'installation et la vente des systèmes de chauffage (à l'électricité,au bois, au gaz et au mazout), des chaudières et des tours de refroidissement, des capteurs d'énergie solaire non électriques, etc.Président: Mme Stephanie Lavalette, rue paul vaillant couturier 58160 Imphy.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL583728158*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 25 AOUT 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LG CUISINE

Siège : Parc d'activités du Val de Loire, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : - Vente de cuisines aménagées, tables et chaises, meubles de salle de bain et dressing,

- Prestation de services extérieurs (formations)

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président :

Madame Laëtitia MORTREUIL épouse GRENON, demeurant 44 Avenue de la Tournelle - 89000 AUXERRE

Directeur général :

Monsieur Jérôme GRENON, demeurant 44 Avenue de la Tournelle - 89000 AUXERRE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

*AL583728229*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/08/2020 il a été constitué une **SASU** dénommée:

**NEVERS EXOTIQUE**

**Siège social** : 10, Square de la Résistance 58000 NEVERS. **Capital** : 1.000€. **Objet** : Le commerce de détail non spécialisé en magasin à prédominance alimentaire, vente des cartes téléphoniques, photocopie, fax, cosmétique, vente des téléphones portables et accessoires. **Président** : Mme DAHAL Komal, 11, Rue Des Géraniums 45500 GIEN. **Durée** : 99 ans. Immatriculation au RCS de **NEVERS.**

*AL583728251*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/09/2020 il a été constitué une EURL dénommée :

**PIZZA ROYAL GARDEN**

**Siège social :** 54 avenue de la Republique 58260 LA MACHINE **Capital :** 1000 € **Objet social :** restauration rapide fast food sur place en livraison et à emporter **Gérance :** M salim saafi demeurant 3 chemin des tailles 18100 VIERZON **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL583728408*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée BOURGESBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

*AL583728409*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/07/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LE CRAPAUD SONNEUR Objet social : organisation de stage, de cours et de séminaires dans le domaine du bien être, sportif et du développement personnel, dispense de cours de yoga, prestation de conseils, location et mise à disposition des locaux, fabrication, vente et revente de produits liées aux activités. Siège social : Le Couvent, 58270 Beaumont Sardolles. Capital : 4000 € Durée : 99 ans Président : M. COUVENANT Cyrille, demeurant Le Couvent, 58270 Beaumont Sardolles Directeur Général : Mme CARPENTIER DE CHANGY Valérie, demeurant Le Couvent, 58270 Beaumont Sardolles Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société et a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : Cession libre entre associé. Soumis à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

*AL583728412*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/09/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination Sociale :** L'INSTANT

**Forme :** SASU

**Capital social :** 1.000 €

**Siège social :** 4 bis rue du 14 Juillet, 58000 NEVERS

**Objet social :** La fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter

**Président :** M. Maxime LLAVE demeurant 11 La chaume du poids de fer, 18320 JOUET SUR L'AUBOIS

**Clause d'agrément :** Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

**Clause d'admission :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 90 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

*AL583728413*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/09/2020, il a été constitué une SAS dénommée BKL SAS.**Siège social:** 16, rue Georges Guynemer 58000 Nevers.**Capital:** 500€. **Objet:** Conseil d'affaires et Intermédiaire du commerce. **Président:** Mme Inès Bekhaled, 16, rue georges guynemer 58000 Nevers. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL583728430*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/09/2020, il a été constitué une SAS à associé unique dénommée AGENCE KOMLM.**Siège social:** 31 faubourg de bouhy 58220 Donzy.**Capital:** 50€. **Objet:** le conseil et l'assistance aux entreprises et autres organisations en matière de relations publiques, de communication, d'influence, d'organisation d'événements.**Président:** Mme ELISABETH COSTA, 31 faubourg de bouhy 58220 Donzy.**Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL583728431*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI VALETTE ; Siège social : 2, impasse des Peupliers – 58660 COULANGES LES NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Benoit VALETTE et Mme Célia VOISIN dt ensemble à COULANGES LES NEVERS (58) – 2, impasse des Peupliers ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

*AL583728432*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 15/07/2020: Dénomination : BATI 58 Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Siège social : 20 AVENUE DE LA PAIX 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Objet social : MACONNERIE, GROS OEUVRE, RENOVATION, RAVALEMENT, RAYONNAGE METALLIQUE, MONTAGE ET DEMONTAGE DE RACK Durée de la société : 99 ans Capital social : 1 000 €uros Président : Monsieur KURTULMUS Cengiz demeurant 20 avenue de la Paix 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix Cession d'agrément : cession libre L'immatriculation sera faite au RCS de Nervers (58).

*AL583728433*

## YONNE

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

### L'AMBASSADE

SARL au capital de 7622, 45€ Siège social : 13 rue des Cailloux 89250 Gurgy 393092564 RCS Auxerre Le 17/08/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 13 rue Jules Ferry, 89000 Auxerre à compter du 24/08/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Auxerre

*AL893728372*

### TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par délibération en date du 01/09/2020, les associés de la Société SCI DE LA TOUR DES RUELLES, au capital de 15 244,90 €, siège social à APPOIGNY (89380) 50 chemin des Ruelles, n° 418 389 920 RCS AUXERRE, SIRET 418 389 920 00012 ont décidé de transférer le siège social. ANCIENNE MENTION PUBLIEE SIEGE SOCIAL : APPOIGNY (89380) 50 chemin des Ruelles NOUVELLE MENTION SIEGE SOCIAL : CHEVANNES (89240) 5 rue de la Tour Serein

*AL893728407*

### ACKERMANN VOYAGES

**Société à responsabilité Limitée**
**à associé unique**
**au capital de 290.000 €**
**Siège social :**
**57 Route de Saint-Martin Charny**
**89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE**
**438 991 168 R.C.S. Sens**

Aux termes d'un Procès-Verbal des Décisions de L'Associé Unique en date du 31 Juillet 2020, il a été :

décidé de transférer le siège social du 57 Route de Saint-Martin Charny – 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE au 27 Z.A. Côte Renard -VILLEFRANCHE-SAINT-PHAL – 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE, et ce à compter du 01/08/2020.

l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

l'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour Avis,

*AL893728414*

### SCI LES JACINTHES

**Capital de 5000€**
**RCS AUXERRE N° 751570706**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Aout 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social

De : Milly (89800 Chablis), 6 rue du Milieu,

à : Auxerre 89000, 6 rue Germain Bénard

A compter rétroactivement du 01 juillet 2020

Sans autre modification.

Mention sera faite au RCS de Auxerre.

La Gérance

*AL893728425*

### MAILLOT DISTRIBUTION

**MAILLOT DISTRIBUTION**
**SAS au capital de 10.000 euros**
**SIEGE SOCIAL : 18 rue Claude Bloch**
**Immeuble Le Trifide**
**14000 CAEN**
**R.C.S. CAEN 884.954.694.**

Modifications

Suivant un procès-verbal en date du 4 juillet 2020, l'Associé unique décide, à compter du 2 septembre 2020 de transférer le siège social à SENS (89100) Route de Maillot

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

La société est présidée par la société HOLDING CATRIX, SARL, 14 Route du Saule Fendu 89100 MAILLOT, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 850.054.834.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS

*AL893728430*

## ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

### SCEA HIVERT

Société civile au capital de 51 360,07 € Siège social : 10 route de Soie - 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE 329 253 991 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2020 a décidé de réduire le capital social de 15 397,35 €, ce qui ramène celui-ci à 35 962,72 €. Pour avis, la gérance.

*AL893728438*

### MAISON H.B

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 30.000 €**
**Siège social :**
**9 Chemin du Moulin (la Guette)**
**89570 SORMERY**
**823 076 708 R.C.S. Auxerre**

Suivant procès-verbal en date du 27 août 2020, le président a constaté l'augmentation du capital de 3.333 € pour le porter à la somme de 33.333 €, décidée lors de l'AGE du 6 aout 2020.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Pour avis.

*AL893728446*

## ➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral 2020/5/DCSE/BPE/EC du 8 juin 2020 , il sera procédé pendant 6 jours consécutifs du lundi 7 septembre 2020 à 9h00 au samedi 12 septembre 2020 à 17h00 en mairies de Bourron-Marlotte (Siège de l'enquête -135 Rue du Général de Gaulle - 77780), La Genevraye (3 Route de Nemours - 77690) et Villemer (12 Avenue du Général de Gaulle - 77250) à la reprise des enquêtes publiques conjointes préalables à:

> à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer situés sur le territoire des communes de Bourron-Marlotte, La Genevraye et Villemer.

> au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquêtes publiques seront tenus à la disposition du public:

- en format papier:

> en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, la Genevraye, Grez-sur-Loing, Larchant, lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fromontville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon (communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,

- en version numérique :

> à la mairie de Bourron-Marlotte sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante:

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions:

- sur les registres uniques d'enquête papier côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ouverts:

> en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, la Genevraye, Grez-sur-Loing, Larchant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fromontville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon (communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,

- sur le registre unique dématérialisé accessible:

> à la mairie de Bourron-Marlotte à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante: http:[/www.seine-etmarne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courriel à l'adresse suivante_:

captages-adduction-eau-potable-bourron-villeron-villemer@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin des enquêtes conjointes au siège de celles-ci fixé à la mairie de Bourron-Marlotte. Toutes les observations écrites seront annexées au registre unique d'enquêtes publiques.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Henri IADRUZE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en la mairie de Villemer le jeudi 10 septembre 2020 de 13h30 à 16h30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Régie des Eau de Paris - M. Matthieu COSMANO - matthieu.cosmano@eaudeparis.fr - Tel. 01 6445 22 34.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture des enquêtes dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du 77.

Au terme des enquêtes publiques conjointes, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur:

- la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer situés sur le territoire des communes de Bourron-Marlotte, la Genevraye et Villemer.

- le parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.

*AL893727758*

**Préfet de l'Yonne**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**SUR LA COMMUNE DE SANTIGNY**

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement,

- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-103 du 12 juin 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Santigny, déposée par la SNC Ferme Eolienne de Santigny (SARL ABO WIND), sera ouverte du mardi 8 septembre2020 (9 h 30) au vendredi 9 octobre 2020 (17 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de Santigny.

Est désigné M. Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 8 septembre 2020 au 9 octobre 2020 inclus à la mairie de Santigny, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installationsclassées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 8 septembre 2020 au 9 octobre 2020 à la mairie de Santigny aux jours et heures d'ouverture de celles-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Santigny, Aisy-sur-Armançon, Annoux, Bierry-les-Belles-Fontaines, Blacy, Châtel-Gérard, Etivey, Guillon-Terre-Plaine, Marmeaux,Montréal, Pisy, Sarry, Talcy, Thizy, Vassy-sous-Pisy, (pour le département del'Yonne), Corsaint, Fainles-Moutiers, Quincy-le-Vicomte (pour le département de la Côte-d'Or), sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1981

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1981@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables surle registre dématérialisé)

soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Santigny,

ou

- courrier adressé à la mairie de Santigny (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Santigny, les :

- mardi 8 septembre 2020, de 9 h 30 à 12 h 30, - mercredi 16 septembre2020, de 14 h à 17 h,

- samedi 26 septembre 2020, de 9 h 30 à 12 h 30, - jeudi 1er octobre 2020,de 14 h à 17 h,

- vendredi 9 octobre 2020, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Santigny, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme LE GALLOU,Responsable du projet à la SNC Ferme Eolienne de Santigny (SARL ABOWIND) – 6 bis, Avenue Jean Zay – 45000 ORLÉANS - Tél. 02.46.85.01.61.

*AL893727945*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT DE L'YONNE**
**COMMUNE DE SENS**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Désaffectation et déclassement du parking « les Champs Plaisants » à SENS (89100)**
**Cadastré CE 534**

Par arrêté n° ARR2008121382PI en date du 19 août 2020, Madame le Maire de la Ville de Sens a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la désaffectation et le déclassement du parking « les Champs Plaisants », parcelle cadastrée CE 534

Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours consécutifs, se déroulera du lundi 28 septembre au lundi 12 octobre 2020 inclus.

Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL a été désigné en qualité de commissaire- enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront déposés pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Sens, 100 rue de la République, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à Monsieur le Commissaire-enquêteur- Mairie de Sens – Direction du Pilotage et Evaluation – 100 rue de la République – 89100 SENS.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la Mairie de Sens, 100 rue de la République, les jours suivants :

- le lundi 28 septembre 2020 de 9h à 12h ;

- le lundi 12 octobre 2020 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Sens – 100 rue de la République.

Le dossier est consultable sur le site de la Ville de Sens, www.ville-sens.fr à la rubrique « Actualités »

*AL893728327*

## ➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

### INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , CRPCEN 89041 , le 28 août 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial par :

Monsieur André Jean Marie MOYON, retraité, et Madame Marie-Laure Cyprien MAMBERT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LA CELLE-SAINT-CYR (89116) 2 rue de la Chapelle.

Monsieur est né à NANTES (44000) le 1er juin 1951,

Madame est née à LA TRINITE (97220) le 16 septembre 1953.

Mariés à la mairie de SAINTE-MARIE (97230) le 24 mars 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ayant adopté le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Me BROCARDI, notaire à JOIGNY, le 10 mai 2003, homologué par jugement rendu par le tribunal de grande instance de SENS le 16 janvier 2004 et adoptant à nouveau le régime de la communauté légale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

*AL893728437*

## ➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**S.C.P. d'Avocats Interbarreaux**
**REVEST - LEQUIN - NOGARET -**
**DE METZ - CROCI**
**5 rue Marcelin Berthelot**
**89004 AUXERRE CEDEX**
**Tél. 03.86.72.03.03**

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

**au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne)**
**Place du Palais de Justice**

**VENDREDI 16 OCTOBRE 2020 à 14 heures**

A la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**, Société Coopérative à capital et personnel variables, régie par la loi du 5 août 1920, le Livre V du Code Rural et les textes subséquents, ayant son siège à TROYES (Aube), 269 faubourg Croncels, constituée à la date du 20 septembre 1994 et immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 775 718 216, agissant poursuites et diligences de Monsieur Pascal TREMEAU agissant lui-même en qualité de responsable du Service Recouvrement Contentieux de ladite CAISSE domicilié ès-qualité audit siège

Ayant pour Conseil la SCP d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI représentée par Me Patricia NOGARET, Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE

il sera procédé le Vendredi 16 octobre 2020 à 14 heures, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE au Palais de Justice de cette ville, à la VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens suivants :

**Lot n°1 : Commune de FONTENAY SOUS FOURONNES (Yonne)**

Une parcelle de terre sise chemin de Courson, cadastrée section :

- ZL 35 « chemin de Courson », pour 5ha 44a 11ca

**Lot n°2 : Commune de MAILLY LA VILLE (Yonne)**

Les 19 parcelles cadastrées sections :

A 10 « Les Jaries » pour 10a 40ca, lande,

A 674 « Terres de Lisigny » pour 18a 57ca, taillis,

A 680 « Terres de Lisigny » pour 08a 00ca, taillis

C 595 « Sur la Vallée Godard » pour 46a 87ca, taillis

C 608 « Sur la Vallée Godard » pour 23a 80ca, taillis,

C 825 « Sur les Clous » pour 09a 57ca, lande,

C 975 « Les Clous Est » pour 07a 30ca, lande,

C 1125 « Envers de Vaux Peurjon » pour 3a 80ca, taillis,

C 1146 « Envers de Vaux Peurjon » pour 7a 67ca, taillis,

C 1312 « Les bues Bouteilles » pour 05a 30ca, lande,

F 426 « Les Champs Guichards » pour 32a 61ca, taillis,

F 529 « Les Basses Varennes » pour 17a 18ca, taillis,

F 610 lieudit « Les Perrières » pour 38a 24ca, taillis,

ZC 21 « Le Croupeau » pour 3ha 43a 00ca, terre,

ZC 26 « Le Croupeau » pour 1ha 59a 00ca, terre et lande,

ZD 6 « Haut de la Vallée de Lésigny », pour 53a 20ca, terre,

ZD 42 « Terres de Lisigny » pour 10a 10ca, de terre,

ZD 43 « Terres de Lisigny » pour 58a 80ca, terre,

ZE 17 « La Coutaule » pour 2ha 18a 00ca, pré,

**Lot n°3 : Commune de MAILLY LE CHATEAU (Yonne)**

Les 46 parcelles cadastrées sections :

A 87 « Val de Puiseau Ouest » pour 28a 34ca, lande,

A 174 « Val de Puiseau Est » pour 06a 30ca, lande,

A 1009 « Chemin des Pierres » pour 05a 20ca, lande

A 1011 « Chemin des Pierres » pour 13a 40ca, lande,

A 1012 « Chemin des Pierres » pour 08a l0ca, lande,

A 1013 « Chemin des Pierres » pour 08a 10ca, lande,

AB 22 « Les Crots Bains » pour 31a 60ca, terre,

B 1517 « Les Basses Corvées » pour 32a 38ca, pré,

B 1536 « Les Basses Corvées » pour 08a 16ca, taillis,

B 1540 « Les Basses Corvées » pour 38a 72ca, taillis,

B 1544 « Les Basses Corvées » pour 13a 60ca, taillis,

C 148 « Cotas Maréchaux » pour 07a 80ca, lande,

D 524 « Beauvais » pour 18a 40ca, futaie,

D 526 « Beauvais » pour 46a 53ca, lande,

D 669 « La Colichonnerie » pour 10a 49ca, lande,

ZE 13 « Chemin des Pierres » pour 27a 60ca, terre,

ZH 57 « Vignes Blanches » pour 2ha 28a 40ca, terre,

ZI 49 « Les Forêts Ouest » pour 1ha 76a 20ca, terre,

ZI 51 « Les Forêts Ouest » pour 1ha 92a 10ca, terre,

ZI 57 « Les Forêts Ouest » pour 2ha 69a 30ca, terre,

ZI 59 « Les Forêts Ouest » pour 30a 20ca, terre,

ZI 60 « Les Forêts Ouest » pour 20a 80ca, terre,

ZI 61 « Les Forêts Ouest » pour 08a 40ca, terre,

ZI 176 « Renvers des Forêts » pour 15a 48ca, terre,
ZI 178 « Renvers des Forêts » pour 09a 40ca, lande,
ZI 179 « Renvers des Forêts » pour 19a 90ca, futaie,
ZK 24 « Champ de Croix Messire Pi » pour 3ha 30a 60ca, terre,
ZK 44 « Renvers de Bel Air » pour 99a 10ca, terre,
ZK 50 lieudit « Adroit de Bel Air » pour 7ha 48a 30ca, terre
ZK 51 « Adroit de Bel Air » pour 22a 80ca, futaie,
ZK 52 « Adroit de Bel Air » pour 83a 20ca, futaie,
ZK 56 « Champ de Croix Messire pi »pour 04a 88ca, lande,
ZK 88 « Les Coutances » pour 02a 05ca, lande,
ZK 103 « Renvers de Bel Air » pour 10a l0ca, terre,
ZK 137 « Renvers de Bel Air » pour 09a 30ca, lande,
ZL 56 « Les Basses Corvées » pour 06a 20ca, jardin,
ZL 68 « Les Basses Corvées » pour 38a 70ca, pré,
ZL 87 « Sur la Trière » pour 2ha 44a 80ca, terre,
ZL 91 « Sur la Trière » pour 1ha 92a 00ca, terre,
ZL 92 « Sur la Prière » pour 1ha 71a 20ca, terre,
ZL 131 « La terrière » pour 1ha 46a 40ca, terre,
ZS 3 « Chemin des Raboulins Est » pour 90a 10ca, terre,
ZS 9 « Chemin des Raboulins Est » pour 17a 50ca, terre,
ZS 44 « Champ Riot » pour 1ha 17a 60ca, terre
ZS 54 « Champ Riot » pour 1ha 59a 90ca, terre,
ZS 55 « Malvoisine » pour 1ha 56a 20ca, terre,

**MISES A PRIX : - Lot n°1 : 6 500 € (Six mil cinq cent euros)**
**- Lot n°2 : 12 500 € (Douze mil cinq cent euros)**
**- Lot n°3 : 46 500 € (Quarante-six mil cinq cent euros)**

outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.

Consignation obligatoire de 3 000 € pour le lot n°1 – 3 000 € pour le lot n°2 et 4 650 € pour le lot n°3 par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.

Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.

Pour avis : Patricia NOGARET

*AL893728335*

## MODIFICATION DE STATUTS

## FLUIDES 89

Avis de modifications

Par délibération en date du 01/09/2020, les associés de la Société FLUIDES 89, SARL au capital de 7 622,45 €, siège social à APPOIGNY (89380) 50 chemin des Ruelles, n° 391 093 788 RCS AUXERRE, SIRET 391 093 788 00027 ont pris acte de la démission d'un co-gérant et décidé de transférer le siège social et modifier la dénomination sociale. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES DENOMINATION : FLUIDES 89 SIEGE SOCIAL : APPOIGNY (89380) 50 chemin des Ruelles GERANTS : - M. Joël LAZZERINI demeurant à CHEVANNES (89240) 5 rue de la Tour Serein - Mme Isabelle LAZZERINI demeurant à CHEVANNES (89240) 5 rue de la Tour Serein NOUVELLES MENTIONS DENOMINATION : I.J. LAZZERINI SIEGE SOCIAL : CHEVANNES (89240) 5 rue de la Tour Serein GERANTE : - Mme Isabelle LAZZERINI demeurant à CHEVANNES (89240) 5 rue de la Tour Serein

*AL893728408*

## FERME DE JOUANCY

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 58 000 €**
**Siège Social : Ferme de Jouancy**
**89100 SOUCY**
**530 305 069 R.C.S. SENS**

L'AGE du 17/08/2020 a décidé d'adjoindre à l'objet social l'activité de remblaiement à des fins de culture ou de stockage de matières inertes et de terre à compter du 17/08/2020.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

*AL893728420*

## VENTE

## AVIS DE VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Les Vendeurs :

1°) Monsieur Jean Michel Pierre Raymond BESANCENOT, demeurant à RIS ORANGIS (91130), 6 rue des Camélias,

2°) Monsieur Jacques Robert BESANCENOT, demeurant à PORTEL DES CORBIERES (11490), 4 rue de la Motte,

3°) Et Madame Françoise Marguerite REMY, demeurant à TREMBLAY EN FRANCE (93290), 3 rue Pierre Brossolette,

Rendent publique par la présente insertion la vente des parcelles boisées suivantes conformément à l'article L 331-19 du Code Forestier :

Commune de MOLINONS (89190)

-section B numéro 345, lieudit «Chenevières des Six Gerbes», pour 2 ares 60 centiares,

-section B numéro 357, lieudit «Chenevières des Six Gerbes», pour 2 ares 90 centiares,

-section B numéro 367, lieudit «Chenevières des Six Gerbes», pour 6 ares 50 centiares,

-section B numéro 368, lieudit «Chenevières des Six Gerbes», pour 4 ares 90 centiares,

-section B numéro 369, lieudit «Chenevières des Six Gerbes», pour 3 ares 30 centiares.

Moyennant le prix de DEUX CENT DIX EUROS (210,00 €)

Aux conditions suivantes :

-le prix sera payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,

-l'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique, par la prise de possession réelle.

-les frais d'acquisition s'élèveront à la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).

Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant de l'affichage en mairie et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Maitre Marie-Christine MILLOT-SONNET

Notaire

48 rue de la République

89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

*AL893728404*

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**CHENEY** - terre à planter AOC Bourgogne et terre agricole

Situation locative : terre agricole occupée

1 ha 26 a 56 ca - Les vignots: X-33 - Saint martin: B-99-103

Zonage : RNU

**PONT-SUR-VANNE – terre et serre**

5 ha 29 a 01 ca - Bas de la rue: ZI-43-44-45-46-50-61 - Les pres de l isle: ZI-1-2

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28 septembre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature

*AL893728448*

**Maître Julien MILLARD**
**Notaire associé**
**Membre de la SELARL**
**« Julien MILLARD – Laure BERTHELIN, Notaires & Conseils »**
**titulaire d'un Office Notarial à**
**SAINT FLORENTIN (89600),**
**26, Rue Dilo**

## INSERTION – PURGE DROIT DE PREFERENCE DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS BOISES

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles en nature de taillis ci-dessous désignées, savoir :

Sur la commune de BEUGNON (Yonne)

- Section B n° 334 « LES BOULACHUS » pour 10a30ca

Sur la commune de NEUVY SAUTOUR (Yonne »

- Section ZR n° 312 « LE BOIS BRULE » pour 4a93ca
- Section ZT n° 58 « FARINET » pour 11a97ca
- Section ZT n° 59 « FARINET » pour 12a33ca

Mise à prix de l'ensemble des parcelles : 356,00 € (trois cent cinquante six euros).

Provision sur frais d'acquisition en sus à la charge de l'acquéreur payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique (provision sur frais d'environ : 350,00 €, frais de publicité : 366,72 €).

Cette vente aura lieu au jour de la signature de l'acte authentique, par la possession réelle, lesdits biens étant libres de toute location.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés disposent d'un délai de deux mois à compter de la présente publication pour faire connaître à Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26, Rue Dilo, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues aux présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption.

Rappel de l'article L.331-19 alinéa 3 : « Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien ».

Pour insertion.

Le Notaire.

*AL893728411*

## CESSION

## INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre**, le 18 août 2020, enregistré à AUXERRE, le 21 août 2020, Dossier 2020 00023447, référence 8904P01 2020 N 00842, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Moncef **OUAGHLANI**, commerçant, et Madame Mounira **BEN KHEMIS**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 49 rue du Pont.

Monsieur est né à DJERBA (TUNISIE), le 5 août 1957,

Madame est née à DJERBA (TUNISIE), le 18 janvier 1965.

A :

La Société dénommée **SAS SUPERETTE DU PONT**, Société par actions simplifiée au capital de 5.000,00€ €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 49 rue du Pont, identifiée au SIREN

sous le numéro 887 748 192 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce d'ALIMENTATION GENERALE sis à AUXERRE (89000), 49 Rue du Pont, lui appartenant, connu sous le nom commercial OUAGHLANI, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 389 907 569.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR),
- au matériel pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

*AL893728435*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## S.C.E.A. D'AVIGNEAU

**Société Civile d'Exploitation Agricole**
**Au capital de 554 000 Euros**
**Siège social : AVIGNEAU – 89240 ESCAMPS**
**RCS d'AUXERRE n° 503 292 856**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2020, M. Yves VECTEN a démissionné de ses fonctions de gérant, à effet au 31 juillet 2020.

Au cours de la même assemblée, M. Benjamin VECTEN, demeurant 20, rue André VILDIEU – 89580 COULANGES-LA-VINEUSE, a été nommé gérant avec effet immédiat.

Pour avis

Le Gérant

*AL893728405*

## SCI SAINT NIZIER

**Société civile immobilière**
**Au capital de 1 524,49 euros**
**Siège social : Zone Industrielle de Saint Nizier**
**71110 MARCIGNY**
**338 637 036 RCS MACON**

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Gautier PICQ**, demeurant 10 rue des Odebert – 89200 AVALLON, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

*AL893728412*

## SCI DES CROISETTES

**Société civile immobilière**
**Au capital de 1 524,49 euros**
**Siège social : Zone Industrielle**
**Rue de l'Etang**
**89200 AVALLON**
**778 258 210 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant **Monsieur Marc-Olivier COURGEON**, demeurant 5 place Anatole France – 37000 TOURS, pour une durée indéterminée, à effet à l'issue de l'Assemblée.

Pour avis

La Gérance

*AL893728413*

## AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par la Société AKPINAR CARRELAGE PEINTURE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 23 Rue des Vendanges 89000 PERRIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 822 438 503 RCS AUXERRE

à la Société DAVID SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est Allée Jacquart - 6 avenue Jean Mermoz - 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 320 638 521 RCS AUXERRE, suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 31 octobre 2019 enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 6 novembre 2019, dossier 2019 00034701, référence 8904P01 2019 A 025501.

Du fonds de commerce de prestations de peintures et pose de carrelage situé à PERRIGNY (Yonne) 23 Rue des Vendanges, connu sous le nom de « A.C.P. »,

A pris fin le 31 août 2020 suivant ASSP à AUXERRE (Yonne) en date du 3 septembre 2020.

Pour unique avis signé par la Société DAVID SARL, le locataire-gérant.

*AL893728421*

FIDUCIAL SOFIRAL

**2 Impasse Couzinet**
**31505 TOULOUSE**

## GYM FYZZ SENS

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1 500 euros**
**Siège social : 82 Grande Rue 89100 SENS**
**532748035 RCS SENS**

Par décision du 30/07/2020, l'associée unique a nommé à effet du 1/08/2020 : Haïk SHAHINIAN, demeurant 19 Rue de la Tour 31200 TOULOUSE, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement d'Anthony JULIEN, démissionnaire.

Pour avis

*AL893728426*

## VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2020, La Société CARREFOUR STATIONS SERVICE, Société par Actions Simplifiée au capital de 131.900 euros, ayant son siège social ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 451.321.376. a donné en location gérance à La Société MAILLOT DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à CAEN (14000) Immeuble Le Trifide, 18 rue Claude Bloch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 884.954.694. Un fonds de commerce de station de distribution de carburants, exploité à SENS (89100) Angle rue René Binet, Route de Maillot, sous l'enseigne CARREFOUR. Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 2 septembre 2020 pour se terminer le 1er septembre 2021, renouvelable par tacite reconduction.

*AL893728428*

## VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2020 La Société CARREFOUR HYPERMARCHES, Société par Actions Simplifiée au capital de 6.922.200 euros, ayant son siège social 1 rue Jean Mermoz, ZAE St Guénault 91002 EVRY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451.321.335. a donné en location gérance à La Société MAILLOT DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à CAEN (14000) Immeuble Le Trifide, 18 rue Claude Bloch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 884.954.694. Un fonds de commerce de type hypermarché avec Drive Adossé, exploité à SENS (89100) Angle rue René Binet, Route de Maillot, sous l'enseigne CARREFOUR . Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 2 septembre 2020 pour se terminer le 1er septembre 2021, renouvelable par tacite reconduction.

*AL893728429*

## SCI ROYTOIT

**Société civile immobilière**
**au capital de 40 000 euros**
**Siège social : ZI Vauplaine**
**89700 TONNERRE**
**751 852 245 RCS AUXERRE**

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision en date du 12 AOUT 2020, l'Assemblée Générale a nommé Monsieur Julien ROY, demeurant 43/45, Grande Rue Haute - 89430 TANLAY, Monsieur Yohan ROY, demeurant La Pépinière - 89430 COMMISSEY et Monsieur Bastien ROY, demeurant 10 Rue de la Colline - 89430 TANLAY, en qualité de co-Gérants à compter du 12 AOUT 2020, en remplacement de Monsieur Gérard ROY, démissionnaire. Monsieur Claude ROY conserve son mandat de co-gérant.

*AL893728432*

## EXTERNALIS

SARL au capital de 7 622,45€, 10 Chemin du Gué des Archers, 89150 Saint Valerien, 424 352 946 RCS Sens. L'AGO a décidé, le 25/8/2020, de nommer nouveau gérant, Mme SCHAPIRA Catherine, 23 rue Frémicourt, 75015 Paris en remplacement de Mr SCHAPIRA Benjamin démissionnaire. Mention au RCS de Sens

*AL893728442*

## NON DISSOLUTION

## FREDERIC SERVICES

SARL au capital de 7 650,00 euros Siège social : 10 Rue ABel Minard - 89400 BRION 434879961- RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la gérance.

*AL893728416*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

## S.C.E.A. CORBY

**Société Civile d'Exploitation Agricole**
**Au capital de 443 600,00 euros**
**Siège social : 9, Les Chevalliers –VILLEFRANCHE**
**89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE**
**RCS DE SENS n° 503 838 393**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2020, les associés de la SCEA CORBY ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2020.

M. Jacky CORBY, 9, Les Chevalliers –VILLEFRANCHE - 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE est nommé liquidateur.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, les liquidateurs.

*AL893728406*

## AMBULANCES AUXERROISES

Avis de dissolution

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 105 000,00 euros Siège social : 55 Rue du Moulin du Président- 89000 Auxerre 382 865 608 RCS Auxerre Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2020, la société AMBULANCE DU SEREIN, société par actions simplifiée au capital de 1 279 340,00 euros, dont le siège social se situe 22 Bis route de Paris - 89200 AVALLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la société AMBULANCES AUXERROISES, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 1er octobre 2020. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AMBULANCES AUXERROISES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Romain RENARD, gérant. Pour avis, la gérance.

*AL893728410*

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

## AGENCE BOURGOGNE PUISAYE

**SARL au capital de 16 098,62 €**
**siège social: 6 rue du Patis,**
**89130 TOUCY, 300817087**
**RCS AUXERRE**
**TUP**

Le 16/06/2020, l'Associé Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société PP HOLDING, SAS au capital de 100 000 euros dont le siège social est situé 12 rue Hervet, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 500 459 664, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscal 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

*AL893728415*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/08/2020, il a été constitué une SCI dénommée LJR29 Capital : 1000€ Siège social : 28 Rue Voltaire 89140 VINNEUF Objet : L'acquisition, l'administration, la construction, et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Gérance Monsieur Jean-Renaud HUBERT, demeurant 28 rue Voltaire - 89140 VINNEUF Immatriculation au RCS SENS

*AL893728303*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 18/08/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

**SHIVA NAGAR**

**Siège social :** 23 rue d'Orbandelle 89000 AUXERRE **Capital :** 10000 € **Objet social :** restauration traditionnelle **Gérance :** M Manpreet SINGH demeurant 14 rue Agar 75016 PARIS **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

*AL893728401*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/08/2020, il a été constitué la Société Civile dénommée CHÊNE89.Siège social: 35 rue andré thibord 89190 Courgenay.Capital: 3 000€. Objet: acquisition et gestion de valeurs mobilières et de biens immobiliers. Gérance: M. Claude VILLARD, 35 rue andré thibord 89190 Courgenay. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 Immatriculation au RCS de SENS

*AL893728409*

**Société ARCHIBALD**
Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

JEAN-OLIVIER BARDET SARL à associé Unique

Redressement Judiciaire du 16/04/2019

10 Rue de la Mairie - 89100 SOUCY

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 31 août 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

*AL893728400*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société par actions simplifiées à associé unique dénommée CL MOTORS au capital de 3 000 euros, le siège social est fixé 33 bis Avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE, ayant pour objet l'achat, la vente, la location de tous motocycles et cycles, de tous matériels, accessoires et pièces détachées se rapportant à cette activité, la réparation de ces derniers uniquement en sous-traitance. La présidence est assurée par Caroline KURTZ demeurant 18 Rue St André 89250 GURGY. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

La Présidente

*AL893728417*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AVALLON du 18 août 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination :** Bi1 CAVE
- **Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
- **Siège :** Chez Ets SCHIEVER – Zone industrielle – rue de l'étang – 89200 AVALLON
- **Durée :** quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- **Capital :** 10 000 euros.
- **Associée unique :** SA ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER & FILS
- **Objet :** La Société a pour objet, en France et à l'étranger : l'achat, la promotion et la vente, notamment sur internet, de toutes boissons alcoolisées, ainsi que toutes formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher.
- **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- **Agrément :** Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
- **Président :** Monsieur Vincent PICQ

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion

Le Président

*AL893728418*

## AVIS DE CONSITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à POURRAIN (Yonne) du 3 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Dénomination sociale : PHARMACIE PREVOT-CONSEIL. Siège social : 6 Rue Grande 89240 POURRAIN. Objet social : Exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 30 000 euros. Gérance : Madame Delphine CONSEIL, demeurant 5 Route de Branches - 89113 VILLEMER. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

*AL893728422*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 22 août 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

**Dénomination : TANIT**

**Capital social :** 2.000 €

**Siège Social : 19 Les Bonnaults 89240 POURRAIN**

**Objet :** Fourniture de services et de matériels aux auteurs, compositeur, sculpteurs et autres artistes.

**Durée :** 99 années

**Président :** M. Tarek AYED, demeurant 10 Rue de la Fontaine 78110 Le Vésinet

**Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux assemblées.Chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** Libre.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le Président

*AL893728423*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31 août 2020, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : KARL & LOUISE SWEENEY, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros. GERANCE : Louise SWEENEY, demeurant 62 Exmouth Road, Apartment 4, PLYMOUTH DEVON PL1 4QJ (ROYAUME UNI) et Karl SWEENEY, demeurant 62 Exmouth Road, Apartment 4, PLYMOUTH DEVON PL1 4QJ (ROYAUME UNI), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION :

Au RCS de SENS

*AL893728424*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/08/2020 constitution de l'EURL : MH Recrutement. Capital: 1000€. Sise 3 Rue Ernest lavisse 89400 Migennes. Objet: Entreprise de travail temporaire et activité liées. Gérant: Mounir Hammadi, 3 Allée du Sequoia, 89470 Monéteau. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.

*AL893728433*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 01/09/2020, il a été constitué une SAS

**Dénomination :**

**MBS**

**Siège social :** 22 Grande Rue 89100 SENS

**Capital :** 1000 €

**Activités principales :** traiteur, service de restauration, préparation et vente de plat, sandwichs chaud et froid, pâtisserie, boissons non alcoolisées sur place, à emporter, dans un stand ou autre lors d'événements exceptionnels, evénementiel, organisation de buffet

**Durée :** 99 ans

**Président :** Mme EL AYAT FATIMA 9 Rue Paul Valery 77000 MELUN

Immatriculation au RCS de SENS

*AL893728434*

## AVIS DE CONSTITUTION

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00. AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution d'une Société Civile Immobilière « CH FONTES » CAPITAL : 1 000 Euros SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle 89510 VERON OBJET : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque. DUREE : 99 années APPORTS EN NUMÉRAIRE: 1 000 Euros GERANT : M. Christophe FONTES demeurant 64 rue de la République 89150 SAINT VALERIEN CESSIONS DE PARTS : Agrément du conjoint non associé en cas de liquidation de communauté intervenant du vivant (ou à la suite du décès) de l'un des époux, et de toute transmission au profit de tiers étrangers à la société à la majorité des parts des autres associés Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

*AL893728436*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/09/2020, il a été constitué une SAS dénommée IONAUTE.**Siège social:** 40 rue victor hugo 89140 Vinneuf. **Capital:** 35000€. **Objet:** l'édition et la commercialisation de logiciels utilisés à des fins professionnelles ou personnelles installés sur des serveurs distants ou locaux. **Président:** M. Christophe Nocher, 40 rue victor hugo 89140 Vinneuf.**Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

*AL893728441*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERON du 04/09/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : TRANSPORTS ALAIN MAILLART - Siège social : Zone Industrielle, 89510 VERON - Objet social : Transporteur public routier de marchandises au moyen de véhicules de tout tonnage - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 70 000 euros - Gérance : M. Christophe FONTES, demeurant 64 Rue de la République 89150 ST VALERIEN, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

*AL893728445*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, en date du 7/09/2020 d'une société civile immobilière dénommée SCI LA MAISON au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 1 Rue Paul Bert à Chemilly sur Yonne (89150), ayant pour objet l'acquisition, la location, la sous-location, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la Société ; l'obtention de tout financement nécessaire à ces opérations.

La gérance est assurée par M. Henri JEANNEQUIN demeurant 1 Rue Paul Bert à Chemilly sur Yonne (89250) et M. Rémi JEANNEQUIN demeurant The Greens Mosela Tower à Dubaï (99- EMIRATS ARABES UNIS). Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis donné par les associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales

La Gérance

*AL893728447*


# bulletin d'ABONNEMENT

**À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :**

**TERRES DE BOURGOGNE**
**1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40**
**abonnement@terres-de-bourgogne.net**

## AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

## AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

**TOTAL**

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Interview

# « Une démarche remplie d'espoir et de sens »






Nicolas Chabanne, fondateur de la marque « *C'est qui le patron ?!* » en France.

Quatre ans après la création de « *C'est qui le patron ?!* », son fondateur, Nicolas Chabanne, revient sur l'évolution de la marque du consommateur en France et sur son développement à l'international.

**Comment se poursuit le développement de la marque « *C'est qui le patron ?!* » en France ?**
**Nicolas Chabanne :** *« Depuis la création de la marque en France, ce qui se passe est assez inédit. Les bonnes nouvelles s'enchaînent, il y a encore deux mois, nous tenions le record des ventes de lait en grande distribution. Aujourd'hui, nous en sommes à 175,9 millions de litres distribués. Ce qui est encore plus incroyable, c'est que tout ce que nous faisons depuis le début, c'est simplement répondre à la demande des consommateurs. Une démarche unique qui fait la force de « C'est qui le patron ?! » Nous faisons zéro campagne de pub, avons zéro commercial, encore moins d'actionnaires et de dividendes redistribués et ça marche ! On a fait naturellement ce qui nous semblait bon et aujourd'hui encore nous sommes spectateurs du dynamisme de la marque à laquelle plus de 16 millions d'acheteurs adhèrent. Avant la fin de l'année, la première version de notre application verra le jour. Dans le même état d'esprit que toutes nos références, elle sera issue de la coconstruction, aura vocation à évoluer au fil du temps et à filtrer les produits selon les valeurs de chaque consommateur, tout en donnant des indications précieuses sur la politique de Responsabilité sociétale (RSE) des fabricants. L'acheteur aura donc toutes les informations nécessaires pour mieux comprendre les conséquences de son acte d'achat ».*

**Comment ces quatre premières années se sont-elles passées ? Quels défis avez-vous relevés ?**
**N.C. :** *« On a beaucoup travaillé, rien ne s'est fait tout seul. Il y a tout de suite eu une bonne étoile au-dessus de nous. Cette vague positive, qui nous a rapidement envahis, dure normalement quelques mois pour n'importe quel projet ambitieux. Chez nous, elle continue son ascension. Nous n'avons que des appels entrants, des personnes qui nous tendent la main. Cela peut paraître bizarre mais nous n'avons pas dû faire face à des difficultés particulières. C'est assez extraordinaire ! Ce qui est important de comprendre, c'est que cette marque n'est pas portée par des dirigeants d'entreprise mais par des consommateurs en demande de transparence. À chaque fois qu'un produit voit le jour, il y a toujours cette force motrice qui se met en marche. C'est une démarche remplie d'espoir et de sens. Lorsque nous nous rendons compte que ce que nous faisons a une incidence directe, parfois même sur un seul producteur, c'est une réelle victoire ! Aller voir les producteurs, leur parler, comprendre les améliorations possibles, c'est tout le sens de notre démarche. Chaque point de faiblesse nous permet d'avancer. C'est ce rendez-vous-là qui a créé le socle de toute l'histoire de « C'est qui le patron ?! »*

**La marque existe désormais dans neuf pays à l'international. Quel lien avez-vous instauré avec eux ?**
**N.C. :** *« Au départ nous n'avions aucune stratégie de développement à l'international. Les sollicitations sont rapidement arrivées, nous n'avons fait que répondre à la demande très simplement. Aujourd'hui, « C'est qui le Patron ?! » est présent dans neuf pays : Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce, Grande-Bretagne, Maroc et bientôt USA et Pays Bas. Le lait est un produit assez universel sur lequel beaucoup de consommateurs internationaux ont souhaité travailler. La Grèce et le Maroc ont choisi l'huile d'olive, l'Espagne commercialise déjà son lait et ses œufs, la Belgique sa farine et son lait… Nous-mêmes avons été surpris de l'ampleur qu'a pris cette marque à l'étranger. Benjamin Chartoire, qui fait partie de notre équipe, suit au quotidien tous les pays et les accompagne sur le plan technique dans la phase initiale de développement de chaque produit. Quoi qu'il arrive le choix revient toujours aux consommateurs du pays, c'est une règle de base à partir du moment où la transparence et l'initiative collective priment ».*

**Comment avez-vous la certitude que le cahier des charges français de « *C'est qui le patron ?!* » soit bien respecté dans chaque pays où se développe la marque ?**
**N.C. :** *« Pour garantir le respect des valeurs de la marque, nous avons mis en place des contrats de licence dans chaque pays, qui nous permettent de garantir les règles de base souhaitées par « C'est qui le patron ?! » : un produit transparent, créé par une communauté de consommateurs dans le respect absolu de la production collective. Dans ce cadre universel, chacun raconte et écrit sa propre histoire. C'est intéressant d'observer à quel point les résultats sont différents sur un même produit selon les pays. Les choix des consommateurs sont parfois très différents. Ce que nous constatons aussi, c'est que la démarche fonctionne bien de partout malgré le fait que la marque soit portée par ce même « no model ». On n'est pas des start-up, mais une famille de consommateurs. Cette dimension de la décision collective est inarrêtable. Je me suis rendu compte à quel point le partage de la valeur est l'avenir de l'économie ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ALISON PELOTIER

Arnica

# Des sommets vosgiens au laboratoire

**Au lieu-dit Le Peupré, au Haut du Tôt (Vosges), Les jardins de Bernadette, producteurs de plantes à infusion et condimentaires, vendent depuis dix ans 2 à 3 % de leur cueillette aux laboratoires Phytodia d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin). La collaboration, nourrie par une curiosité mutuelle, entraîne les premiers à tenter de domestiquer l'arnica montana et les seconds à analyser quelques confitures…**


Ilona Bonjean

Quand Alain Grandemange accueille Régis Saladin, le directeur fondateur des laboratoires Phytodia, sur ses plates-bandes, les deux content fleurettes. Ici, dans les sureaux.

Sur un hectare, perché à près de 900 m d'altitude, dans les Vosges, sur le versant nord de la vallée de la Moselotte, Alain Grandemange cultive quarante variétés de plantes et en glane quelques autres, sauvages. Il les sèche ou les transforme pour élaborer des tisanes, des condiments, des sirops, des huiles essentielles, des eaux florales, des macérats huileux, des pétales décoratifs. En 2009, Alain a repris les jardins de sa maman Bernadette, cotisante solidaire à la MSA, plus de vingt ans après leur création. Il soigne les plantes qui y poussent en bio, avec deux salariés, dont son frère Marc, et plusieurs saisonniers. C'est lui qui a nommé son exploitation Les jardins de Bernadette (voir encadré). Presque toute la production, transformée sur place, est vendue en direct, sauf 2 à 3 %. À peine installé, Alain a rencontré Régis Saladin, directeur fondateur des laboratoires Phytodia, établis à Illkirch-Graffenstaden dans le Bas-Rhin. Le docteur, versé en phytothérapie de pointe, travaille alors pour la marque FORê dans le département des Vosges. Il parcourt les exploitations à la recherche de myrtilles et de sureau, entre autres. Les deux hommes ont une passion commune : les plantes. Ils viennent de deux univers différents mais complémentaires. Alain fait pousser les plantes et s'intéresse à l'alimentaire. Régis analyse les végétaux, les «*comprend*», dit-il. Il sait quelles autres utilisations en faire, notamment cosmétiques. La curiosité mutuelle des deux passionnés scelle leur collaboration.

## Domestiquer l'arnica sauvage

Les baies du rosier sauvage (églantier, gratte-cul) appelées cynorhodons, la mélisse, le sureau et l'huile essentielle de sapin douglas des Jardins de Bernadette intéressent aujourd'hui les laboratoires Phytodia. Cette infime partie de la production d'Alain sort de son circuit court. Régis s'approvisionne encore auprès d'une dizaine d'autres exploitants locaux, dont trois voisins d'Alain, en quatorze plantes du cru. Il en est une, sauvage, que lui fournissait aussi Alain, mais dont la cueillette est interdite depuis deux ans. C'est l'arnica du Markstein, la plus concentrée d'Europe en principes actifs. Les hivers doux et la sécheresse au printemps ont raison d'elle. Régis, qui souhaite préserver celle qu'on appelle le trésor des Vosges et ses propriétés, a lancé il y a trois ans des essais de culture d'arnica chez des producteurs vosgiens, à différentes altitudes. Alain Grandemange est l'un de ceux qui tentent de domestiquer la fleur jaune, *«sur un terrain pauvre, acide, mais avec beaucoup d'eau»*, dit-il, à partir de semence sauvage locale mais pas du Markstein. Chaque année, la conduite culturale varie. En 2020, *«on s'approche du sauvage»*, commente Alain, qui l'a *«laissée faire sa vie»* sur deux ares. *«Il y a moins de fleurs, elles sont moins belles mais elles devraient être de meilleures qualités qu'en 2019»*, observe-t-il. Il faut que la plante souffre, se défende des agressions extérieures pour développer les précieuses lactones sesquiterpéniques, les molécules aux effets anti-inflammatoires recherchés. En 2019, l'arnica cultivée aux Jardins de Bernadette a explosé : c'était littéralement *«une belle plante»*, dixit Alain, qui l'avait *«chouchoutée»* sur un paillage d'aiguilles de résineux issues de sa distillation. Mais elle était moins pourvue en principes actifs que la fleur sauvage. En 2020, elle semblerait mieux dotée. Par contre, elle a subi la concurrence des graminées, n'étant pas désherbée et le sol fertile : il y a très peu de fleurs, trop peu, pour espérer récolter une partie conséquente des 200 kg dont ont besoin annuellement les laboratoires Phytodia pour leurs 1 000 litres d'huile de massage sèche, décontractante musculaire. En plus, la mouche de la fleur est très présente cette année « chaude ». Elle pond dans les boutons floraux. Ses larves dévorent le capitule de l'arnica. *«Il faut trouver le bon compromis entre rendement et plante active comme à l'état sauvage»*, conclut Alain.

## Échange de bons procédés

Régis Saladin achète les fleurs d'arnica séchées sauvages à Alain uniquement, plus de 100 €/kg. *«Heureusement, elles se gardent bien»*, s'exclame l'agriculteur, qui a encore du stock. Mais les expérimentations chez lui sont gratuites. Qu'importe ! *«Je la cultive par plaisir. C'est une plante parmi toutes celles du jardin, une petite partie de la production»*, souligne Alain. Régis partage les résultats précis des analyses de l'arnica en phase de domestication dans les Vosges, avec les trois producteurs participants.

Pour le reste du monde, c'est confidentiel. D'autres laboratoires se fournissent depuis longtemps en arnica de culture en Roumanie ou en Turquie. Hors de question pour Régis. Le tout local, c'est l'ADN des laboratoires Phytodia et ces arnicas lointaines cultivées ne sont pas assez concentrées en principes actifs, affirme-t-il. Elles sont d'ailleurs deux à trois fois moins chères que l'arnica vosgienne, qu'elle soit sauvage ou en cours de domestication, et qui est la plus chère des plantes que se procurent les laboratoires Phytodia, avec la renouée bistorte. Les plantes les moins chères qu'achètent les transformateurs, tournent autour de 10 €/kg. *«On s'enrichit les uns, les autres. C'est un échange, un partenariat»*, résume Régis. *«Des expériences avec des copains»*, renchérit Alain. Régis analyse d'ailleurs gracieusement certaines plantes et préparations d'Alain. Par exemple, *«ma maman disait toujours que sa confiture de cynorhodons est riche en vitamine C»*, commence l'exploitant. *«Mais la vitamine C est thermolabile. Il n'est plus censé y en avoir, après cuisson»*, continue Régis. Contre toutes attentes, les analyses ont donné raison à Bernadette : sa recette conserve la vitamine C.

Alain qui l'a reprise a pu afficher : *«naturellement riche en vitamine C»*. Travailler avec un laboratoire, c'est un échange de bons procédés.

ANNE FRINTZ

### L'arnica aux Jardins de Bernadette : une histoire de famille

**Il y a trente ans déjà, dans les années 1990, au lieu-dit Le Peupré, Bernadette, la mère d'Alain Grandemange, avait planté une souche locale d'arnica montana. L'essai florissant avec un grand laboratoire avait rapidement pris fin, la ressource étant disponible à l'état sauvage. À l'époque, il était plus rentable d'aller la cueillir sur les chaumes du Markstein. Alain a redémarré cette culture en 2015, par intérêt personnel. Les essais avec les laboratoires Phytodia ont commencé deux ans plus tard. Alain prépare, depuis peu, un macérat huileux d'arnica, vendu en direct. Alsarnica, l'huile de massage de Phytodia, n'est pas vendue dans les Vosges, pour ne pas faire de concurrence aux producteurs locaux.**


Ilona Bonjean

L'arnica en phase de domestication aux Jardins de Bernadette, à près de 900 m d'altitude dans les Vosges, pour les laboratoires Phytodia, a commencé à fleurir mi-juin.